CH. CHADENAT,
Librairie Americaine et Coloniale,
17, Quai des Grands-Augustins,
PARIS.

John Carter Brown
Library
Brown University

A20b
4612
4

AVIS.

LE grand Ordre que contient ce nouveau Livre des Plans, & les differens raports de gravûres des Places de Guerre, de leurs Armoiries & de celles des Provinces du Royaume, joint aux frais que l'Auteur a été obligé de faire pour pouvoir le former & l'executer au desir & à la commodité de Messieurs les Officiers & du Public, l'a fixé au prix de quatre livres en Brochure couverte de Papier bleu d'Hollande, & relié en Veau quatre livres douze sols, tant à Paris que dans les Provinces.

PLANS
DES PRINCIPALES PLACES DE GUERRE
ET VILLES MARITIMES FRONTIERES DU ROYAUME DE FRANCE,
DISTINGUEZ PAR DÉPARTEMENS,
Gouvernemens Generaux & Particuliers
des Provinces,

AVEC LES OFFICIERS GENERAUX ET PRINCIPAUX qui y commandent en chef pour le ROY, & dans la Nouvelle France ou Amerique, enſemble les Officiers des Etats Majors de ces Places & des autres Villes intérieures du Royaume,

AU PREMIER JUILLET 1736.

Gravez dans la Carte Générale de la Monarchie & du Militaire de France, de tous les tems.

PRESENTEZ AU ROY,

Par LEMAU DE LA JAISSE, de l'Ord. de S. Lazare.

Le prix eſt de quatre livres, broché.

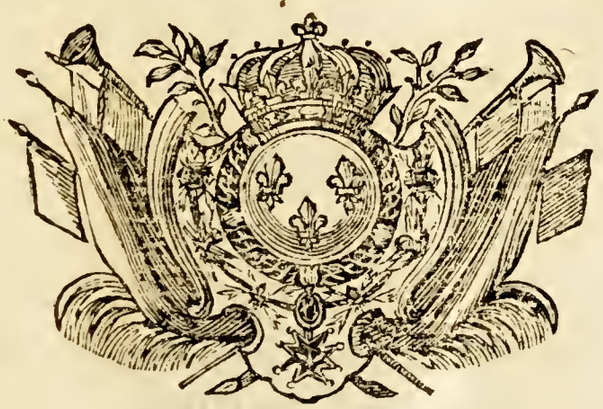

A PARIS,

Chez { DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, près le Pont S. Michel.
QUILLAU, Imp. Jur Lib. de l'Univ. rue Galande à l'Annon.
NULLY, Lib. grande Salle du Palais, près la Cour des Aydes.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege général du Roy.

AVERTISSEMENT.

LE DESIR que Messieurs les Officiers des Troupes du ROY, & les Personnes de Condition, témoignent depuis longtemps au sieur Lemau de la Jaisse, d'avoir un petit Livre contenant les Plans seuls des principales Places de guerre, & Villes maritimes frontieres du Royaume, gravez dans sa CARTE GENERALE de la Monarchie & du Militaire de France, qu'il a eu l'honneur de Présenter au ROY le deux Janvier 1733. a déterminé l'Auteur de cette Carte militaire, en conséquence du Privilege général qu'il a plû à SA MAJESTE' de lui accorder le 17 Mars 1730. de la mettre sous différentes formes; de renfermer dans un seul Livre portatif, les Plans de cent douze Places, compris l'Hôtel Royal des Invalides, distinguez par Départemens & Gouvernemens généraux & particuliers des Provinces, leurs longitudes & latitudes, leurs distances les unes des autres & de Paris, suivant les lieuës vulgaires de chaque Province, leurs Armoiries, & leurs descriptions, tant anciennes que modernes, avec les noms & qualitez des Gouverneurs & Lieutenans Généraux, & des Lieutenans de Roy, Sénéchaux & Grands Baillifs d'Epées des Provinces. Ensemble les Officiers des Etats Majors de chaque Ville, Fort & Château du Royaume, & de la Nouvelle France, ou Ame-

rique Septentrionale & Meridionale, ainſi qu'ils exiſtent au PREMIER JUILLET 1736. afin de rendre plus facile l'idée générale des Gouvernemens Généraux, & des Places fortes de France, avec leurs Gouverneurs, Commandans & Officiers Majors.

L'Auteur oſe ſe flatter que l'exactitude & la commodité de ce Livre, le fera rechercher du Public, & particuliérement du Corps Militaire, n'ayant en vûë que l'utilité de la jeune Nobleſſe du Royaume pour la parfaite connoiſſance du ſervice du ROY.

Ce nouveau Livre conviendra avec le Supplément de la Carte générale des Troupes de France, qu'il donne tous les ans, & il ſera renouvellé de même au ſujet des mutations des Officiers Généraux, & des Officiers des Places, ſous le titre de SUPPLÉMENT DU LIVRE DES PLANS MILITAIRES, qui ſera augmenté en 1737. des Garniſons ordinaires ou Compagnies de Gardes à pied & à cheval, attachez aux Gouverneurs & aux Lieutenans Généraux des Provinces.

LA CARTE générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne, avec les Supplémens annuels, ſe debitera toujours à un prix raiſonnable, chez l'Auteur ruë & près la Fontaine de Richelieu, à Paris, reliée en veau, en veſlin verd, en brochure, ou montée ſur gorge de ſept pieds en quarré, & même en vingt-une feüilles ſéparées, gravées en taille-douce.

TABLE DES PLANS
ET DESCRIPTIONS, CONTENUS dans ce Livre.

Places	PROVINCES.	Pages
	PICARDIE, onze Places.	
Pre	AMIENS.	6
2	ABBEVILLE.	8
3	MONTREÜIL.	10
4	BOULOGNE.	12
5	CALAIS.	14
6	ARDRES.	16
7	DOURLENS.	18
8	PERONNE.	20
9	HAM.	22
10	S. QUENTIN	24
11	GUISE.	26
	ARTOIS, sept Places.	
12	BAPAUME.	28
13	ARRAS.	30
14	HESDIN.	32
15	BETHUNE.	34
16	S. VENANT.	36
17	AIRE.	38
18	S. OMER.	40
	FLANDRES, sept Places.	
19	GRAVELINES.	42
20	DUNKERQUE.	44
21	BERGUES.	46
22	L'ILLE.	48
23	DOÜAY.	50
24	CAMBRAY.	52
25	BOUCHAIN.	54

Places	PROVINCES.	Pages
	HAYNAULT, huit Places.	
26	VALENCIENNES.	56
27	CONDE'.	58
28	MAUBEUGE.	60
29	LE QUENOY.	62
30	LANDRECIES.	64
31	AVESNE.	66
32	PHILIPPEVILLE.	68
33	CHARLEMONT.	70
	CHAMPAGNE, trois Places.	
34	ROCROY.	72
35	MEZIERES.	74
36	SEDAN.	76
	III. EVECHEZ, neuf Places.	
37	BOÜILLON.	78
38	MONTMEDY.	80
39	LONGWY.	82
40	THIONVILLE.	84
41	METZ.	86
42	VERDUN.	88
43	TOUL.	90
44	MARSAL.	92
45	SARLOUIS.	94
	ALSACE, neuf Places.	
46	PHALSBOURG.	96
47	HAGUENEAU.	98
48	LANDAU.	100

Places	PROVINCES.	Pages
	suite des Places D'ALSACE.	
49	FORT-LOUIS DU RHIN.	102
50	STRASBOURG.	104
51	SCHELESTAT.	106
52	NEUF BRISACH.	108
53	HUNINGUE.	110
54	BETFORT.	112
	FRANCHE-COMTE', trois Places.	
55	BESANÇON.	114
56	SALINS.	116
57	CHATEAU DE JOUX.	118
	BOURGOGNE, trois Places.	
58	AUXONE.	120
59	CHALONS SUR SAONE.	122
60	FORT DE L'ECLUSE.	124
	DAUPHINE', cinq Places.	
61	FORT BARRAUX	126
62	GRENOBLE.	128
63	BRIANÇON.	130
64	MONT DAUPHIN	132
65	EMBRUN.	134
	PROVENCE, huit Places.	
66	SISTERON.	136
67	ENTREVAUX.	138
68	MONACO.	140
69	ANTIBES.	142
70	ISLES SAINTI MARGUERITE	144
71	SAINT TROPEZ.	146
72	TOULON.	148

Places	PROVINCES.	Pages
	Suite de Provence.	
73	MARSEILLE.	150
	LANGUEDOC, huit Places.	
74	PONT S. ESPRIT.	152
75	ALAIS.	154
76	NISMES.	156
77	AIGUEMORTES.	158
78	MONTPELLIER.	160
79	PORT DE CETTE.	162
80	ISLE DE BRESCOU.	164
81	NARBONNE.	166
	ROUSSILLON, six Places.	
82	SALCES.	168
83	PERPIGNAN	170
84	COLIOURE.	172
85	F. de BELGARDE	174
86	VILLEFRANCHE.	176
87	MONTLOUIS.	178
	B. NAVARRE ET BEARN. sept Places.	
88	CHATEAU DE LOURDE.	180
89	NAVARREINS.	182
90	S. JEAN PIED-DE-PORT.	184
91	ANDAYE.	186
92	FORT DE SOCOA	188
93	BAYONNE.	190
94	CHATEAU DE DAX.	192
	GUYENNE, trois Places.	
95	BORDEAUX.	194
96	FORT DE MEDOC.	196

Suite

SUITE DE LA TABLE DES PLANS.

Places	PROVINCES.	Pages
	Suite des Places de GUYENNE.	
97	BLAYE.	198
	AUNIS, cinq Places.	
98	BROUAGE.	200
99	ISLE D'OLERON	202
100	ROCHEFORT.	204
101	LA ROCHELLE.	206
102	ISLE DE RE'.	208
	BRETAGNE, cinq Places.	
103	NANTES.	210
104	BELLE ISLE.	212
105	PORT LOUIS.	214
106	BREST.	216
107	S. MALO.	218

Places	PROVINCES.	Pages
	NORMANDIE, quatre Places.	
108	CHERBOURG.	220
109	CAEN.	222
110	HAVRE DE GRACE	224
111	DIEPPE.	226
	PARIS,	
112 & dernier Plan.	HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.	228
	AUGMENTATION. Suite des Villes & Places de Guerre de l'intérieur du Royaume.	231
	OBSERVATIONS à la fin de ce Livre.	

TABLE

DES GOUVERNEMENS GENERAUX, & particuliers des Provinces du Royaume & de la Nouvelle France, ou Amerique.

Par ordre alphabetique.

Voyez à la fin de ce Livre.

PICARDIE onze places.

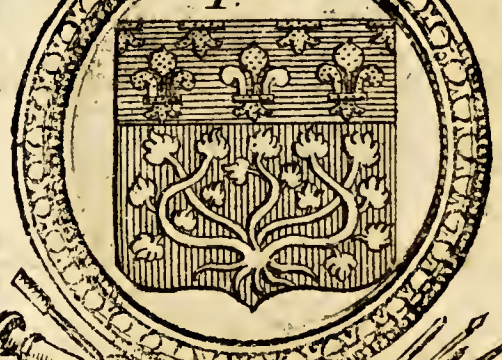

FRONTIERE ANCIENNE.

AMIENS, CAPITALE.

A vingt-huit lieuës de Paris.

VILLE considérable, située sur la Somme, à 49 degrez 54 minutes de latitude, & à 19 degrez 58 minutes de long. Capitale de Picardie, fut autrefois le lieu de residence dans les Gaules de sept Empereurs Romains, & le Siege ordinaire des premiers Rois de France, sous Clodion deuxiéme Roy, en 428, qui l'embellirent de grands & superbes Edifices antiques ; Elle fut érigée en Evêché sous l'Empire de Diocletien, & Saint Firmin fut son premier Evêque. Les Espagnols surprirent cette Ville par stratagême en 1597 ; mais Henry IV. la reprit peu de tems après & y fit bâtir une Citadelle, qui passe pour une des plus régulieres de l'Europe. Cette Ville est à dix lieuës d'Abbeville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'AMIENS.

M. le DUC DE CHAULNES, Gouverneur & Grand Bailly d'Amiens & de Corbie.

M. de CAYLA, Lieutenant de Roy.

M. de NEUVILLE, Major.

M. TORSILLIERE, Capitaine des Portes, Ville & Citadelle.

CITADELLE.

M. le DUC DE CHAULNES, Gouverneur.

M. le COMTE DE LA MARCK, Lieutenant de Roy.

M. ROUSSEAU, Ayde-Major.

PICARDIE onze places.

ABBEVILLE.

A trente-huit lieuës de Paris.

VILLE conſidérable, Capitale du Comté de Ponthieu, du Gouvernement général de Picardie; remplie de belles Manufactures de Draps, ſituée ſur la Riviere de Somme à 50 degrez 7 minutes de latitude, & à 19 degrez 32 minutes de longitude. Cette Ville n'étoit autrefois qu'un Château bâti par Hugues le Grand, dit CAPET, trente-ſixiéme Roy de France, l'an 987. Depuis elle a été fortifiée, & ſe dit pucelle, n'ayant jamais été priſe, elle eſt à neuf lieuës de Montreüil ſur Mer.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le VICOMTE DE MELUN, Commandant.

M. VAILLANT, Major, fait les fonctions de Capitaine des Portes.

PICARDIE onze places.

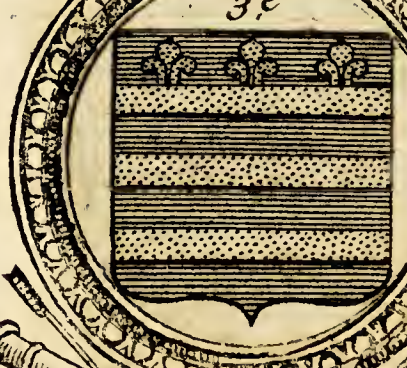

FRONTIERE ANCIENNE.

MONTREUIL, Sur Mer.

A quarante-six lieuës de Paris.

Ville forte en Picardie, dans le Bailliage d'Amiens, ſituée à 50 degrez 28 minutes de latitude, & à 19 degrez 30 minutes de long. ſur une Coline, dont le pied eſt arroſé par la Canche. Les groſſes Barques y remontent par le reflux de la Mer, elle en eſt à trois lieües; & défendue par un bon Château. Le Roy Loüis VIII. Pere de Saint Loüis, l'acquit en 1224, de Guillaume de Maincous, Seigneur de Maintenay. Elle eſt diviſée en haute & baſſe Ville, & ſéparée ſeulement par une ſimple muraille. Cette Ville eſt à huit lieuës de celle de Boulogne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Montreüil.

M. le Duc d'Elbeuf, Gouverneur.
M. de Caresse, Lieutenant de Roy.
M. du Fournau, Major.
M. du Fort, Ayde-Major.
M. de Valois Capitaine des Portes.

Citadelle.

M. le Duc d'Elbeuf, Gouverneur.
M. du Vernet, Lieutenant de Roy.

PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

BOULOGNE, Capitale.

A cinquante-trois lieuës de Paris.

Ville de la Basse Picardie, Capitale du Boulonnois, située à une portée de canon de la mer Océane, quand elle est retirée, & à sept lieuës de traverse des côtes d'Angleterre, divisée en deux Villes, haute & basse, avec un bon Château, à 50 degrez 42 minutes de latitude, & à 19 deg. 20 min. de longitude. Son Port, dont la pleine mer est à onze heures, est à l'embouchure de la riviere de Lianne, & bien défendu par un Mole, qui le met à l'abri des vents : Elle a titre d'Evêché. Louis XI. en prit possession par la réunion de ce Comté à la Couronne en 1477. Les Anglois la tinrent sept ans, après un Siége de trois mois, & la vendirent ensuite à Henry II. en 1550, & depuis la France l'a toujours possedée ; Monthulin, qui n'en est qu'à trois lieuës, avoit autrefois un Fort, qui a été depuis ruiné. Cette Ville est à sept lieues de Calais.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Boulogne, & Boulonnois.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur General, indépendant de celui de Picardie.
M. Conty de la Piere, Lieutenant de Roy.
M. de Quemy, Major.
M. de la Suze, Ayde Major.

Chateau de Boulogne.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur.
M. Conty de la Piere, Lieutenant de Roy.
M. Des Landes, Major.
M. Robert, Ayde Major.

Basse Ville de Boulogne.

M. de Remoulu, Commandant.

Tour d'Ambleteuse.

M. de Boissonnette, Commandant.

PICARDIE onze places.

5.e

FRONTIERE ANCIENNE.

PORT DE CALAIS.

A soixante lieuës de Paris.

VILLE maritime de Picardie, avec une Citadelle très-bien fortifiée, située au Comté d'Oye, à 50 degrez 57 min. de latitude, & à 19 deg. 32 min. de longitude. L'an 1558, du Regne d'Henry II. les François la reprirent sur les Anglois, sous la conduite de François Duc de Guise. Elle est bâtie en triangle, & a été fondée par Philippe de France, Comte de Boulogne, en 1408. Son Port, dont la pleine mer est à onze heures 30 min. & le Risban sont très-estimez par leur grandeur & leur beauté, qui sont bien défendus, ainsi que le Fort Nieulet, qui n'est qu'à un quart de lieuë de la Ville du côté de la terre. Elle fut cedée à la France l'an 1598, sous Henry IV. par le Traité de Vervins. Cette Ville est à sept lieuës de Douvre en Angleterre, & à trois lieuës d'Ardres.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE CALAIS.

M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
M. le DUC DE BETHUNE, son fils en survivance.
M. DESANGLES, Lieutenant de Roy, & Commandant.
M. GRASSIN DE MOREPAS, Major.
M. BRADY, Aydé-Major.
M. de LOYSE, Capitaine des Portes.

CITADELLE DE CALAIS.

M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
M. de SAINT MARTIN, Lieutenant de Roy.
M. DARDICAN, Ayde-Major.

FORT DE NIEULAY.

M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
M. SAJET, Lieutenant de Roy.
M. du PEREUX, Ayde Major.

FORT DE RISBAN.

M. de PERILLAC, Commandant.

GOURGAIN DE CALAIS.

M. de la RENAUDIERE, Commandant.

PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

ARDRES.

A cinquante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte de la Baſſe Picardie, dans le Comté de Guynes, ſituée ſur un côteau, diviſé en Ville Haute & Ville Baſſe, à 50 degrez 51 minutes de latitude, & à 19 degrez 39 minutes de longitude, elle eſt aſſez bien fortifiée. Ce fut près de cette Ville que ſe fit l'entrevûë magnifique de François I. & de Henry VIII. Roy d'Angleterre, au mois de Juin 1520. Le lieu en eſt encore appellé le CHAMP DE DRAP D'OR. Baudoüin II. incorpora cette Seigneurie au Comté de Guynes, en épouſant l'Héritiere. Cette Ville eſt à dix-neuf lieuës de Dourlens.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le TELLIER DE MONMORT, Gouverneur.

M. de FEUQUIERES, Lieutenant de Roy, & Commandant.

M. GUILLAUT, Major.

M. de LANDRU, Ayde-Major.

M. de LUTRINCOURT, Grand Bailly d'Ardres.

PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

DOURLENS.

A trente-ſix lieuës de Paris.

VILLE Haute & Baſſe, & Château fortifié dans l'Amienois, ſituée ſur la Riviere d'Authie, à ſix lieuës d'Amiens, à 50 degrez 9 minutes de latitude, & à 19 degrez 58 minutes de longitude ; elle appartenoit autrefois aux Comtes de Ponthieu ; Marie qui en étoit Comteſſe, la donna au Roy Loüis VIII. pere de Saint Louis, par Contrat en 1225. Charles VII. l'aliena par le Traité d'Arras, & Loüis XI. ſon Fils la racheta en 1463. Cette Ville eſt à onze lieuës de Perone.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE DOURLENS.

M. le DUC DE BETHUNE, Gouverneur.

M. du QUESNEL, Lieutenant de Roy.

M. VOYSET, Major.

M. L'ALLEMAND, Ayde-Major.

PICARDIE onze places.

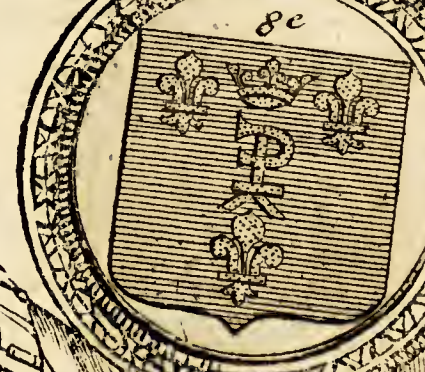

FRONTIERE ANCIENNE.

PERONNE, dite la Pucelle.

A trente-une lieuës de Paris.

Ville forte, & Château de la moyenne Picardie, dans le Pays de Santere, à sept lieuës d'Arras, & à onze d'Amiens, située sur la Somme, environnée de Marais, à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 20 degrez 37 minutes de longitude. On la nomme Pucelle, n'ayant jamais été prise, malgré les différens efforts des Espagnols du 27 Septembre 1656, & autres entrepriſes sous Loüis XIV. C'étoit autrefois une Châtellenie considérable, qui fut venduë à Saint Loüis par Guillaume de Longueval en 1230. Charles VII. la donna au Comte de Flandres en 1458, & ensuite elle fut réunie à la Couronne de France. Cette Ville est à cinq lieuës de Ham.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Peronne.

M. le Marquis d'Avarey, Gouverneur & Grand Bailly.
M. Destouilly, Lieutenant de Roy.
M. de Saint Romain, Major.
M. de Flory, Ayde-Major.
M. de la Roque Crussol, Ayde-Major du Fauxbourg de Bretagne.

Chateau de Peronne.

M. Haudoire de Lapre'e, Commandant.
M. de Flory, Capitaine des Portes.

PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

HAM.

A vingt-huit lieuës de Paris.

PETITE Ville forte dans le Vermandois, en Picardie, ſituée à 49 degrez 45 minutes de latitude, & à 20 degrez 43 minutes de longitude, ſur la Somme, dans une plaine remplie de marais. Loüis de Luxembourg, dit le Connétable de Saint Paul, y fit bâtir vers l'an 1470, ſous Loüis XI. une Citadelle fortifiée de quatre Baſtions, avec une Tour quarrée. Les Eſpagnols la prirent en 1557. Elle fut remiſe à la France en 1559. ſous Henry II. par la Paix du Cateau Cambreſis; cette Ville eſt entre Noyon & Peronne, & à quatre lieuës de Saint Quentin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE HAM.

M. de WALLE, Gouverneur.

M. d'HERVILLY DE CANISY, Lieutenant de Roy.

M. de LA TOUR, Major.

M. du TILLET DE BELLAIR, Ayde-Major.

M. de MONTIGNY, Capitaine des Portes.

PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

S. QUENTIN.

A trente-deux lieuës de Paris.

VILLE forte & conſiderable, Capitale du Vermandois, ſituée ſur une petite éminence qui a d'un côté la riviere de Somme, & de l'autre une vallée preſque toute eſcarpée, à 49 degrez 51 min. de latitude, & à 20 deg. 56 min. de longitude ; l'Evêché y fut établi anciennement, juſqu'en 411 qu'il fut transferé à Noyon. Elle a pris ſon nom de S. Quentin qui y ſouffrit le maryre. Elle ſe nommoit auparavant VERMAND, & elle fut rendue à la France en 1559 ſous Henry II. C'eſt une Place des plus importantes du Royaume, où il y a une ſuperbe Abbaye d'Hommes, & diverſes Manufactures, ſur-tout de Toiles. Cette Ville eſt à cinq lieuës de celle de Guiſe.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le COMTE DE LA BILLARDERIE, Gouverneur.

M. de RENANSART, Lieutenant de Roy.

M. de LA MOTTE, Major.

M. de CHASEAU, Ayde Major.

M. de CAUSSANDIERS, ſecond Ayde Major.

PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

GUISE, Duché.

A trente-quatre lieuës de Paris.

Ville forte de Picardie, dans le Comté de Tierache, ſituée à quarante-neuf degrez cinquante-trois minutes de latitude, & à vingt & un degrez dix-ſept minutes de longitude, ſur la riviere d'Oyſe, au-deſſus de la Ville de Lafere, non fortifiée, qui appartient à la Maiſon de Mazarin, depuis la minorité de Louis XIV. & où il y a un Arſenal Royal de l'Artillerie. Le Château de Guiſe eſt haut, & élevé, très-bien fortifié, & à couvert de toutes inſultes, ainſi que la Ville, au moyen de la Riviere qui eſt au-delà. Les Eſpagnols furent contrains d'en lever le Siége le 2 Juillet 1650. C'étoit autrefois un ancien Comté que le Roy François I. érigea en Duché-Pairie en Janvier 1527, en faveur de Claude de Lorraine, fils puîné de Renée II. Cette Ville eſt à treize lieuës de Bapaume en Artois.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville et Chateau de Guise.

Gouvernement vacant, par le decès de Monſieur de Contades.

M. de Sainte Suzanne, Lieutenant de Roy.
M. Bernard, Major.

Ville de Lafere.

M. le Duc d'Aiguillon, Gouverneur.
M. de Rohan, Commandant.
M. de Chambon, Major.

ARTOIS sept places.

BAPAUMES.

A trente-ſix lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-bas, dans l'Artois, ſur les confins de Picardie, ſituée à 50 deg. 7 min. de latitude, & à 20 deg. 31 min. de longitude, dans un Pays où il n'y a ni Riviere ni Fontaines; mais bien fortifiée de Foſſez à ſecs, à fond de cuve, avec un bon Château, dans un retranchement des fortifications de la Ville; difficile à eſcalader par la Hauteur de ſes Bâtimens. Le Maréchal de la Meilleraye enleva cette Place aux Eſpagnols le 18 Septembre 1641, ſous Loüis XIII. & elle fut cedée à la France par la Paix des Pirenées du 7. Novembre 1659. Elle eſt à quatre lieuës d'Arras.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. de ROYE COMTE DE ROUCY, Gouverneur.

M. du BOIS, Lieutenant de Roy.

M. de MONTAUVERT, Major.

M. LANGUEDONC, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

ARTOIS sept places.

13.e

FRONTIERE MODERNE.

ARRAS, CAPITALE.

A quarante-une lieuës de Paris.

VILLE fameuſe, Cité & Citadelle très-fortes, Capitale du Comté d'Artois; une des dix-ſept Provinces des Pays-Bas, ſituée ſur la Scarpe, la Riviere du Crinchon paſſe au travers de cette Ville, qui eſt à 50 deg. 18 min. de latitude, & à 20 degrez 26 min. de longit. Elle a titre d'Evêché Suffragant de Cambray, qui a la qualité de Seigneur temporel & ſpirituel d'Arras, & de Preſident né des Etats d'Artois Saint Waſt fut ſon premier Evêque; dont il y a une Abbaye d'Hommes conſiderable. Elle fût priſe ſur les Eſpagnols par Loüis XIII. le 10 Août 1640, & elle eſt reſtée aux François depuis ce tems, quoiqu'aſſiegée, mais inutilement par les Eſpagnols qui en leverent le ſiége ſous Loüis XIV. le 25 Août 1654. Son magazin de fourage fut en partie brûlé, avec peu de ſuccès, par les Hollandois le 3 Mars 1712. Cette grande Ville eſt à dix lieuës de celle d'Heſdin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'ARRAS.

M. le PRINCE D'ISENGHIEN, Gouverneur.
M. de LA ROQUE, Lieutenant de Roy, Commandant
M. de SAINT VAL, Major.
M. DESPALUNGE, Ayde-Major.
M. DESEPESSES, ſecond Ayde-Major.
M. GUERINIERE, Capitaine des Portes.
M. d'AUZANEAU DE GATEBOIE, ſecond Capitaine des Portes.

CITADELLE D'ARRAS.

M. de LA VACHERIE, Gouverneur.
M. de VILLAUCOURT, Lieutenant de Roy.
M. FABRY DE GAJAN, Major.
M. BACHOT, Ayde-Major.
M. MILIEN Capitaine des Portes.

ARTOIS sept Places.

14.e

HESDIN.

A quarante-cinq lieuës de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, dans l'Artois, ſituée à cinquante degrez vingt-trois minutes de latitude, & à dix-neuf degrez quarante-ſix minutes de longitude, ſur la riviere de Canche, environnée de marais qui la rendent inacceſſible. C'étoit autrefois le village de Meſnil, que Philibert-Emanuël Duc de Savoye fit fortifier en 1554, & il fit raſer le vieux Heſdin. Cette Place eſt en exagone irrégulier; Loüis XIII. la prit le 30 Juin 1639, ſous les ordres du Marquis de la Meilleraye, qui reçut le Bâton de Maréchal de France ſur la brêche. Elle eſt demeurée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville eſt à neuf lieuës de celle de Bethune.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le MARQUIS D'HAVRINCOURT, Gouverneur.

M. de VILLEPEAUX, Lieutenant de Roy.

M. de LA COMBE, Major.

M. GRILLON, Ayde-Major.

M. de SOUVEIRAN, Capitaine des Portes.

ARTOIS sept places.

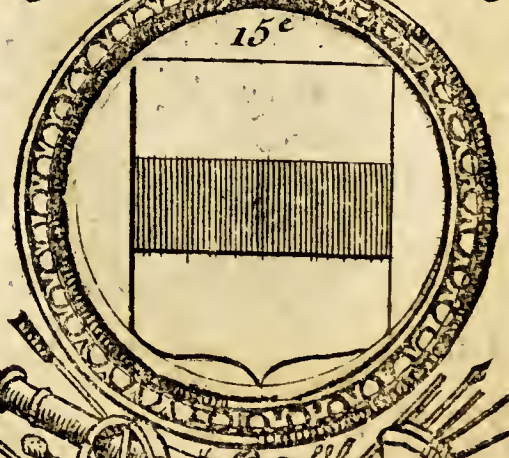

FRONTIERE MODERNE.

BETHUNE, Duché.

A quarante-huit lieuës de Paris.

Ville forte, & Château fortifié des Pays-Bas du Comté d'Artois, ſituée ſur la Biette, à cinquante degrez trente-deux minutes de latitude, & à vingt degrez dix-ſept minutes de longitude. Cette Ville a donné ſon nom à la Maiſon de Bethune. Gaſton de France, Duc d'Orleans, oncle de Loüis XIV. la prit & en chaſſa les Eſpagnols le 31 Août 1645. Elle fut cedée à la France, avec tous les droits de ce Duché le 7 Novembre 1659, par le Traité des Pyrenées; cette Place capitula avec les Alliez le 28 Août 1710, & les François y rentrérent le 29 May 1713, par le Traité de Paix d'Utrech. Elle eſt à trois lieuës de la petite Ville de S. Venant.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Gouvernement vacant par le decès de M. le Comte de Rottembourg.

M. le Comte de Varenne, Lieutenant de Roy.

M. de Miremont, Major.

M. Le Bel, Ayde-Major.

M. Des Fosse's, Capitaine des Portes.

ARTOIS sept places.

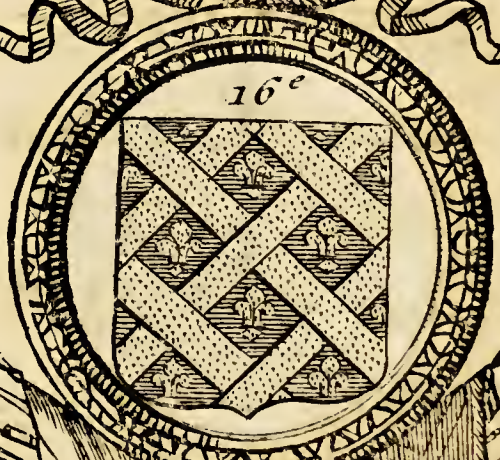

SAINT VENANT.

A cinquante-une lieuës de Paris.

PETITE Place forte des Pays-Bas, dans l'Artois. Cette Ville étoit autrefois bien plus fortifiée qu'elle n'eſt à préſent ; elle eſt ſituée ſur la Lis, à 50 degrez 38 minutes de latitude, & à 20 degrez 12 minutes de longitude. Elle fut priſe ſur les Eſpagnols le 27 Août 1657, qui la céderent à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place fut repriſe par les Alliez le 29 Septembre 1710, & rendue à la France le 29 May 1713, par la Paix d'Utrecht. Elle eſt à deux lieües d'Aire.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE LA BILLARDERIE, Gouverneur.

M. DE LA VIEFVILLE, Lieutenant de Roy.

M. CHANET, Major.

M. CEMETIERE, Ayde-Major.

ARTOIS sept places.

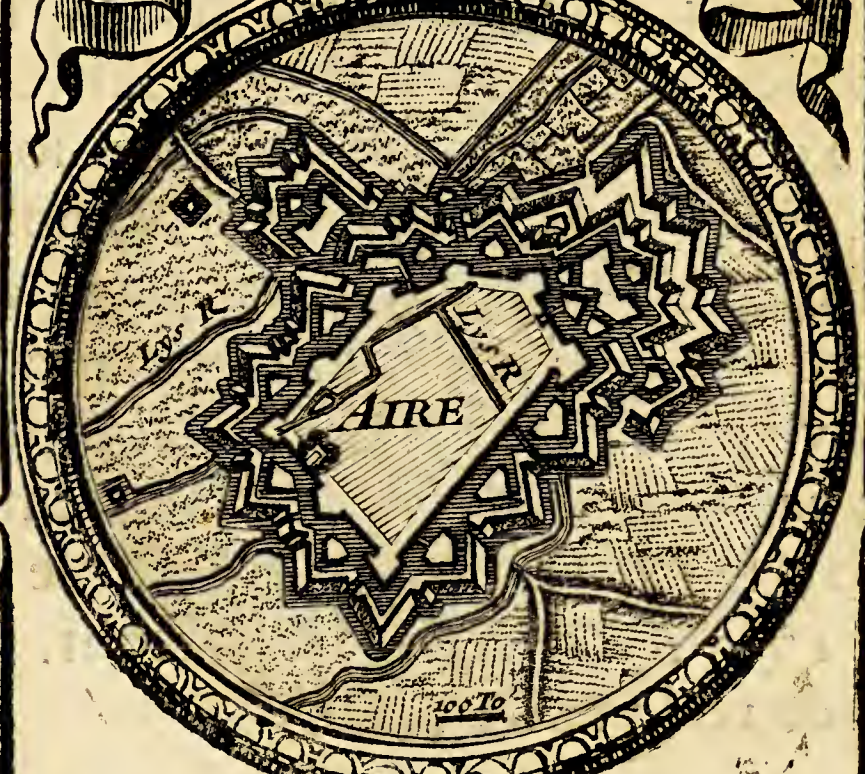

17.e

FRONTIERE MODERNE.

AIRE.

A quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, dans l'Artois, ſur les frontieres de Flandres, entre des marais qui la rendent preſque inacceſſible. Elle a un bon Château qui la défend avec le Fort S. François, ſituée ſur la Lis qui la ſépare en deux parties, à 50 degrez 39 minutes de latitude, & à 20 degrez 4 minutes de longitude. Elle fut priſe par les François le 27 Juillet 1641, ſous Loüis XIII. après un des plus rudes Siéges. Les Eſpagnols la reprirent peu de tems après, & la gardérent juſqu'en 1676, ſous Loüis XIV. que le Maréchal d'Humieres s'en rendit maître le 31 Juillet de la même année, après cinq jours de tranchée ouverte. Les Alliez reprirent cette Ville le 8 Novembre 1710, après une longue reſiſtance, & elle fut rendue aux François, qui y rentrérent le 13 Juin 1713, par le Traité de la Paix d'Utrech. Elle eſt à trois lieuës de S. Omer.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'AIRE.

Gouvernement vacant par le decès de M. LEJAY.
M. DU ROSOY, Lieutenant de Roy.
M. DESPREZ DE GRANDMAISON, Major.
M. DE LA BOURDONNIERE, Ayde-Major.
M. GAYA, ſecond Ayde-Major.
M. PETIT, Capitaine des Portes.

CHATEAU D'AIRE.

M. D'ORSIMONT, Ayde-Major.

FORT S. FRANÇOIS D'AIRE.

M. DE VANDIN, Commandant.
M. DESCRAGNOLLES, Major.

ARTOIS sept places.

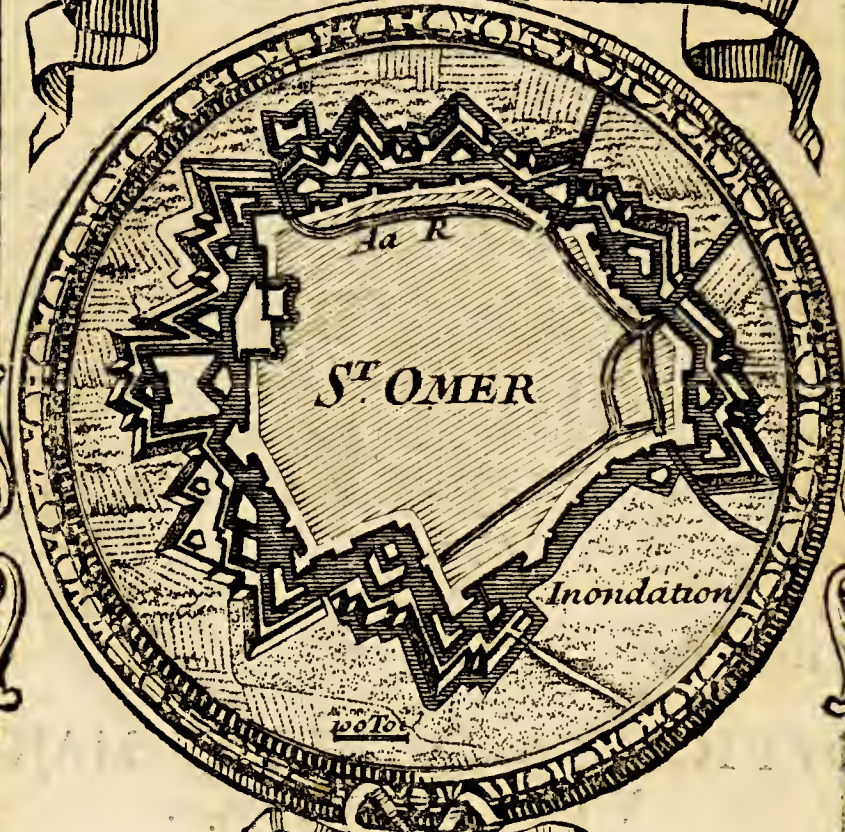

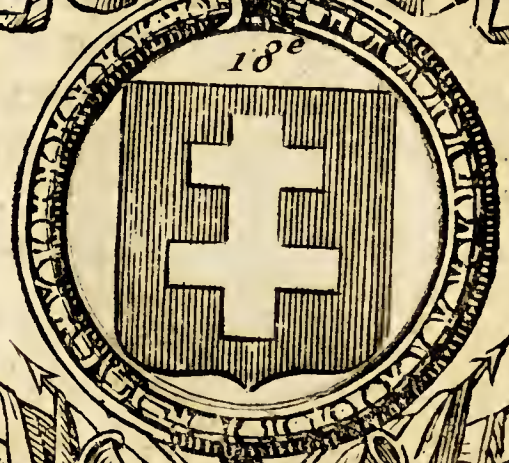

FRONTIERE MODERNE.

S. OMER.

A cinquante-ſix lieuës de Paris.

VILLE & Château bien fortifiez des Pays-Bas, dans le Comté d'Artois, ſituée ſur la riviere d'Aa, qui y fait un grand Marais, avec un Lac près de cette Ville, qui porte des Iſles flotantes, à 50 degrez 46 minutes de latitude, & à 19 degrez 54 minutes de longitude. Elle a pris ſon nom de S. Omer Evêque de Teroüane, qui y fut transferé, & qui la fit bâtir en 670. Elle ſe nommoit auparavant Sithieu. Fouques, Abbé de S. Bertin dont il y a une belle Abbaye d'Hommes de ce nom, commença ſes murailles en 880. Cette Ville fut aſſiegée & priſe ſur les Eſpagnols par Philippe de France, Duc d'Orleans, frere unique de Loüis XIV. le 20 Avril 1677, après le gain de la Bataile de Montcaſſel, où les troupes Hollandoiſes furent défaites. Cette Ville eſt à ſix lieuës de Gravelines.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE S. OMER.

M. LE COMTE DE BEÜIL, Gouverneur.
M. DE BARBERAY, Lieutenant de Roy.
M. DU ROURE, Major.
M. DE JARRY, Ayde-Major.
M. DAMARY, ſecond Ayde-Major.
M. DUPUIS, Capitaine des Portes.

CHATEAU DE S. OMER.

M. DE S. VINCENT, Commandant.

FLANDRES sept places.

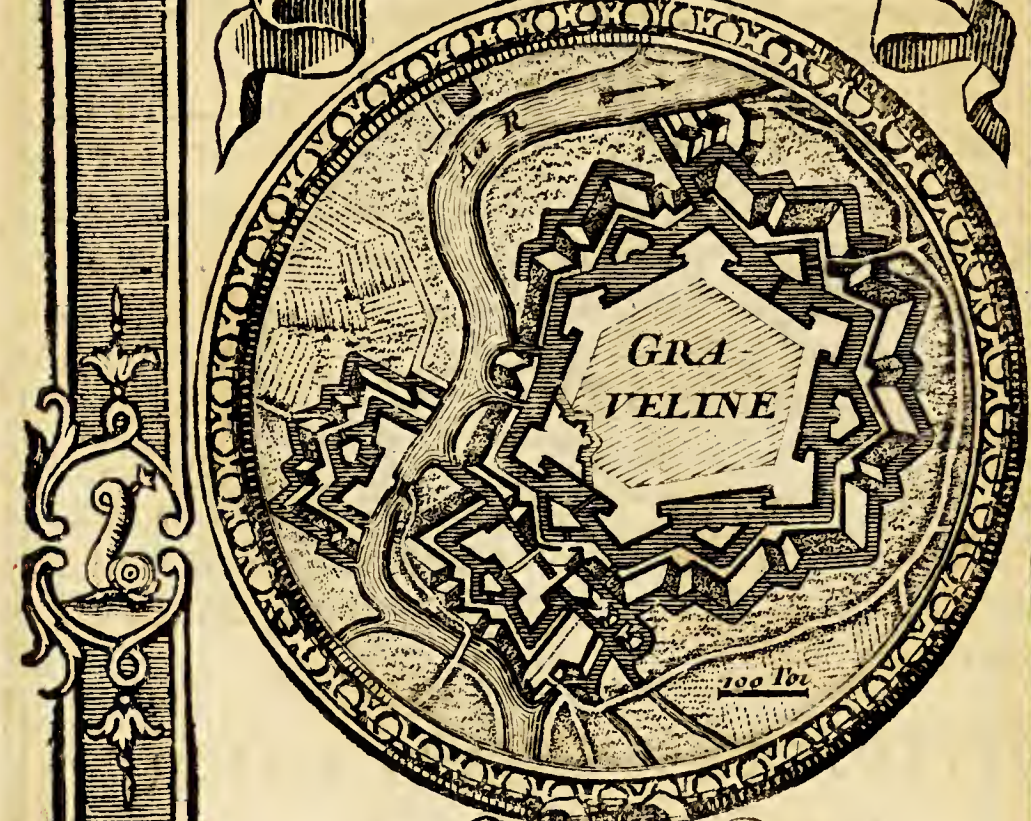

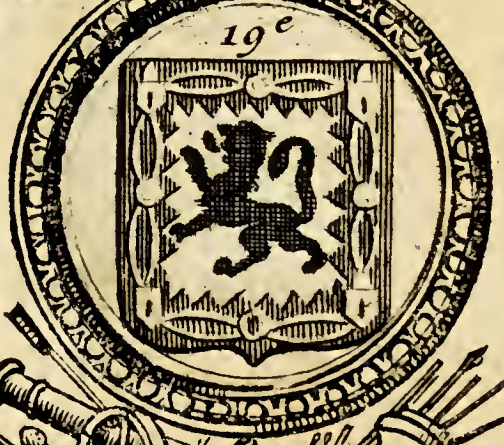

FRONTIERE MODERNE.

GRAVELINES.

A ſoixante-quatre lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, & bon Port de Mer de l'Ocean, dans le Comté de Flandres, dont la pleine Mer eſt à douze heures, ſituée ſur l'embouchure de la Riviere d'Aa, dans une Plaine coupée de pluſieurs Canaux, à 50 deg. 58 min. de lat. & à 19 deg. 47 min. de longit. Elle s'appelloit autrefois Saint Willebrod, & fut nommée Gravelines l'an 1160 par Thierry Comte de Flandres, Charlequint y fit bâtir ſon fort Château. Elle fut priſe par Monſeigneur le Duc d'Orleans, Gaſton de France, le 29 Juillet 1644, & repriſe le 18 May 1652. Le Maréchal de la Ferté la prit pour Loüis XIV. le 30 Août 1658. Elle eſt ſi près de la Mer, que le flux entre dans ſes foſſez; & ſon ancien Château eſt encore aujourd'hui dans ſon entier. Cette Ville eſt à quatre lieuës de Dunkerque.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE BROGLIE, Gouverneur.
M. DE BELLEGARDE, Lieutenant de Roy.
M. DE VANDEUIL, Major.
M. BOUAN, Ayde-Major
M. DE LA PLUGERE, Capitaine des Portes.

Cette Place eſt de la Flandres Françoiſe, & dépend du Gouvernement Général de Picardie, depuis le Traité des Pyrenées de 1659.

FLANDRES sept places.

FRONTIERE MODERNE.

DUNKERQUE.

A ſoixante-neuf lieuës de Paris.

VILLE très-conſidérable, & de commerce des Pays-Bas, avec un fameux Port ſur l'Ocean ou Manche, dont la pleine Mer eſt à douze heures, ſituée dans la Flandres maritime à 51 degrez 3 minutes de latitude, & à 20 degrez 4 minutes de longitude. Elle fut priſe par le Vicomte de Turenne le 30 Août 1645 ſous Loüis XIV. & repriſe par le Duc d'Anguien le 10 Octobre 1646. Elle fut encore repriſe le 16 Septembre 1652, & priſe par les François & Anglois, ſur les Eſpagnols le 25 Janvier 1658. Les Anglois la poſſédérent juſqu'en 1661 qu'ils la vendirent à Loüis XIV. le 27 Novembre 1662; le deux Decembre ſuivant le Roy y fit ſon entrée, & enſuite l'avoit renduë une des plus belles, & des plus fortes Places de l'Europe par ſes nouvelles fortifications achevées le 18 May 1671. Ces mêmes fortifications ayant été démolies en 1713. Il n'y a plus d'Etat Major complet; mais ſeulement trois Officiers Principaux attachez au ſervice de cette Place, qui étoit auparavant un Gouvernement général de Province, dont elle a conſervé le rang, lequel a été réuni par le Roy, au Gouvernement général de Flandres. Cette Ville eſt à deux lieuës de Bergues.

OFFICIERS MAJORS.

M. LE MARQUIS DALEMBON, Commandant pour le Roy.

M. LE NAIN, Lieutenant de Roy au Gouvernement.

M. DE LA MOTTE, Major.

FLANDRES sept places.

21.e

FRONTIERE MODERNE.

BERGUES.

A ſoixante-ſept lieuës de Paris.

VILLE forte du Comté de Flandres, dans le quartier de Terre Franche, ſituée ſur la Riviere de Colme, à 50 degrez 58 minutes de latitude, & à 20 degrez 6 minutes de longitude. Elle a pris ſon nom d'un Monaſtere, que Baudoüin de l'Iſle Comte de Flandres y fit bâtir en 950. en l'honneur de Saint Winocx Anglois, & l'an 1020 Baudoüin le Barbu Comte de Flandres, y fit élever une fortereſſe. Les François la prirent le premier Juillet 1658 ſur les Eſpagnols; le fort François a été conſtruit près de cette Ville ſous Loüis XIV. depuis la Paix des Pyrenées de 1659, Elle fut repriſe le 6 Juin 1667 par les François en deux jours, ſous les ordres du Duc d'Aumont. Elle eſt à treize lieuës de Lille.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BERGUES SAINT WINOCX.

M. LE MARE'CHAL DE BROGLIE, Gouverneur.

M. DE PALMES, Lieutenant de Roy.

M. LA VAISSIERE, Major.

M. CADOT, Ayde-Major.

M. DE TREDOS, Capitaine des Portes.

FORT FRANÇOIS DE BERGUES.

M. DE VILLERS, Commandant.

M. DE LA CHAUME, Major.

FLANDRES sept places.

22e.

FRONTIERE MODERNE.

LILLE, Capitale.

A cinquante lieuës de Paris.

Ville très-forte & très-conſiderable des Pays-Bas, dans le Comté de la Flandres Françoiſe, dont elle eſt Capitale, ſituée ſur la petite Riviere de Deulle, à 50 degrez 38 minutes de latitude, & à 20 degrez 44 minutes de longitude. Loüis XIV. la prit le 27 Août 1667 ſur les Eſpagnols, & y fit faire une Citadelle des plus belles & des plus fortes de l'Europe, avec beaucoup d'autres Ouvrages de Fortifications. Cette Ville eſt très-importante à la France par ſon commerce, ſes richeſſes & ſa grandeur, qui la mettent au nombre des plus belles Villes du Royaume; il y a auſſi le Fort S. Sauveur qui eſt bien défendu. Elle fut priſe ſur les François après une belle & longue réſiſtance le 20 Août 1708, & la Citadelle fut remiſe aux Alliez le 11 Decembre ſuivant, qui ont été depuis rendus à la France par le Traité de Paix d'Utrecht du 11 Avril 1713; les François y rentrérent le 4 Juin ſuivant. Elle eſt à ſept lieuës de Doüay.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Lille.

M. Le Duc de Boufflers, Gouverneur, Chef & Souverain Bailli de Lille.
M. De Ceberet, Lieut. General & Commandant.
M. De Crany, Major.
M. Des Freiches, Ayde-Major.
M. De Forville, ſecond Ayde-Major.
M. De Merizier, troiſiéme Ayde-Major.
M. Hennequin, Capitaine des Portes.
M. Figuier, ſecond Capitaine des Portes.
M. De Faumarie', troiſiéme Capitaine des Portes.

Citadelle de Lille.

M. Le Chevalier de Pezeux, Gouverneur.
M. De Montaigu, Lieutenant de Roy.
M. Dapehin, Major.
M. Le Marchand, Ayde-Major.
M. De Bresan, Capitaine des Portes.

Fort S. Sauveur de Lille.

M. Gittard, Commandant.
M. De Pellafort dufayet, Ayde-Major.

FLANDRES sept places.

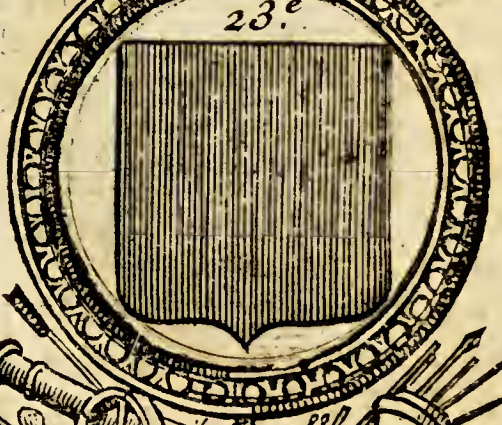

FRONTIERE MODERNE.

DOÜAY.

A quarante-quatre lieuës de Paris.

VILLE de Flandres bien fortifiée, & très-considérable dans le Quartier de Lille, sur la riviere de carpe, où il y a un très-bon Fort, dit de Scarpe, près e cette Place ; située à 50 degrez 23 minutes de latitue, & à 20 degrez 44 minutes de longitude. Ce n'étoit utrefois qu'un Château des Belges à demi ruiné, que . Amand fit agrandir en 655. C'est à present une des lus belles & des plus fortes Villes de cette Province. oüis XIV. s'en rendit maître le 6 Juillet 1667. lle a Titre de Parlement, qui y a été transferé de ournay en 1708. Son Université y fut fondée par hilippe II. en 1572, & elle est demeurée à la France ar le Traité d'Aix la Chapelle de 1668. Cette Ville apitula avec les Alliez le 26 Juin 1710, & les François reprirent le 18 Septembre 1712. Elle est à cinq lieuës e Cambray.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE DOÜAY.

M. LE MARQUIS DE MAILLEBOIS, Gouverneur.
M. D'ASSIGNY, Lieutenant de Roy & Commandant.
M. CHEVILLIARD, Major.
M. DE COURTY, Ayde-Major.
M. TENOT, second Ayde-Major.
M. DE GRANES, troisiéme Ayde-Major.
M. DE LA MOTTE, Capitaine des Portes.
M. DE S. CLAUDE, second Capitaine des Portes.
M. DE MAZIERES, troisiéme Capitaine des Portes.
M. PETIT, Capitaine des Ecluses.

FORT DE L'ESCARPE.

M. DE BUSSY, Gouverneur.
M. DE GRAMMONT, Major.

FLANDRES sept places.

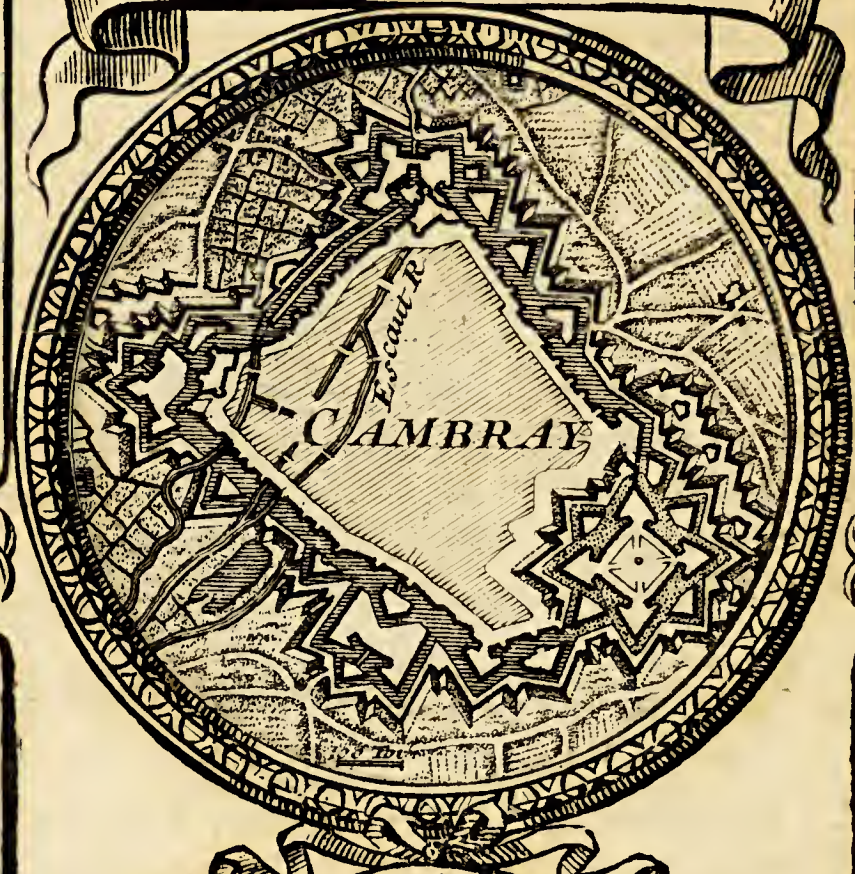

FRONTIERE MODERNE.

CAMBRAY, Capitale.

A trente-neuf lieuës de Paris.

VIlle & Citadelle très-fortes, Capitale du Cambresis dans les Pays-Bas, qui a été un Fief de l'Empire, que Charlemagne incorpora au Haynault. Cette Ville étoit Imperiale du Cercle de Westphalie. Elle est ituée sur l'Escaut dans une Plaine à 50 degrez 11 minutes de latitude, & à 20 degrez 53 minutes de lonitude, avec titre d'Archevêché, qui prend la qualité de Duc de Cambray & Prince du Saint Empire. Diogene, Grec de Nation, a été son premier Evêque en 408. Clovis II. Roy de France, la prit sur les Romains en 37. Charlequin y fit bâtir sa Citadelle en 1549, son Evêché fut érigé en Archevêché en 1559. Loüis XIV. s'en endit maître le 5 Avril 1677, & sa Citadelle se rendit e 11 du même mois, qu'elle est retournée au pouvoir de France. Cette Ville est à trois lieuës de Bouchain.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Cambray, Pays et Duche' de Cambresis.

M. Le Marquis de Besons, Gouverneur.
M. De Lauriere, Lieutenant de Roy.
M. De La Chaise, Major,
M. De Savalu, Ayde-Major.
M. Du Vignaux, second Ayde-Major.
M. Tachard Capitaine des Portes.
M. Des Bordes, second Capitaine des Portes.

Citadelle de Cambray.

M. De Gestard, Gouverneur.
M. Dumas, Lieutenant de Roy.
M. Le Cornier, Major.
M. Roger, Capitaine des Portes.

FLANDRES sept places.
Senset R
Escaut R
BOU CHAIN
100 Tois
25.e

FRONTIERE MODERNE.

BOUCHAIN.

A quarante-deux lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, du département de Flandres, quoique dans le Haynault, elle eſt Capitale de l'Oſtervant, & ſituée ſur la Riviere de l'Eſcaut à 50 degrez 16 minutes de latitude, & à 20 degrez 56 minutes de longitude. Le Roy Pepin la fit bâtir ſur la pante d'une hauteur entourée de ſept marais, & depuis elle a été bien fortifiée. Les François la prirent le 12 May 1676, & lui firent perdre le nom de Pucelle, ſous le Commandement de Monſieur Philippe de France, Duc d'Orleans, Frere unique de Loüis XIV. Cette Ville ſe rendit aux Alliez, qui l'aſſiégerent le 22 Septembre 1711, & enſuite elle ſe rendit à diſcretion aux François le 20 Octobre 1712. Elle eſt à quatre lieuës de Valenciennes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE MIDELBOURG, Gouverneur.

M. DE CHAUNY, Lieutenant de Roy.

M. DE RIEUMAL, Major.

M. LE CHEVALIER GUERIN DE LA MARCHE, Ayde-Major.

M. DE BELHUMEUR, Capitaine des Portes.

HAINAULT huit places.

26.e

FRONTIERE MODERNE.

VALENCIENNES.

A quarante-ſix lieuës de Paris.

VILLE & Citadelle très-fortes des Pays-Bas, du Comté de Haynault, ſituées ſur les rivieres de l'Eſcaut & de la Roüelle, à 50 degrez 21 minutes de latitude, & à 21 degrez 10 minutes de longitude. Elle eſt très-importante par ſa ſituation & ſon grand commerce. Loüis XIV. en perſonne s'en rendit le maître par aſſaut le 17 Mars 1677, & la préſerva du pillage. L'Empereur Valentinien fut ſon Fondateur en 367, ce n'étoit auparavant qu'un vieux Château, appellé la valée des Cignes, dont elle a pris ſon nom. Cette belle Ville eſt à trois lieuës de Condé.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE VALENCIENNES.

M. LE MARECHAL DE TINGRY-MONTMORENCY, Gouverneur de la Ville & Lieutenant General de la Province de Flandre & Haynault.

M. DE S. MAURICE, Lieutenant de Roy de la Ville

M. DESPIE, Major.

M. DESPIE, ſecond Major.

M. DE TREDOX, Ayde-Major.

M. BARBER, ſecond Ayde-Major.

M. DE CHEVREMONT, Capitaine des Portes.

M. DE BRINVILLE, ſecond Capitaine des Portes.

CITADELLE DE VALENCIENNES.

M. DES CLAVELLES, Gouverneur.

M. DU RIVON, Major.

M. RICHAUD, Ayde-Major.

M. DE CHATEAUNEUF, Capitaine des Portes.

HAINAULT huit places.

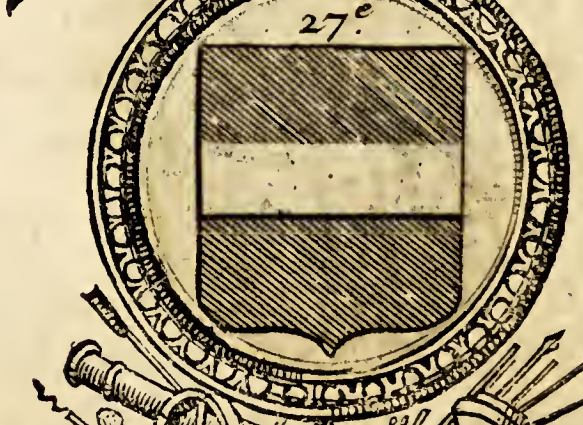

FRONTIERE MODERNE.

CONDÉ, Principauté.

A quarante-neuf lieuës de Paris.

Ville forte & vieux Château des Pays-Bas, dans le Comté de Haynault, ſituée au confluant de l'Heſne dans l'Eſcaut, à cinquante degrez vingt-ſix minutes de latitude, & à vingt-un degrez quatorze minutes de longitude. La Riviere d'Heſne y fait un marais & beaucoup d'inondations, par lequel on ne la peut attaquer. Elle a été priſe le 25 Août 1649, repriſe le 18 Août 1655, & priſe le 18 Août 1656. Elle eſt au Roy depuis le 26 Avril 1676, il y a des fortifications conſiderables. Cette Ville porte le Titre de Principauté, étant paſſée par ſucceſſion dans la Maiſon Royale de Bourbon. Elle eſt à ſept lieuës de Maubeuge.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Condé.

M. Le Marechal de Puysegur, Gouverneur de la Ville & de la Principauté de Condé.

M. De Villers, Lieutenant de Roy.

M. De Clausere', Major.

M. De Baussac, Ayde-Major.

M. De Reboul, Capitaine des Portes.

Redoute de Stinchelles.

M. Le Marechal de Puysegur, Commandant, non-réſident.

HAINAULT huit places.

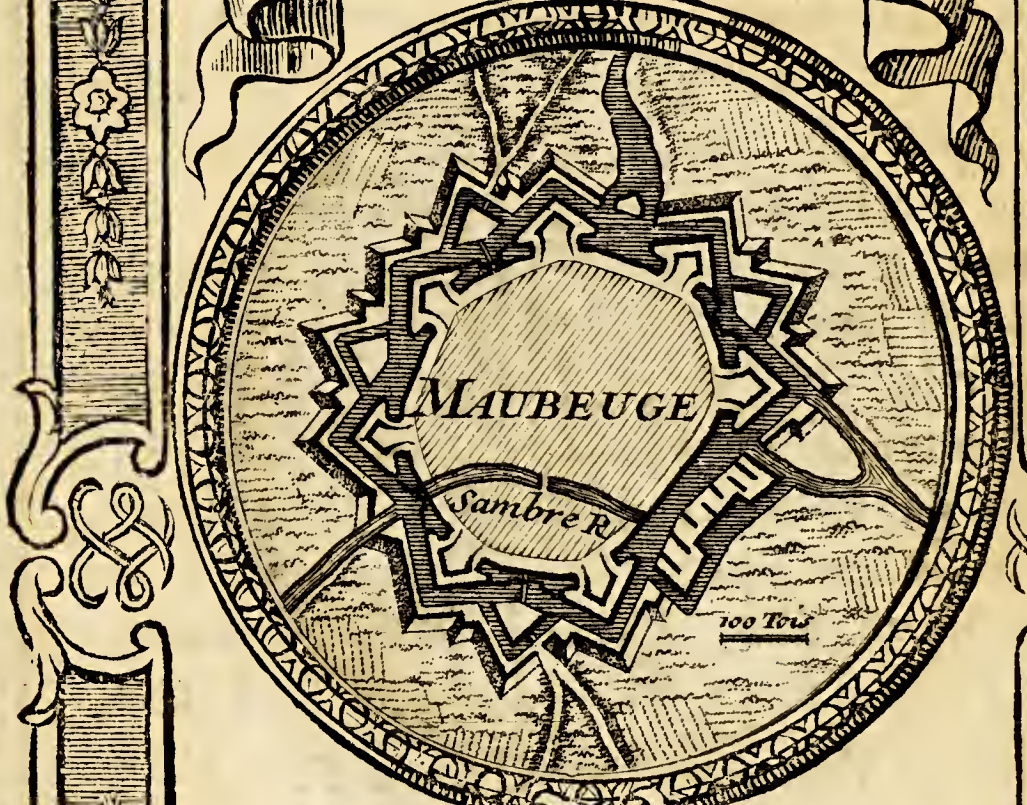

FRONTIERE MODERNE.

MAUBEUGE, Capitale.

A cinquante-une lieuës de Paris.

VIlle fortifiée à la moderne, & très-réguliere, ſituée dans les Pays-Bas ſur la Riviere de Sambre, bonne & Marchande, Capitale du Comté de Haynault, à 50 degrez 7 minutes de latitude, & à 21 degrez 36 minutes de longitude. Il y a un Chapitre conderable de Nobles Chanoineſſes, ſemblable celui de Mons, qui a été inſtitué par Sainte ldegonde, dont il a pris le nom. Ce Chapitre le Gouvernement & les Juriſdictions de la ille & de ſon terroir. Les Eſpagnols cedérent ette Ville aux François en 1678, par le Traité e Nimegue. Elle eſt à ſix lieuës du Quenoy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Le Chevalier de Damas, ouverneur.

M. De Biodos de Casteja, Lieu-nant de Roy.

M. De S. Martin Rougeat, ajor.

M. Du Brechet, Ayde-Major.

M. Dirchon, ſecond Ayde-Major.

M. De la Lande, Capitaine des Poſtes.

HAINAULT huit places.

FRONTIERE MODERNE.

LE QUENOY.

A quarante-ſix lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas, dans le Comté du Haynault, ſituée ſur la petite Riviere de Roüelle, qui tombe dans l'Eſcaut, à cinquante degrez quatorze minutes de latitude, & à vingt-un degrez quatorze minutes de longitude. Eſt eſt petite, mais aſſez forte, & renommée par ſon grand commerce. Elle ſervoit autrefois de Doüaire aux Comteſſes du Haynault; les François la prirent ſur les Eſpagnols le 6 Septembre 1654, ſous Loüis XIV. Cette Ville fut priſe par les Alliez le 14 Juillet 1712, & le 14 Octobre ſuivant les François la reprirent, & y firent priſonniere de guerre la garniſon. Elle eſt à quatre lieuës de Landrecy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE FENELON, Gouverneur.

M. DE LA GARDETTE, Lieutenant de Roy.

M. DE GIAUX, Major.

M. DE VILLENEUVE, Ayde-Major.

M. DE LA BARTHE, Capitaine des Portes.

Cette Place eſt de la Flandres Françoiſe en Haynault, & dépend du Gouvernement general de Picardie, depuis le Traité des Pyrenées de

HAINAULT huit places.

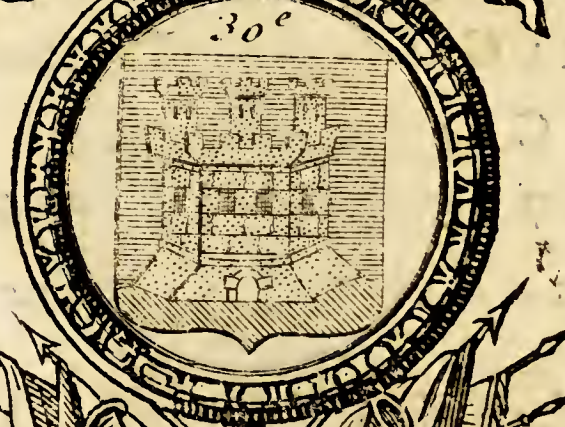

FRONTIERE MODERNE.

LANDRECY.

A quarante-quatre lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas dans le Haynault, ſituée ſur la Sambre à 50 degrez 6 minutes de latitude, & à 21 degrez 19 minutes de longitude. Elle eſt petite, mais bien fortifiée de bons dehors, & celebre par la reſiſtance qu'elle fit en 1543 contre l'Empereur Charlequin, qui fut obligé d'en lever le ſiege, après ſix mois d'attaque. Le Cardinal de la Valette la prit en 1637, ſous Loüis XIII. Les Epagnols l'ayant repriſe le 18 Juillet 1647, les François la reprirent le 14 Juillet 1655, ſous Loüis XIV. & elle eſt demeurée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville fut inveſtie par le Prince Eugene, Général de l'Armée des Alliez le 18 Juillet 1712, qui fut obligé d'en lever le ſiege le premier Août ſuivant, après le gain de la grande affaire de Denain & de Marſienne remportée le 24 Juillet par le Maréchal de Villars. Elle eſt à quatre lieuës d'Avêne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Gouvernement vacant par le décès de M. LE COMTE D'UZES.

M. DE LA GRANGE DES MURIS, Lieutenant de Roy.

M. DUMAS, Major.

M. PASOT, Ayde-Major.

M. MARIDAL, ſecond Ayde-Major.

M. CHEVALIER, Capitaine des Portes.

Cette Place eſt de la Flandre Françoiſe, en Haynault, & dépend du Gouvernement général de Picardie, depuis le Traité des Pirenées de 1659.

HAINAULT huit places.

31e

AVESNE.

A quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas dans le Comté de Haynault, ſituée ſur la Riviere d'Aêpre dans un Terroir inégal, à 50 degrez 10 minutes de latitude, & à 21 degrez 35 minutes de longitude; cette Ville eſt jolie & bien fortifiée: c'étoit un Comté que le Roy d'Eſpagne acheta du Duc d'Archot, & qu'il a cédé à la France avec cette Place, par la Paix des Pirenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville n'eſt d'aucun Gouvernement général. Elle eſt à huit lieuës de Philippeville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE BROGLIE. Gouverneur d'Avêne & Grand Bailly du Haynault.

M. DE CONSISAT, Lieutenant de Roy.

M. DE VERDILLAC, Major.

M. DE GELADES, Ayde-Major & Capitaine des Portes.

HAINAULT huit places.

PHILIPPE VILLE

100 Tous

32.e

P

FRONTIERE MODERNE.

PHILIPPEVILLE.

A cinquante-ſept lieuës de Paris.

PLACE forte des Pays-Bas, dans le Haynault, ſituée entre Sambre & Meuſe, près de cette derniere Riviere ſur ne hauteur, à 50 deg. 13 min. de latitude, à 22 deg. 8 min. de longitude. C'étoit utrefois le Bourg de Corbigny, que Marie Reine de Hongrie Gouvernante es Pays-Bas, fit fortifier en 1555. Cette lace a pris enſuite ſon nom de Philippe I. Roy d'Eſpagne; elle eſt aſſez régu-ere, avec des Foſſez taillez dans le oc: les François en ſont les maîtres par Traité des Pyrenées du 7 Novembre 659; Loüis XIV. y a fait faire de ès-grands travaux. Cette Ville eſt à nq lieües de Charlemont & Givets.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE LAVAL MONTMORENCY, ouverneur.

M. DE SILHAC, Lieutenant de Roy.

M. DU VAST, Major.

M. DE BEAUPRÉ, Ayde-Major.

M. DUMONT, Capitaine des Portes.

HAINAULT huit places.

33e.

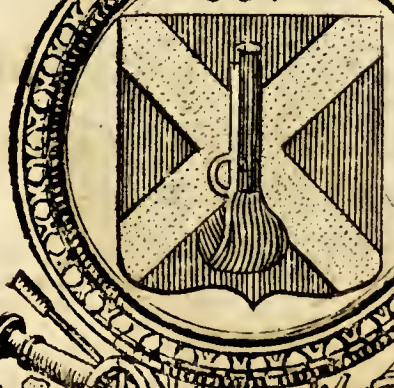

FRONTIERE MODERNE.

CHARLEMONT ET GIVETS.

A soixante-une lieuës de Paris.

VILLE & Place très-forte du Comté de Namur, dans le Haynault, située sur la Meuse, à 50 degrez 10 min. de latitude, & à 2 degrez 22 min. de longitude. Elle est bâtie au sommet d'une montagne, dont elle occupe toute la largeur; l'on n'y monte que d'un côté, & ses Ouvrages sont presque inaccessibles; il y a au bas de cette Place deux Bourgs, qu'on appelle Givet Notre-Dame, & Givet S. Hilaire, fermez d'une bonne muraille, à cause du passage important sur la Meuse qui les sépare. Elle est au Roy depuis le 27 Fevrier 1689, & elle a pris son nom de l'Empereur Charles-Quint, qui la fit fortifier sur les Terres de l'Evêque de Liege. Elle est à six lieuës de Rocroy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHARLEMONT.

M. LE MARQUIS DE CILLY, Gouverneur.
M. COSTE, Lieutenant de Roy.
M DE ROQUEFORT, Major.
M. DE CAZENEUVE, Ayde-Major.
M. DU CASSE, Capit. des Portes, avec titre d'Ayde-Maj.

GIVET S. HILAIRE.

M. LE MARQUIS DE CILLY, Gouverneur.
M. DE FIENNES, Commandant au Gouvernement.
M. DU TROUCHOT, Major.
M. DE SAIGNES, Ayde Major, & Capitaine des Portes.

GIVET NÔTRE-DAME.

M. D'ARGOUBET, Major.
M. PIETRE, Ayde-Major.
M. RADE, Capitaine des Portes.

CHAMPAGNE trois places.

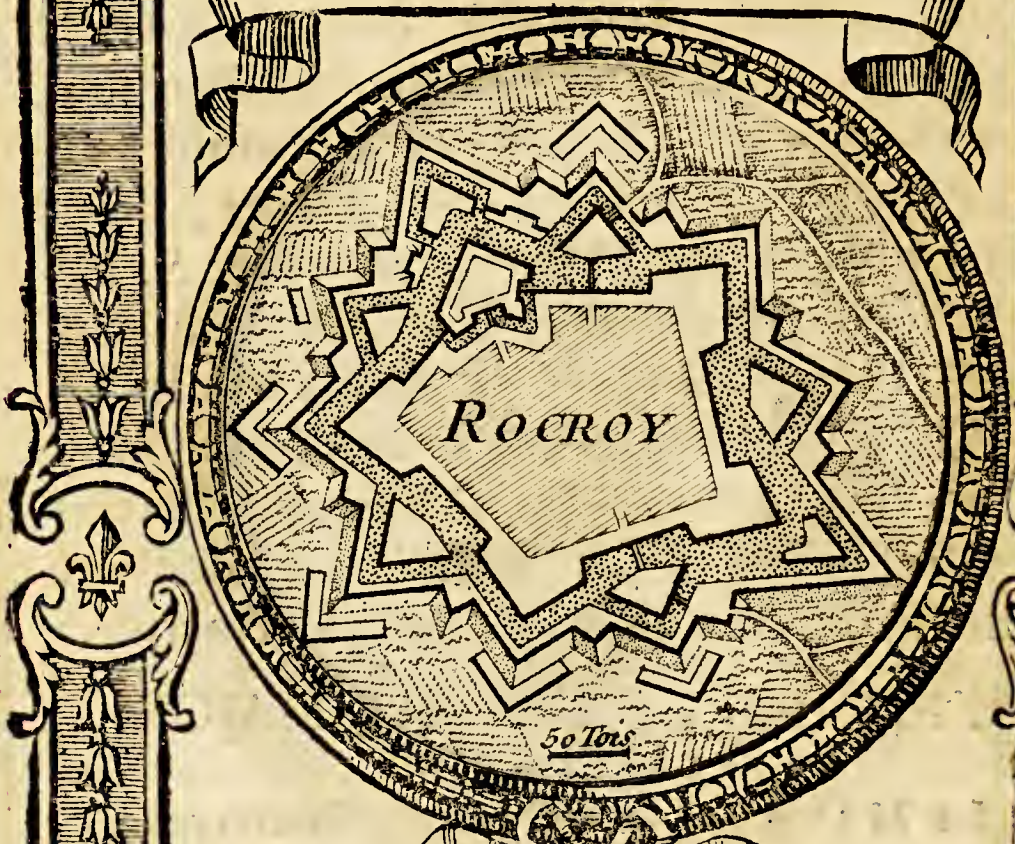

34e

FRONTIERE ANCIENNE.

ROCROY.

A soixante lieuës de Paris.

VILLE de France bien fortifiée, située sur les Frontieres de la Champagne, à cinq lieues de la petite Ville de Mariembourg, qui est en Haynault, enclavée dans le Pays de Liege, bâtie en 1547, & qui est au Roy depuis 1659. Ses fortifications furent démolies en 1674, & revêtues d'une simple muraille en 1681, entre deux ruisseaux qui tombent dans la Meuse; cette Ville de Rocroy est à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 22 degrez 12 minutes de longitude, elle est très-renommée par la fameuse victoire que le grand Condé y remporta sur les Espagnols le 19 May 1643, sous Loüis XIV. Elle fut prise le 29 Septembre 1653 par les François; cette Ville, est à cinq lieuës de Mezieres.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE ROCROY.

M. LE COMTE DE VERNASSAL, Gouverneur.

M. DE BEHEM, Lieutenant de Roy.

M. DU BOUSQUET, Major.

M. DE MALAISSE, Ayde-Major.

M. DE L'HALLE, Capitaine des Portes.

MARIEMBOURG.

M. DOUTIER, Commandant.

M. DE LA TOISSONNIERE, Major.

CHAMPAGNE trois places.

35.e

MEZIERES.

A cinquante-ſix lieuës de Paris.

VILLE forte, & ancienne, ſituée en Champagne au Pays de Rothelois, dans ne preſqu'Iſle de la Riviere de la Meuſe à 9 degrez 47 minutes de latitude, & à 22 egrez 22 minutes de longitude. Sa Cita- elle eſt fortifiée doublement du côté de la ampagne, & de l'autre commande toute la ille. Cette Place n'eſt qu'à une portée de anon de Charleville, non fortifiée, mais ré- ulierement bâtie. Elle eſt à cinq lieuës de edan.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE MEZIERES.

M. LE COMTE DE LA MOTTE OUDANCOURT, Gouverneur.

M. DE FUMERON, Comman- ant au Gouvernement.

M. DOURIER, Lieutenant de oy.

M. DE BENISSEINS, Major.

M. LA BOUVERIE, Ayde-Major.

CHAMPAGNE trois places.

36.e

FRONTIERE ANCIENNE.

SEDAN, Principauté.

A cinquante-une lieuës de Paris.

VIlle forte & très-importante, avec ſon Château qui eſt conſiderable & bien fortifié, e la Province de Champagne, & indépendante e ce Gouvernement general ; Capitale d'une rincipauté du même nom. Elle eſt au Roy deuis l'an 1641, & eſt remplie de belles Manuctures de Draps. Cette Ville eſt ſituée ſur la ieuſe à 49 degrez 43 minutes de latitude, & à 22 egrez 37 minutes de longitude. Le grand Maréal de Turenne eſt né dans cette Ville ; la Principauté de Sedan eſt de cinq lieuës de long ſur uatre de large. Le Duc de Boüillon aſſiegé dans edan traita avec Loüis XIII. le 6 Août 1641, cette Ville fut rendue à la France le 5 Octobre 642 ; elle eſt à trois lieuës de Boüillon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ILLE, Chateau et Principauté de Sedan.

M. Le Marechal de Coigny, Gouverneur eneral, indépendant du Gouvernement general Champagne.

M. Du Barry, Lieutenant de Roy de la comté.

M. De Belebat, Lieutenant de Roy du âteau.

M. De Coulet, Major.

M. De Courchamp, Ayde-Major.

Citadelle de Sedan.

M. Le Marechal de Coigny, Gouverneur.

M. D'Aubigné de la Fosse, Major, réchal des Logis de la Ville.

M. De Beugny, Capitaine des Portes.

3. EVESCHEZ neuf places.

37.e

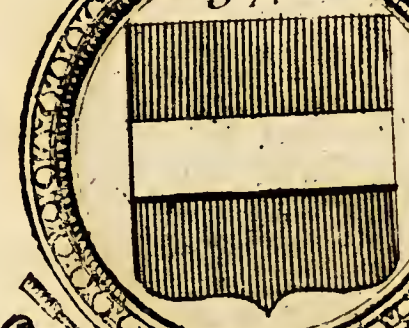

FRONTIERE MODERNE.

BOÜILLON, Duché.

A cinquante-quatre lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Pays de Liege avec titre de Duché, qui appartient aujourd'hui M. le Duc de Boüillon, chef de la Maiſon de Tour d'Auvergne ; il y a un Château élevé r un Rocher très-eſcarpé difficile à eſcala-r, & bien fortifié, ſitué ſur la Riviere de moy, à quarante-neuf degrez quarante-huit inutes de latitude, & à ving-deux degrez qua-nte-trois minutes de longitude. François I. nna un ſecours de troupes à Robert de la arck Duc de Boüillon, avec leſquelles il ſe ndit maître du Château en 1516, contre vêque de Liege. Cette Ville eſt à ſept lieuës Montmedy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Chateau de Boüillon.

M. Le Chevalier de Bacqueville, uverneur du Duché.

M. De Provisy, Commandant au âteau.

M. Divory, Major.

M. De Freget, Ayde-Major.

3. EVESCHEZ neuf placees.

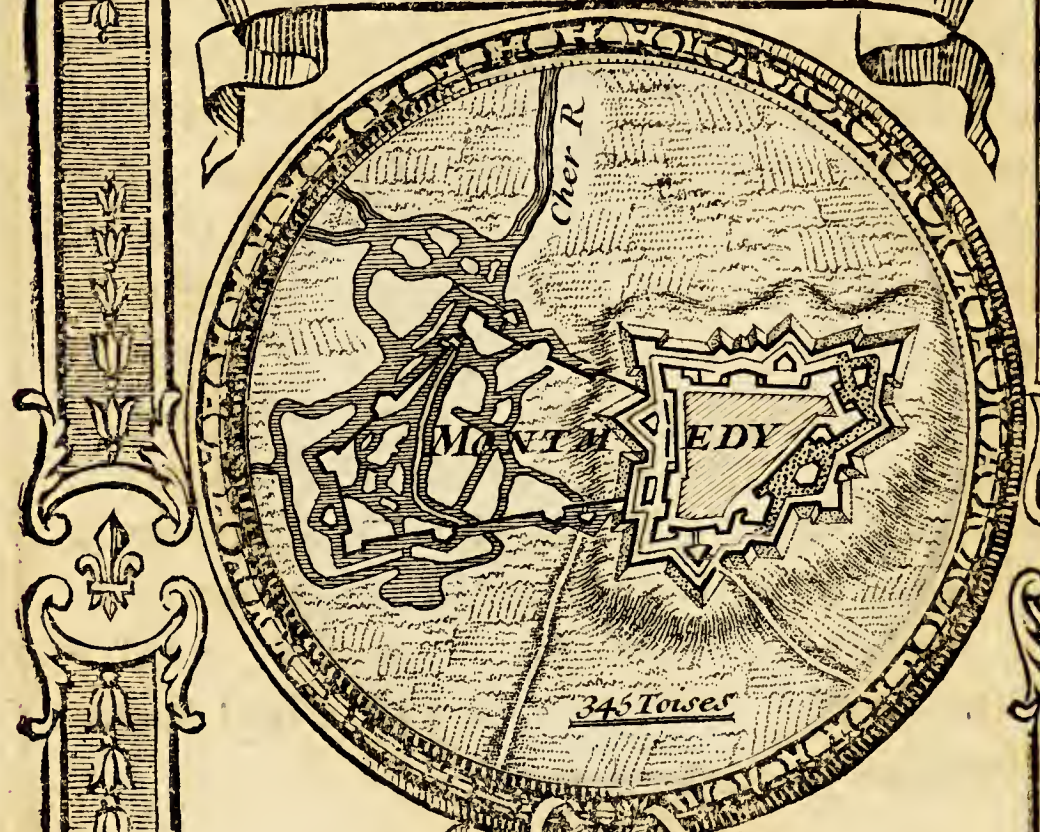

38e.

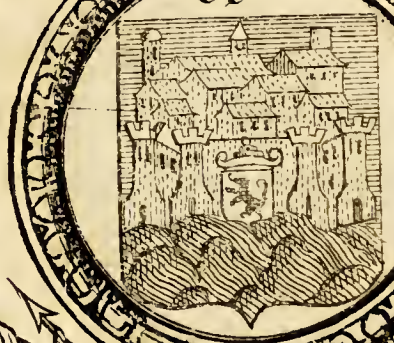

FRONTIERE MODERNE.

MONTMEDY.

A ſoixante-une lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, dans le Duché de Luxembourg, ſituée ſur une montagne proche de la Riviere de Cher, à trois lieuës de Stenay, Place raſée à l'Orient, à 49 degrez 34 minutes de latitude, & à 23 degrez 3 minutes de longitude. Elle eſt petite, mais forte par ſa ſituation, avec une Ville baſſe qu'on a depuis conſtruit au pied de cette Montagne, vers des Marais. Cette Place eſt au Roy depuis le 6 Août 1657, qui la prit ſur les Eſpagnols, & elle fut cédée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Elle eſt à cinq lieuës de Longwy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

A MONTMEDY.

M. LE MARQUIS D'IMECOURT, Gouverneur.

M. DE LUNEMON, Lieutenant de Roy.

M. DES JARDINS, Major.

M. DE LAUNAY, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

A STENAY.

M. LE CHEVALIER DE LA BIZIERES, Commandant.

M. DE LA BRETONNIERE, Ayde-Major.

3. EVESCHEZ neuf places.

LONGWY.

A soixante-cinq lieuës de Paris.

VILLE forte du Duché de Bar-le-Duc, dans le Baillage de Saint Mihel, ſituée à 49 degrez 35 minutes de latitude, & à 23 degrez 22 minutes de longitude, ſur une hauteur, bordée d'un précipice du côté de l'Orient, & du Midi, qui s'étend vers le Couchant dans une campagne très-feconde. Cette Place eſt de figure Exagone, fortifiée de demies Lunes, de Baſtions, & de Ravelins. Elle fut priſe le 12 Juillet 1646, ſous Loüis XIV. qui l'a fait bâtir & fortifier telle qu'elle ſe voit aujourd'hui. Cette Ville eſt à neuf lieuës de Thionville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE VIZE', Gouverneur.

M. D'ARCY, Lieutenant de Roy.

M. ARBALESTE, Major.

M. DE HAUTE FORGE, Ayde-Major.

M. DE COUPIAU, Capitaine des Portes.

3. EVESCHEZ neuf places.

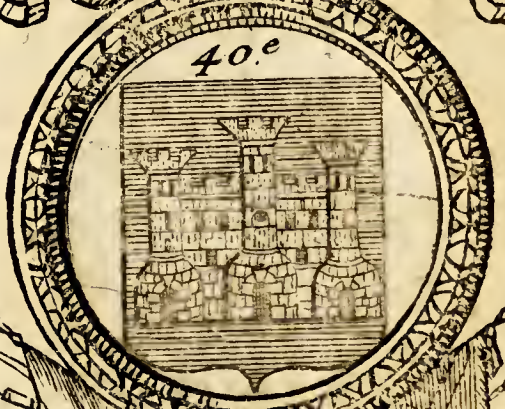

FRONTIERE MODERNE.

THIONVILLE.

A ſoixante-treize lieuës de Paris.

VIlle très-forte des Pays-Bas, du Duché de Luxembourg, à cinq lieuës de ette Ville, ſituée ſur la Moſelle, qu'on y aſſe ſur un beau Pont couvert, à 49 degrez 5 minutes de latitude, & à 23 degrez 48 inutes de longitude. C'eſt une Place très-imortante, qui eſt poſſedée par les François epuis le 10 Août 1643, ſous Loüis XIV. ue le Grand Condé la prit ſur les Eſpagnols rès le gain de la Bataille de Rocroy. Elle t cedée à la France par le Traité des Pyrenées 1659. Loüis XIV. y a fait faire beaucoup ouvrages, & le Roy y fait bien augmenr ſes fortifications depuis l'année 1727. Charmagne, vingt-quatriéme Roy de France en 68, s'y plaiſoit beaucoup à cauſe des lieux opres à la chaſſe qui ſont aux environs. Elle eſt à cinq lieuës de Metz.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. De Siongeac, Gouverneur.
M. De Lory, Lieutenant de Roy.
M. De Condon, Major.
M. De la Tournelle, Aydeajor.
M. Du Mergue, Capitaine des Por, & titre d'Ayde Major.

3. EVESCHEZ neuf places.

41.e

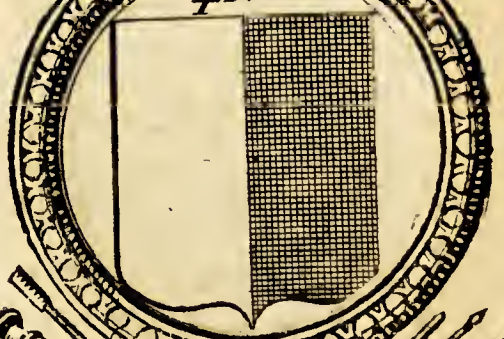

FRONTIERE MODERNE.

METZ, Capitale.

A ſoixante-huit lieuës de Paris.

GRande Ville bien fortifiée & très-ancienne, Capitale du Pays Meſſin ; elle a neuf mille pas tour, & avant la démolition de ſes anciens Faux-ourgs, ſon circuit étoit de quatre lieuës de France, uée ſur la Moſelle ; la Riviere de Selle l'environne, 49 degrez 10 minutes de latitude, & à 23 degrez 5 minutes de longitude. Sa Citadelle eſt très-forte. le a titre d'Evêché Suffragant de Treves, qui a la ualité de Prince du Saint Empire. C'eſt la ſeule Ville France où les Juifs ayent la liberté de s'établir. Le onnétable de Montmorency la prit pour Henry II. 1552. Loüis XIII. y créa un Parlement en 1633. ette Ville étoit originairement alliée des Romains ; Thiery fils de Clovis I. en fut le premier Roy. Le oy y fait beaucoup augmenter ſes fortifications de-is 1727. Elle eſt à treize lieuës de Verdun.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Metz.

M. Le Comte de Belleisle, Gouverneur.
M. De Rochecolombe, Lieutenant de Roy.
M. De Prat, Major.
M. De la Pierre, premier Ayde-Major.
M. De la Serre, ſecond Ayde-Major.
M. De Verneuil, troiſiéme Ayde-Major.
M. De la Croix, quatriéme Ayde-Major.
M. De Viillemontes, Capitaine des Portes.
M. Du Sejal, ſecond Capitaine des Portes.

Citadelle de Metz.

M. Le Comte de Belleisle, Gouverneur.
M. Du Boschet, Lieutenant de Roy.
M. De saint Supery, Major.
M. De Villemontes, Ayde-Major, & Ca-aine des Portes.

3. EVESCHEZ neuf plaees.

42e.

FRONTIERE MODERNE.

VERDUN, Capitale.

A cinquante-cinq lieuës de Paris.

Ville & Citadelle très-forte sur une hauteur, Capitale du Diocèse du même nom, & Verdunois, enclavée dans la Lorraine avec Titre de Comté, & l'un des trois Evêchez suffragant de Treves, que l'Empire a cedé à la France par les Traitez de Westphalie, qui a la qualité de Prince du S. Empire, créé par l'Empereur Frederic Barberousse en 1136, elle est située sur la Meuse à 49 degrez 9 minutes de latitude, & à 23 degrez 3 minutes de longitude. Henry II. Roy de France mit cet Evêché & la Ville sous sa protection en 1552. Cette Ville est à quinze lieuës de Toul.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Verdun.

M. Le Marq. de Goesbriand, Gouverneur.

M. Daubigny, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. D'Urson, Major.

M. De Vigneron, Ayde-Major.

M. Darance, second Ayde-Major.

M. De Vigneron, fils, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

Citadelle de Verdun.

M. Le Marq. de Goesbriand, Gouverneur.

M. D'Augny, Commandant, & Maire perpétuel de la Ville de Metz.

M. Noblet, Major.

3. EVESCHEZ neuf places.

43e.

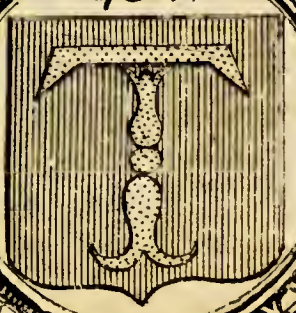

FRONTIERE MODERNE.

TOUL, Capitale.

A ſoixante-deux lieuës de Paris.

Ville bien fortifiée de la Lorraine, Capitale de l'Evêché Toulois ; ſituée ſur la Moſelle à douze lieuës de Metz, à 48 deg. 39 min. de latitude, & à 28 deg. 35 min. de longitude, environnée de hauts côteaux de vignes. L'Empereur Henry Premier la mit au rang des Villes libres, & Impériales. Henry II. Roy de France, fils de François Premier, la prit en 1552, & l'Empire l'a cedée à la France par les Traitez de Weſtphalie. Elle à titre d'Evêché, Suffragant de Treves, avec la qualité de Prince du S. Empire : Dagobert l'a fondée. Le Dioceſe de Toul eſt le plus grand du Royaume, on y compte 1700 Paroiſſes, ou Cures, dont la Ville de Nancy, Capitale de la Lorraine, fait partie, laquelle fut fortifiée par ordre de Loüis XIV. du premier Août 167[illegible]. Cette Ville eſt à douze lieuës de la Place de Marſal.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Toul.

M. Le Marquis de Casteja, Gouverneur.

M. De la Vallée de Pimodan, Lieutenant de Roy.

M. De Joüard du Maignon, Major.

M. De Merlet, Ayde-Major.

M. Colla, Capitaine des Portes.

3. EVESCHEZ neuf places.

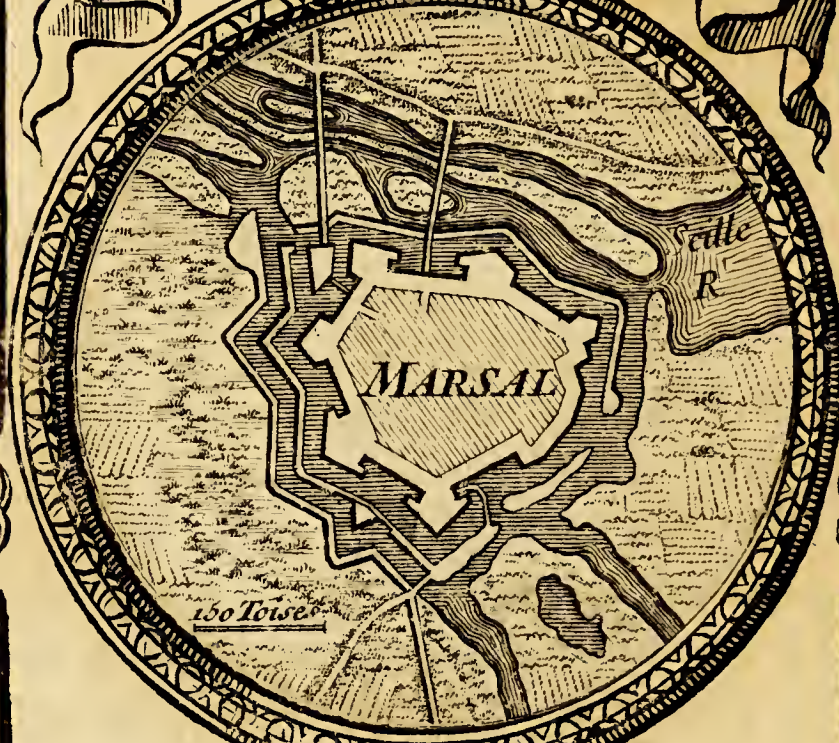

44.e

MARSAL.

A ſoixante-quatorze lieuës de Paris.

PLACE forte de la Lorraine, ſituée ſur la Riviere de Seille, entre des marais, qui en rendent l'approche très-difficile, à quarante-quatre degrez quarante-ſept minutes de latitude, & à vingt-quatre degrez quinze minutes de longitude. Les Rois de France y ont toujours garniſon. Henry II. la fit fortifier, & Henry IV. la remit au Duc Henry de Lorraine, par le Traité de 1594. Charles III. Duc de Lorraine, remit cette Place à Loüis XIII. par le Traité de Vic en 1631. Ce Roy la rendit de nouveau par le Traité de 1641, après y avoir fait raſer les fortifications, enſuite elle fut priſe par les François le 4 Septembre 1663, & par le Traité de la même année, cette Ville fut cedée entierement à Loüis XIV. qui la fit rétablir telle qu'elle eſt aujourd'hui, où il y a des Salines conſiderables. Cette Place eſt à ſeize lieuës de Sarloüis.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE COSTE, Commandant, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLEMONT, Major.

M. DE CAYE, Ayde-Major.

M. DE RANE, Capitaine des Portes.

3. EVESCHEZ neuf places.

SARLOUIS.

A quatre-vingt-une lieuës de Paris.

PLACE forte, & très-considerable de la Lorraine, regulierement bâtie, & bien fortifiée sous Loüis XIV. dont les travaux furent commencez le 11 Janvier 1680, située sur la Riviere de la Sâare, à 49 degrez 23 minutes de latitude, & à 24 degrez 33 minutes de longitude; c'est la principale Place de la Riviere de la Sâare, à demie lieuë de Vaudrevange; cette Riviere passe dans ses fossez, entre la Place & l'Ouvrage à corne, & se jette dans la Meuse à douze lieuës au-dessous. Cette Ville est à dix-huit lieuës de Phalsbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE PRINCE DE TALMONT, Gouverneur.

M. DE MARTEL, Lieutenant de Roy.

M. DE PARGADE, Major.

M. DE BELCASTEL, Ayde-Major.

M. DU PUY, Capitaine des Portes.

ALSACE neuf places.

46.e

FRONTIERE MODERNE.

PHALSBOURG, Principauté.

A quatre-vingt-quinze lieuës de Paris.

Place & Ville de la Lorraine, avec titre de Principauté, ſituée auprès du Mont de Vauge, & près de la Riviere de Zinzel, à quarante-huit degrez quarante-ſept minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez de longitude. Elle eſt du Gouvernement general d'Alſace, & de l'Intendance de Metz, avec un Château muni de pluſieurs Tours rondes. Loüis XIV. a fait fortifier cette Place en 1680, à cauſe de l'importance de ſa ſituation à deux lieuës de Saverne. Les Princes Palatins de Veldentz la vendirent au Duc de Lorraine, qui la ceda enſuite à la France avec tous ſes Droits. Elle eſt à neuf lieuës d'Haguenau.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Le Marquis de Chamarande, Gouverneur de Phalſbourg, & Lauterbourg.

M. De Chalmazel, ſon neveu, en ſurvivance.

M. De Dampierre, Lieutenant de Roy.

M. Morin, Major.

M. De Guibert, Ayde-Major.

M. Bertrand, Capitaine des Portes, pour Phaltzbourg, & Sarrebourg.

ALSACE neuf places.

47.e

HAGUENAU.

A cent quatre lieuës de Paris.

VILLE d'Allemagne, Capitale de la Basse Alsace, située à deux lieuës du Rhin, entre les Rivieres de Moter, & de Corn, à 48 degrez 49 minutes de latitude, & à 25 degrez 33 minutes de longitude, ce n'étoit en 1115 qu'une grande Bruyere pour la chasse. L'Empereur Frederic II. fit bâtir cette Ville en 1164, & la mit au rang des Villes Imperiales. La Maison d'Autriche a cedée la Prefecture, & son pouvoir Souverain sur cette Ville à la France par les Traitez de Westphalie, qui ont été réunies à la Couronne; le Prince de Montecuculli en leva le siége le 22 Août 1675, & ses fortifications en ont été démolies la même année. C'est le Siége ordinaire du Grand Baillif d'Alsace. Cette Ville est à dix lieuës de Landau.

M. LE DUC DE CHATILLON, Grand Bailly d'Alsace & d'Haguenau,

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DU VIVIER, Commandant.

M. PAULIN, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

ALSACE neuf places.

48.e

LANDAU.

A cent treize lieuës de Paris.

VILLE très-considérable d'Allemagne dans la Basse Alsace, l'une des plus fortes Place de cette Province, située sur la Riviere de Queich, aux confins du Palatinat, à quarante-neuf degrez huit minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez 49 minutes de longitude. C'étoit autrefois une des dix Villes Impériales de la Préfecture d'Haguenau; elle fut dégagée l'an 1511 par l'Empereur Maximilien, qui lui redonna la liberté de Othon Evêque de Spire, auquel elle avoit été engagée. Elle fut prise le 28 Septembre 1645 par M. de Turenne, & fut cédée à la France par la Paix de Munster en 1648 sous Loüis XIV. qui y fit bien augmenter ses fortifications en 1680. & autres années suivantes. Cette Place a souffert trois siéges au commencement de ce siécle; sçavoir, par le Roy des Romains le 20 Septembre 1702; par le Maréchal de Tallard le 19 Novembre 1703; & par Milord Malbourough le 5 Novembre 1704. elle fut reprise le 10 Juillet 1713 par le Maréchal de Villars. Cette Ville est à neuf lieuës du Fort-Loüis du Rhin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE LANDAU.

M. LE MARECHAL DUC DE BIRON, Gouverneur.
M. DE MASSANNE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA VAL, Major.
M. DE MONBROZIER, Ayde-Major.
M. BERNARD, Capitaine des Portes.

REDUIT DE LANDAU, ET WEISSEMBOURG.

M. DE CHASTENET, Commandant.
M. ANTERROCHES, Major.

ALSACE neuf places.

49.e

FRONTIERE MODERNE.

FORT-LOUIS DU RHIN.

A cent dix lieuës de Paris.

FORTERESSE considérable en Allemagne dans la Basse Alsace, appellée Fort-Loüis, à cause que Loüis le Grand l'a fait construire en 1688. Cette Place est très-forte, & située dans une petite Isle du Rhin, à 8 lieuës au-dessous de Strasbourg, & à 12 lieuës en deçà de Philisbourg à 48 degrez 50 minutes de latitude, & à 25 degrez 52 minutes de longitude. l'Ouvrage du côté du Marquisat de Baden, & le Pont sur cette branche du Rhin, ont été démolis par le Traité de Riswick en 1697. Il y a de belles fortifications dans cette Place, qui est sur la rive du Fleuve rapide du Rhin, qui passe près de Strasbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE PERMANGLE, Gouverneur.
M. DESMAILLY, Lieutenant de Roy.
M. DE BUSSEUIL, Major.
M. LE CHEVALIER DE GANDELOUP, Ayde-Major.
M. DE BLOX, second Ayde-Major.
M. DE LA CASTILLE Capitaine des Portes.

ALSACE neuf places.

50.c

FRONTIERE MODERNE.

STRASBOURG, CAPITALE.

A cent-quatre lieuës de Paris.

GRANDE VILLE & Citadelle très-fortes en Allemagne, Capitale de toute la Province d'Alsace, laquelle fut cédée à la France le 24 Octobre 1648, par la Paix de Munster, entre la France, l'Allemagne & la Suede; située sur les Rivieres d'Ill, & de Bruche, à un quart de lieuë du Rhin, dans une Belle plaine, & au milieu d'une Campagne très-fertile, à 48 degrez 35 minutes de latitude, & à 25 degrez 35 minutes de longitude. Cette Ville très-considérable à la France, étoit autrefois République, elle est très-marchande & très peuplée. Elle a titre d'Evêché suffragant de Mayence, qui donne à son Evêque la qualité de Prince de Strasbourg. Il y a un grand & un petit Senat, dont les appels vont au Conseil Souverain d'Alsace à Colmar. Les Allemans furent contrains de quitter l'Alsace le 11 Janvier 1675, & cette Ville s'est soumise à l'obéissance de Loüis XIV. le 30 Septembre 1681, en exécution des Traitez de Westphalie. Le Roy y fit son entrée le 23 Octobre suivant, & fit construire sa Citadelle, & autres Ouvrages la même année 1681. Son Pont sur le Rhin qui conduit au Fort de Kel, est très beau, & gardé par plusieurs Forts. Le Maréchal de Crequi prit le Fort de Kel & ses Forts le 27 Juillet 1678, qui furent encore repris par les François le 9 Mars 1703, & le 29 Octobre 1733. Son Université y fut établie par le Senat en 1538. La Fleche de sa Cathedrale est un chef-d'œuvre de l'Art, sa hauteur, du pied de la Tour, est de 72 toises. Cette belle Ville est à huit lieuës de Scheleſtat.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE STRASBOURG.

M. LE MARECHAL D'ASFELD, Gouverneur de la Ville & de la Citadelle.

M. LE BARON DE TRELANS, Lieutenant de Roy, & Commandant de la Ville.

M. DE S. VICTOR, Major.

M. DE PERDRIGAUD, Ayde-Major.

M. DE MONGE', second Ayde Major.

M. D'HOSIER, Capitaine des Portes.

M. DU CHAILLOT, second Capitaine des Portes.

REDUIT DE LA PORTE D'HAGUENAU.

M. DE MARANS, Commandant.

REDUIT DE LA PORTE BLANCHE.

M. DE RAVIGNON, Commandant.

CITADELLE DE STRASBOURG.

M. DE CHASSES, Commandant.

M. D'HERBAIN, Lieutenant de Roy.

M. CAMARET, Major.

M. TOURNIER, Ayde-Major.

M. ESCALUR, Capitaine des Portes.

ALSACE neuf places.

SCHELESTAT.

A quatre-vingt-quatorze lieuës de Paris.

VILLE Impériale d'Allemagne, dans la Haute Alſace, ſituée ſur la Riviere d'Ill, fortifiée de bonnes Murailles, de groſſes Tours, de Remparts, & de Foſſez fort larges & profonds, à 48 degrez 18 minutes de latitude, & à 25 degrez 16 minutes de longitude, environnée d'un bon Terroir, ce qui la rend riche, & ſon Port ſur l'Ill d'une fort grande commodité pour le Commerce; elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Cité des Tribocées. L'Empereur Frederic II. l'enferma de murailles, & la rendit libre. Cette Ville eſt à ſix lieuës du Neuf Briſach.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE S. PATER, Gouverneur.
M. DU CHESNAY, Lieutenant de Roy.
M. DE BASIN CHANLA, Major.
M. DE BERGERET, Ayde-Major.
M. CAVALLIER, Capitaine des Portes.

ALSACE neuf places.

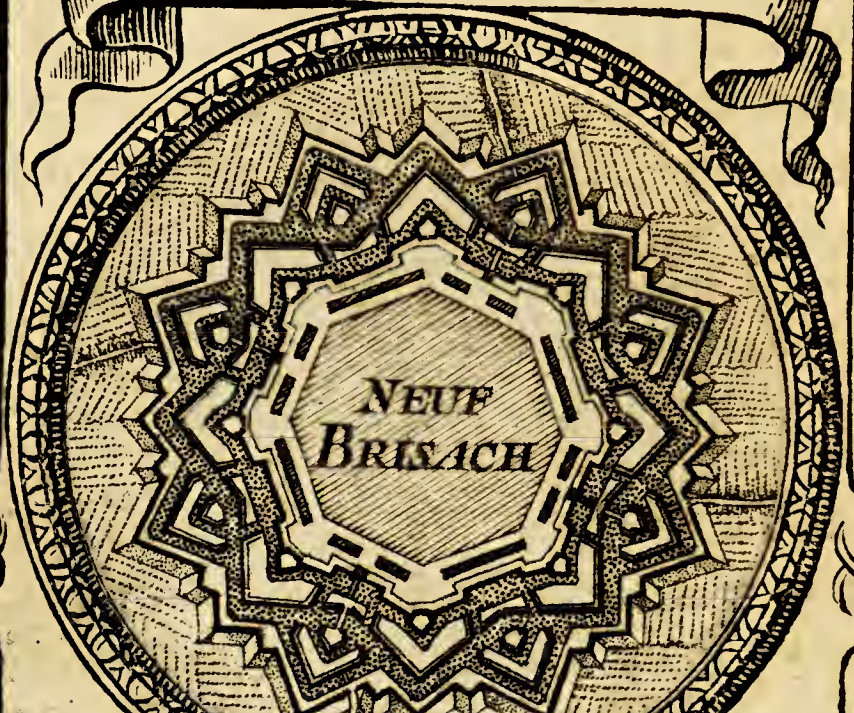

NEUF BRISACH.

A cent lieuës de Paris.

VILLE & PLACE très-forte de la Haute Alſace, ſituée à trois quarts de lieuës en eçà du Rhin, vis-à-vis le Vieux Briſach, à uarante-huit degrez cinq minutes de latitue, & à vingt-cinq degrez vingt-quatre miutes de longitude. Loüis XIV. la fit bâtir bien fortifier après la Paix de Riſwic du 20 eptembre 1697, ſous la conduite du Maréhal de Vauban, & le Fort du Mortier ſur le ord du Rhin a été conſervé à la France. L'anen Briſach fut pris ſous Loüis XIII. le 17 ecembre 1638, & repris le 7 Septembre 1703, ar l'Armée de Loüis XIV. ſous les ordres de A. R. Monſeigneur le Duc de Bourgogne, quel a été depuis rendu à l'Allemagne. Cette ace eſt à huit lieuës d'Huninghen.

FFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DU NEUF BRISACH.

M. LE MARQUIS DE BRANCAS, Gouverneur.
M. DE PUGET, Lieutenant de Roy.
M. DE GLEZE, Major.
M. DE S. AMANS, Ayde-Major.
M. DE S. LAURENT, Capitaine des Portes.

FORT DU MORTIER.

M. DE MARGARINE, Commandant.
M. DE VILLAUNEUF, Major.
M. DE ROBERTY, Ayde-Major.

ALSACE neuf places.

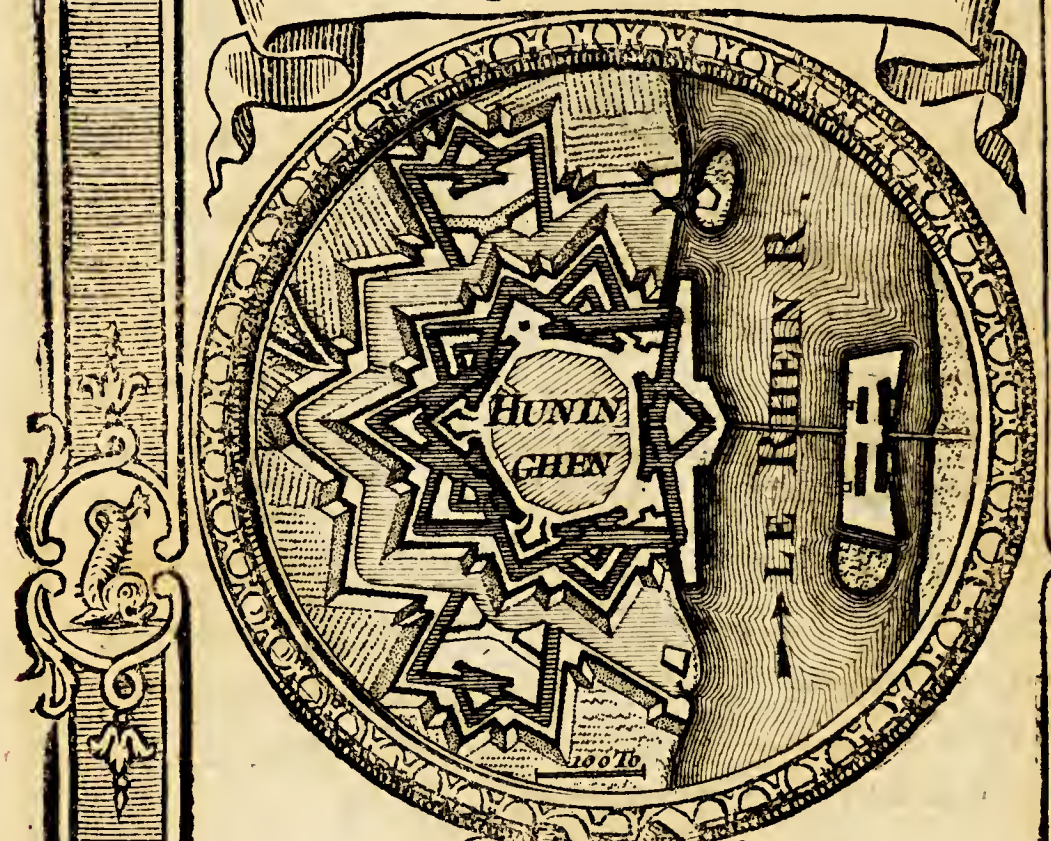

53e.

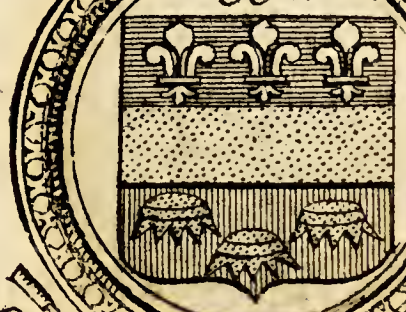

FRONTIERE MODERNE.

HUNINGHEN.

A 99 lieuës de Paris.

VILLE & FORTERESSE de Suntgow, dans la Haute Alſace, à une demie lieuë de Baſle en Suiſſe. Loüis le Grand l'a fait bâtir & fortifier dès le onze Janvier 1680, depuis la Paix de Nimégue de 1678. Elle eſt ſituée d'un côté ſur le Rhin avec un Pont de bois, à quarante-ſept degrez quarante-ſept minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez vingt-ſept minutes de longitude. Cette Place a cinq Baſtions qui ont tous des orillons ; au milieu d'eux, eſt une eſpace de vuide de terre, où ſe trouve un Magaſin ſi fort qu'il eſt à l'épreuve des bombes. Elle eſt très-ingénieuſement fortifiée, & les bâtimens de ce Fort ſont très-beaux. Cette Place eſt bâtie dans une grande Plaine à onze lieuës de Betfort.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE GUERCHY, Gouverneur.

M. DE BECEL DES CHAPELLES, Lieutenant de Roy.

M. DE BRAUX D'ANGLURE, Major.

M. DE LA BASTIDE, Ayde-Major.

M. DE MEZIERES, Capitaine des Portes.

ALSACE neuf places.

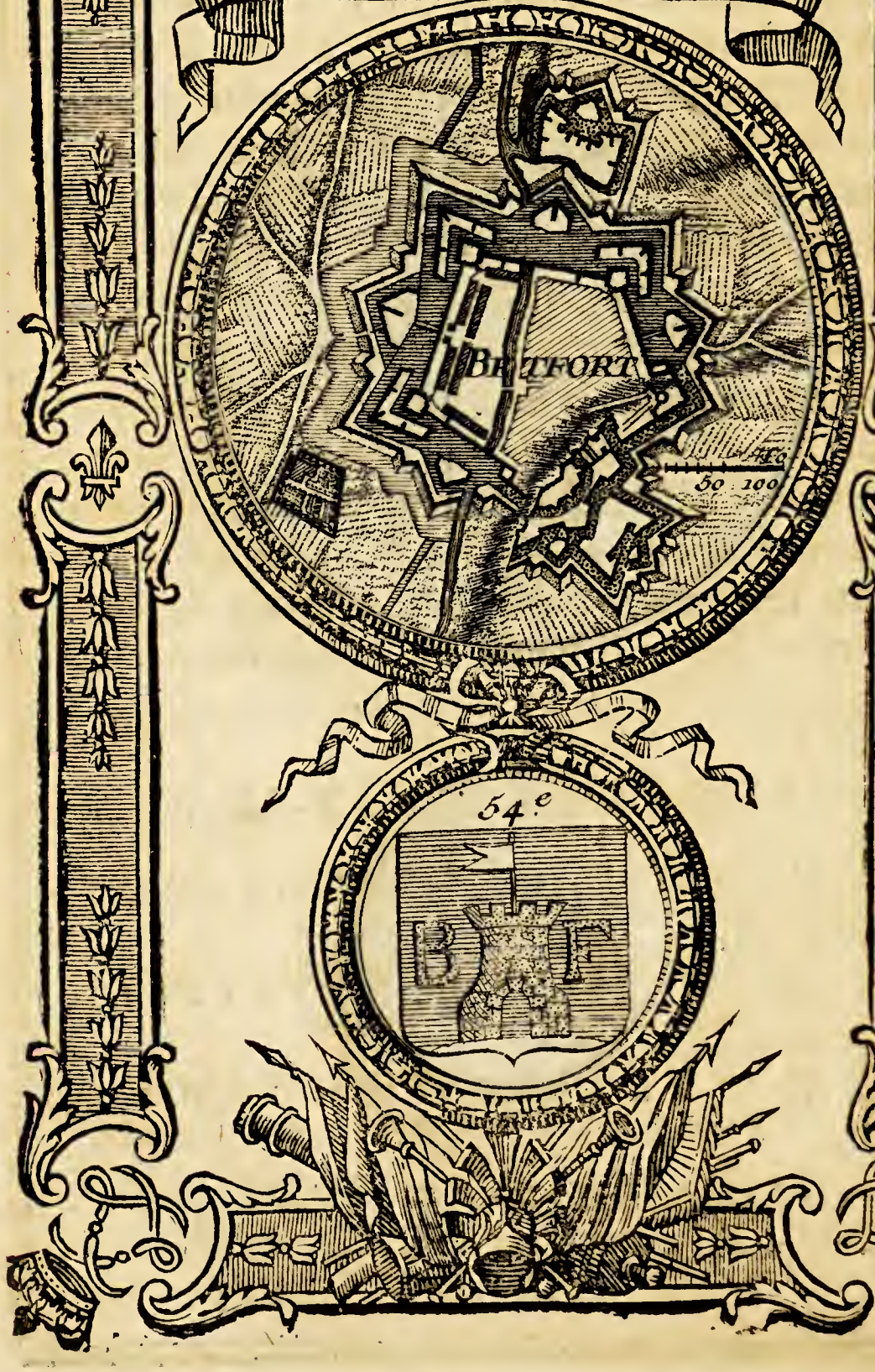

BETFORT.

A quatre-vingt-neuf lieuës de Paris.

VILLE forte de la haute Alſace, ſituée au pied du Mont de Vauge, à 47 degrez 44 minutes de latitude, & à 24 degrez 48 minutes de longitude; ſur la frontiere du Comté de Bourgogne, à trois lieuës de Monbelliard, où Loüis XIV. mit garniſon Françoiſe le 19 Novembre 1676. Betfort eſt diviſé en vieille Ville, & en Ville neuve, avec un bon Château ſur une hauteur. Cette Place eſt bien fortifiée; elle a eu des Comtes de ſon nom: & enſuite elle appartint à la Maiſon d'Autriche. Elle fut cedée à la France en 1648 ſous la minorité de Loüis XIV. par le Traité de Munſter, enſuite priſe le 23 Février 1654 par les François, & depuis ce tems, Loüis XIV. y a fait faire de grands travaux. Elle eſt à dix-neuf lieuës de Beſançon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BETFORT.

M. LE MARE'CHAL DU BOURG, Gouverneur.

M. DE L'ESPINAY, Lieutenant de Roy.

M. DE LA ROCHE, Major.

M. DE SAINT JEAN, Ayde Major.

M. RICHARD, Capitaine des Portes.

CHATEAU DE BETFORT.

M. DES ROCHES, Ayde-Major.

FR. COMTE' trois places.

55. e

BESANÇON, CAPITALE.

A quatre-vingt-quatre lieuës de Paris.

GRANDE VILLE forte, & des plus anciennes de l'Europe avec une belle Citadelle & le Fort Griffon. Elle eſt Capitale de la Franche Comté, & a titre d'Archevêché très-ancien, qui donne la qualité de Prince du Saint Empire; il y a une Univerſité, un Parlement, &c. Elle eſt ſituée ſur la Riviere du Doux, à 47 degrez 17 minutes de latitude, & à 23 degrez 46 minutes de longitude. Ce fut Saint Chelidonius Evêque qui y apporta de Rome Le Saint Suaire, & autres Reliques précieuſes. Cette Ville conſidérable fut priſe par M. le Prince, le 7 Février 1668 en deux jours de ſiege, & tout le reſte de la Franche Comté ſe rendit au Roy le 19 du même mois. Loüis XIV. Rendit la Franche Comté par le Traité d'Aix la Chapelle du 2 May 1668, & depuis cette Ville & ſa Citadelle ſe rendirent à Loüis le Grand les 15 & 22 May 1674, ainſi que toute la Province, conquiſe par le même Roy pour la ſeconde fois le 5 Juillet de cette année 1674. Cette belle Ville eſt à huit lieuës de Salins.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VIILE DE BESANÇON.

M. LE DUC DE TALLARD, Gouverneur.
M. LE DUC DE DURAS, Commandant.
M. LE MARQUIS D'HOUDETOT, Commandant en ſon abſence.
M. DE LA TOUR FRAQUIER, Lieutenant de Roy.
M. DE MARGIMONT, Major.
M. DENIS, Ayde-Major.
M. ESPRIT, ſecond Ayde-Major.
M. DE SAINT SAUVEUR, Capitaine des Portes.
M. DE CAMBEL, ſecond Capitaine des Portes.

CITADELLE DE BESANÇON.

M. LE DUC DE TALLARD, Gouverneur.
M. DE SAINT GERON, Lieutenant de Roy.
M. DE LA BRIERE, Major.
M. DE CONSENEUIL, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT GRIFFON.

M. DES CAVES, Commandant.
M. DE PILLES, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

CONTRESCARPE.

M. DENIS, Ayde-Major, & Commandant.

FR. COMTE' trois places.

56.e

SALINS.

A quatre-vingt-cinq lieuës de Paris.

L'Une des Principales Villes du Comté de Bourgogne, ainſi nommée des Salines qui ſont dans la Ville & le Voiſinage; ſituée dans une petite Vallée, à 46 degrez 58 minutes de latitude, & à 23 degrez 37 minutes de longitude, avec ſes trois Châteaux des Forts Saint André, Belin & celui de Bracou, qui eſt en façon de Citadelle, bien fortifiez ſur les deux Montagnes qui environnent cette Ville, & qui étoient autrefois la demeure de pluſieurs Princes. Cette Place ſe rendit au Duc de Luxembourg le 7 Février 1668, & depuis fut repriſe par le Duc de la Feüillade le 22 Juin 1674. Elle eſt ſur la Riviere dite la fueuſe, à onze lieuës du Château de Joux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Salins.

M. Le Comte de Saumery, Gouverneur.
M. De Bauveset Tourtours, Lieutenant de Roy.
M. De Villiers, Major.
M. De Tourtat, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

Fort Saint André.

M. De Verceil, Commandant.
M. Justin de Mennery, Lieutenant de Roy.
M. De Beaume, Major.

Fort Belin.

M. De Bremont, Commandant.
M. Desmarets, Ayde-Major & Capitaines des Portes.

FR. COMTE' trois places.

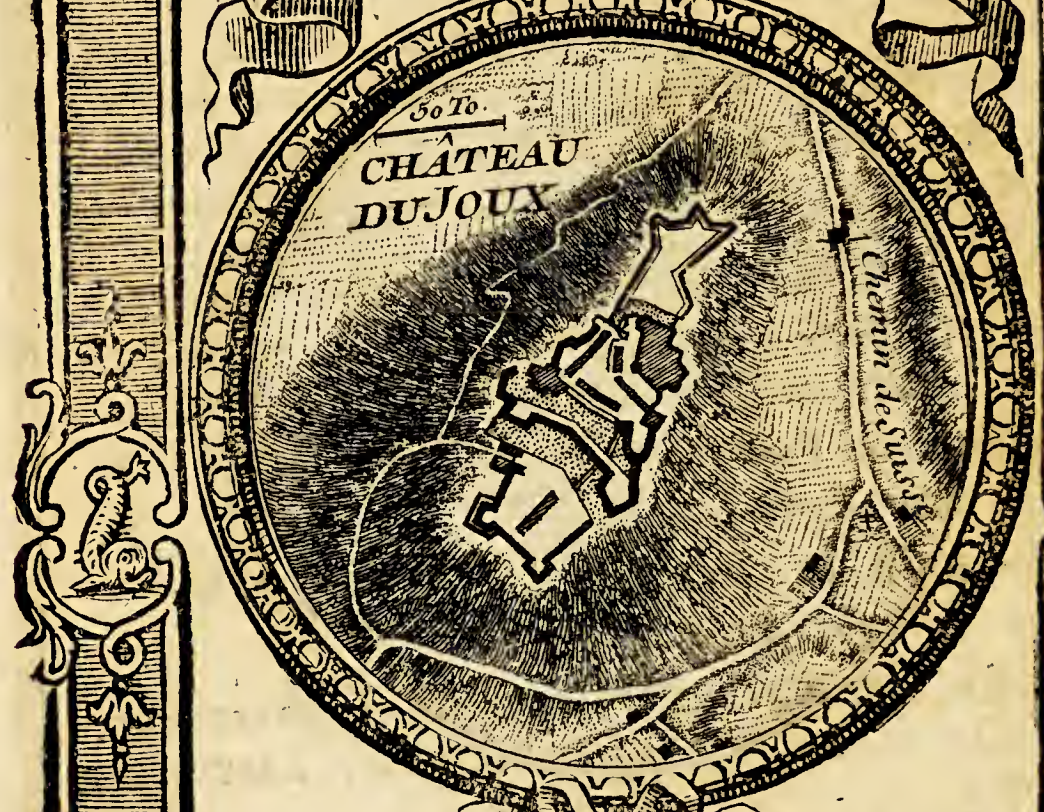

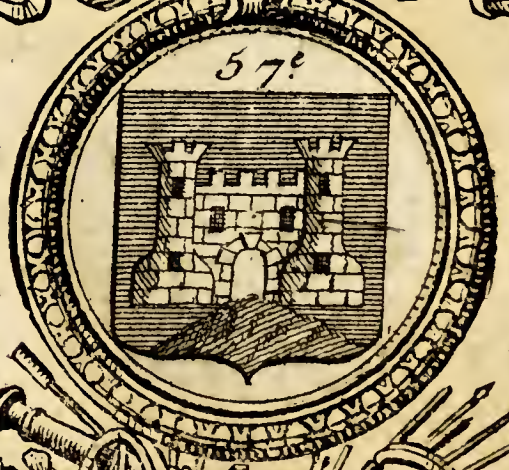

CHATEAU DE JOUX.

A quatre-vingt-seize lieuës de Paris.

FORTERESSE de la Franche-Comté ſituée ſur un haut Rocher à une lieuë de la Ville de Pontarlier, & à demie lieuë du Lac de Saint Poin; elle eſt inacceſſible, & l'on n'y peut monter que d'un côté. Le paſſage conſidérable de la Suiſſe dans cette Province eſt défendu par cette Forteresſe, qui eſt à 46 degrez 52 minutes de latitude, & à 24 degrez 16 minutes de longitude. On voit dans le Baillage de Pontarlier très-étendu, un Village & une fameuſe Abbaye d'hommes, qui portent auſſi le nom de Joux. Ils ſont ſur ce Lac à ſept lieuës de cette Ville. Cette Forteresſe eſt à vingt-trois lieuës d'Auxonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHATEAU DE JOUX, VILLE ET BAILLAGE DE PONTARLIER.

M. DE BEARNEZ, Gouverneur.

M. DE RAS Lieutenant de Roy.

M. DE LA DURANTIE, Major.

M. SIBILLE, Ayde-Major.

M. DE LA CHAPELLE, Capitaine des Portes.

BOURGOGNE trois places.

58e

FRONTIERE ANCIENNE.

AUXONNE.

A ſoixante-douze lieuës de Paris.

VILLE forte du Duché de Bourgogne, arroſée de la Saône, Frontiere de la Franche Comté, ſituée à 47 deg. 15 min. de lat. & à 22 deg. 57 min. de longit. elle eſt munie de fortifications qui la défendent. Ses Habitans ſont fort zêlez pour maintenir la Religion ; la Vicomté d'Auxonne, Fief de ce Duché, paſſa aux Comtes de Bourgogne en 1237, & le Roy Jean en prit poſſeſſion après la mort de Charles, dit le Terrible. Loüis XI. le réunit au Domaine de la Couronne. Cette Ville eſt à quatorze lieuës de Châlons ſur Saône.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET VICOMTE' D'AUXONNE.

M. LE MARQUIS DE BISSY, Gouverneur.

M. DE LA MOTTE, Lieutenant de Roy.

M. DE LA BARRE, Major.

BOURGOGNE trois places.

59.e

FRONTIERE ANCIENNE.

CHALONS SUR SAÔNE.

A soixante-dix-sept lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Duché de Bourgogne, avec titre d'Evêché Suffragant de Lyon, située sur la Saône, à 46 degrez 48 minutes de latitude, & à 22 degrez 25 minutes de longitude. Cette Ville est bien-fortifiée, ainsi que le Fauxbourg Saint Laurent, qui est entre-deux Ponts dans une de ses Isles. Sa Citadelle flanquée de quatre Bastions Royaux, est dans la nouvelle Ville. Saint Marcel y souffrit le Martyre, & en est l'Apôtre. C'est une Ville très-ancienne, suivant Cesar Empereur de Rome. Gontran Roy d'Orleans y fonda l'Abbaye de Saint Marcel en 590. Elle est à vingt-six lieuës du Fort de l'Ecluse.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE CHALONS SUR SAÔNE.

M. LE MARQUIS DE BERINCHEN, Gouverneur.

M. DE SAUMAISE, Lieutenant de Roy.

M. DE CANAT, Major.

BOURGOGNE trois places.

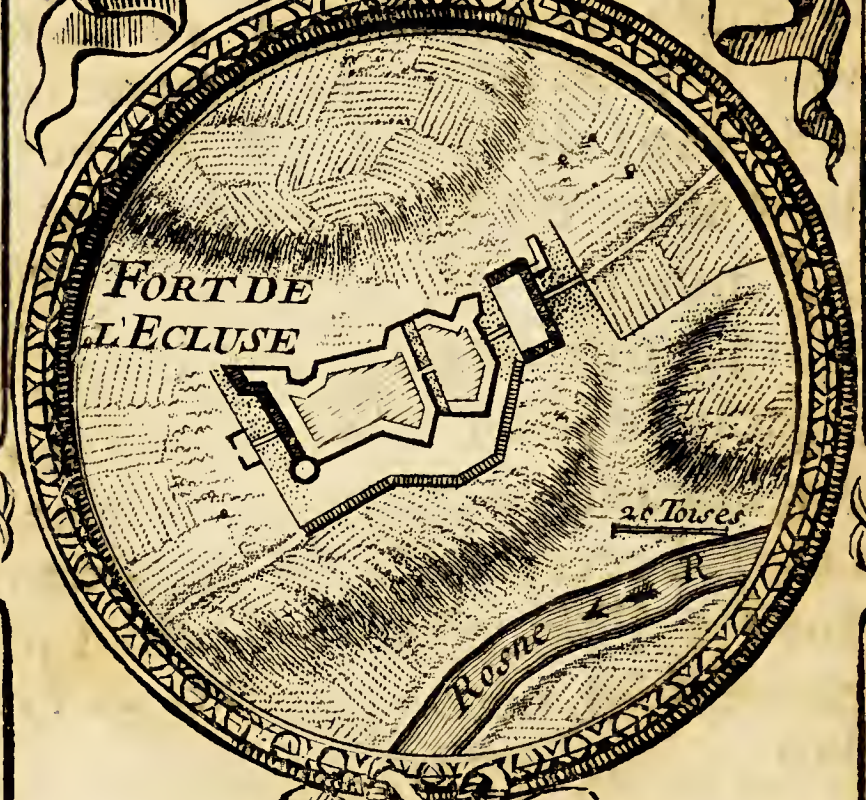

FORT DE L'ECLUSE.

A cent neuf lieuës de Paris.

FORTERESSE de France ſituée au bas d'un grand Rocher ſur le chemin de Genêve, à la droite du Rône, dans le Pays de Bugey, du Département de Bourgogne, à 46 degrez 8 minutes de latitude, & à 23 degrez 34 minutes de longitude, près la montagne du Pas des Echelles, le Grand chemin paſſe ſur le Pont-Levis de cette Fortereſſe, où les Officiers viſitent les Paſſeports des Voyageurs. Ce paſſage eſt important dans la Savoye. Cette Place eſt à dix-huit lieuës du Fort Barraux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE VASSAN, Gouverneur.

M. DE BONNEMIE, Commandant.

M. DE BEAUREGARD, Major.

DAUPHINE' cinq places.

FRONTIERE ANCIENNE.

FORT BARRAUX.

A cent vingt-quatre lieuës de Paris.

FORTERESSE de France sur la Frontiere du Dauphiné & de Savoye, située au bord de l'Iserre, à deux lieuës de Montmeillan, à 45 degrez 24 minutes de latitude, & à 23 degrez 35 minutes de longitude. Les Ducs de Savoye firent construire cette Forteresse sur une Montagne en 1594. Elle fut prise par le Duc de Lesdiguieres sous le Regne d'Henry IV. l'an 1598, la nuit du 13 Mars au clair de la Lune en deux heures de temps. Cette Place est à neuf lieuës de la Ville de Grenoble.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT BARRAUX.

M. DES PONTIS, Gouverneur.

M. DE SAINT AULAIRE, Lieutenant de Roy.

M. DE PRAGASTEAU, Major.

M. DE BELLEVILLE, Capitaine des Portes.

DAUPHINE' cinq places.

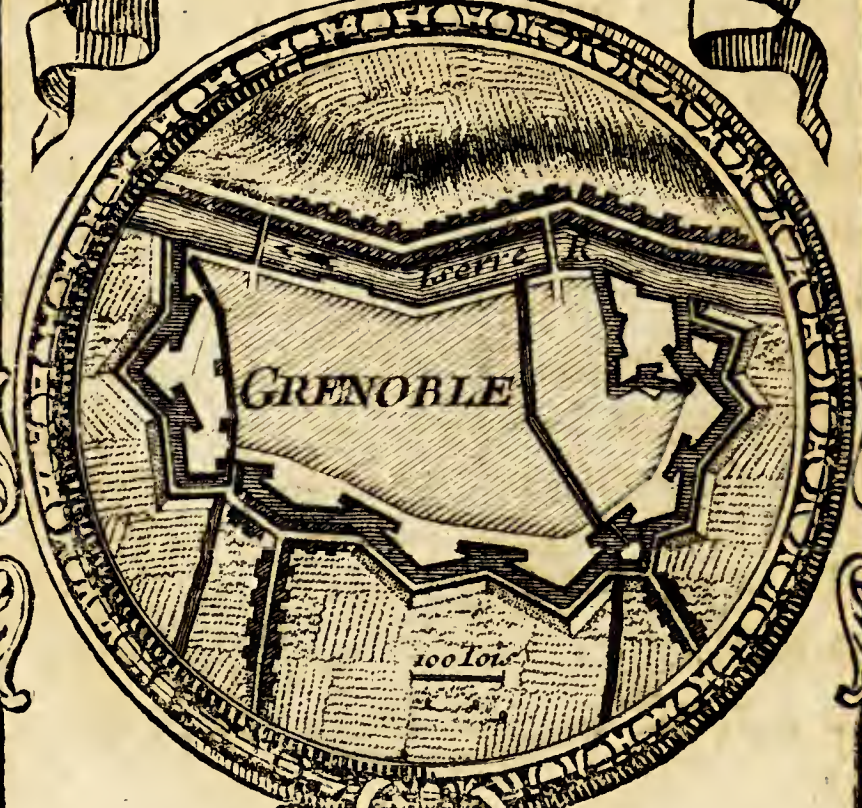

FRONTIERE ANCIENNE.

GRENOBLE, Capitale.

A cent vingt-trois lieuës de Paris.

Ville très-ancienne & considérable par ses antiques Palais, & grands Edifices, Capitale du Dauphiné, dans le Graisivaudan, avec titre d'Evêché suffragant de Vienne, qui fut institué par Domain en 581, & donne la qualité de Prince de Grenoble. Son Parlement a succedé au Conseil Souverain Delphinal, & y fut institué par Humbert Dauphin de Viennois en 1340. Cette belle Ville est fortifiée, & située sur la Riviere d'Iserre, à 45 degrez 11 minutes de latitude, & à 23 degrez 11 minutes de longitude. Maximien fut le premier qui la fortifia, & en fit une forte Citadelle sous l'Empereur Diocletien pour la défense des Romains. Elle est à 22 lieuës de Briançon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Grenoble.

Monseigneur Le Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang, Gouverneur.

M. Le Comte de Sassenage, Lieutenant Général.

M. De Lambre, Major.

Arcenal de Grenoble.

M. Le Chevalier de Marcieux, Gouverneur.

M. De Pasquet, Lieutenant de Roy.

M. De la Baume, Major.

DAUPHINE' cinq places.

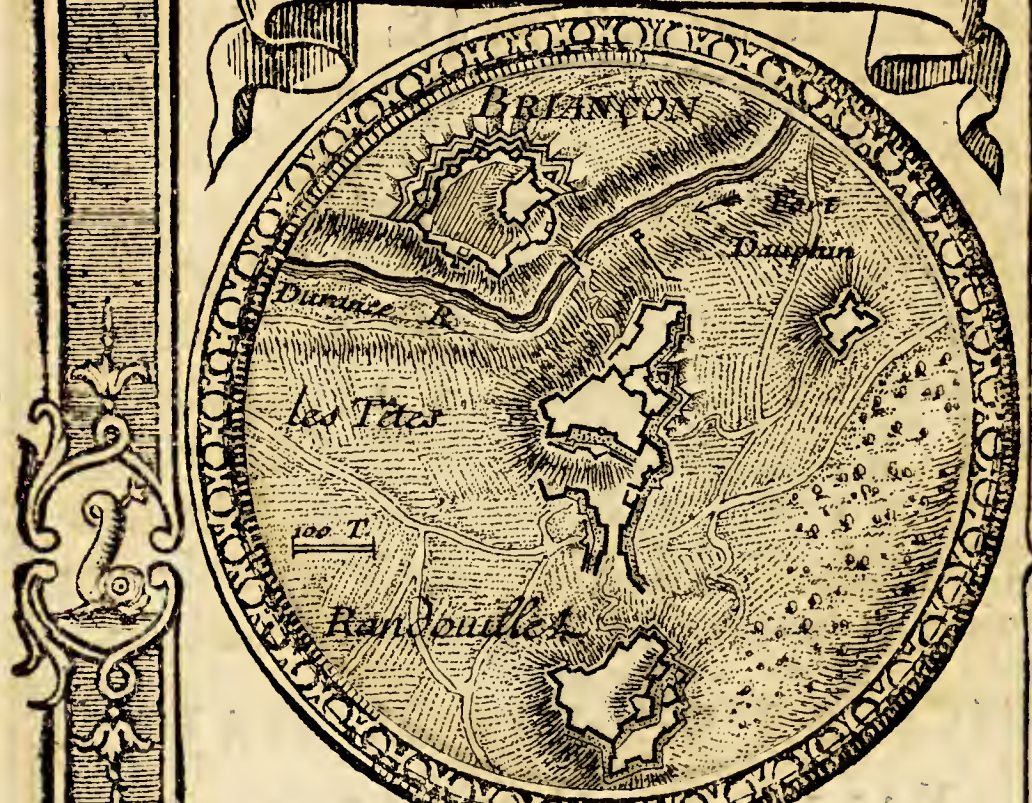

63e.

FRONTIERE ANCIENNE.

BRIANÇON, Capitale.

A cent-trente-huit lieuës de Paris.

Ville très forte & très-ancienne, du Dauphiné, Capitale du Briançonnois à sept lieuës d'Embrun, & à dix sept de Grenoble, située au pied d'un Rocher, sur lequel est son Château bien fortifié, à 44 degrez 44 minutes de latitude, & à vingt-quatre degrez vingt-une minutes de longitude. Sa situation la fait estimer la plus haute Ville de l'Europe. Cette Ville, son Château, & la Redoute des Salettes, sont sur la gauche de la Riviere de Durance qui passe au pied, laquelle prend sa source sur le Mont Genêve, à une lieuë de là, & sur la droite sont les Forts des Têtes, du Randoüillet & Dauphin, avec celui d'Anjou, qui est à 210 toises sur la droite au dessus du Randoüillet, & de la Redoute à Machicouli. Il y a un Pont de Pierre d'une seule arche de la Ville aux Forts qui a dix-neuf toises quatre pieds de long, sur vingt-huit toises trois pieds quatre pouces de haut sous clef, ce Pont a été achevé en 1731. Tous ses Forts & Redoutes sont constructs du Regne de Loüis XV. tels qu'ils paroissent, & cette Place sur le nouveau Plan en Relief présenté au Roy à Versailles le 13 Juin 1736 par Monsieur le Maréchal d'Asfeld, levé & exécuté sur les lieux par M. de Nezot Ingenieur ordinaire du Roy. Cette Ville fut autrefois enlevée à ceux de la ligue l'an 1590 sous Henry IV. par le Duc de Lesdiguieres depuis Connétable de France. Elle est à cinq lieuës du Mont Dauphin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Briançon.

Gouvernement vacant par le décès de M. Le Marquis de Cheyladet.

M. De Vfrot, Lieutenant de Roy, Commandant.
M. De Massia, Major.
M. De la Lene, Ayde Major.
M. Bujet, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

Forts des Testes, du Randouillet, Dauphin et d'Anjou

M. De Renier, Major, Commandant.
M. De Malarty, Ayde-Major.
M. D'Embrejat, Ayde-Major, Capitaine des Portes des Têtes.
M. De la Sabloniere, Capitaine des Portes du Randoüillet.

DAUPHINE' cinq places.

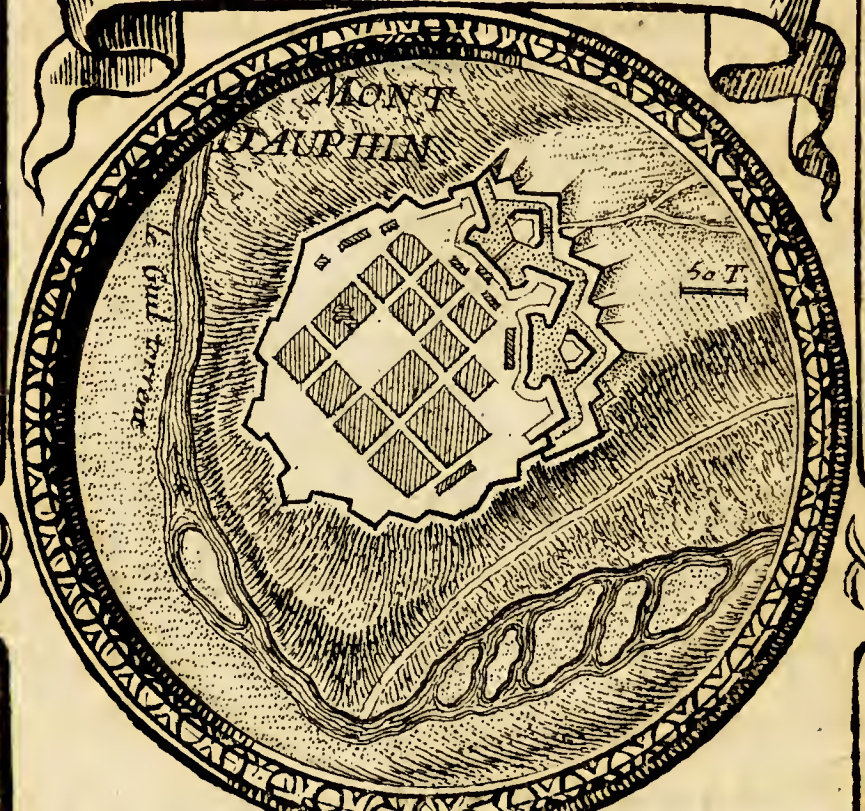

64.e

FRONTIERE ANCIENNE.

MONT DAUPHIN.

A cent-quarante-trois lieuës de Paris.

PLACE forte de l'Embrunois, dans le Dauphiné, à deux lieuës & demie au dessus d'Embrun. Loüis XIV. y a fait bâtir une Forteresse considérable l'an 1693 pour mettre le Pays en sûreté de ce côté là. Cete Place est au-dessous de Guillestre sur une Montagne escarpée bordée au Midi & à l'Occident d'un Précipice, & presqu'environnée du Torrent du Guil; elle est située à un quart de lieuë de la Riviere de Durance, à 44 degrez 40 minutes de latitude, & 24 degrez 21 minutes de longitnde. Cette Place importante est à deux lieuës & demie d'Embrun.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE CLERMONT TONNERE, Gouverneur.

M. DORTAN, Lieutenant de Roy.

M. DAGUERRE, Major.

M. OLIVIER, Ayde-Major.

M. DE BRESSAN, Capitaine des Portes.

DAUPHINE' cinq places.

FRONTIERE ANCIENNE.

EMBRUN, Capitale.

A cent-quarante lieuës de Paris.

VIlle forte du Dauphiné, Capitale de l'Embrunois, avec titre d'Archevêché, qui donne la qualité de Prince d'Embrun; ſituée ſur la Durance au ſommet d'une Montagne, avec une vûë fort agréable, à 44 deg. 37 min. de lat. & à 24 deg. 12 min. de longit. Cette Ville eſt très-ancienne ſuivant l'Empereur Ceſar, & ſes Succeſſeurs, qui lui donnérent de grandes Prérogatives; S. Marcelin fut ſon premier Evêque en 340. Le Duc de Leſdiguieres la prit à la fin de l'année 1583 ſous Henry III. ſur les Huguenots, qui s'en étoient emparez, & ſa Citadelle a été démolie depuis ce tems. Elle eſt à dix lieuës de Siſteron.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Le Marquis de Savines, Gouverneur.

M. De la Corcelle, Lieutenant de Roy.

M. Desprez, Major.

PROVENCE huit places.

66.

FRONTIERE ANCIENNE.

SISTERON.

A cent-quarante-cinq lieuës de Paris.

VILLE de Provence, ſituée dans une Vallée au confluent de la Durance & de la Riviere de Buech, en latin Siſterica & Siſtero. On l'appelloit anciennement Seguſtero, à 44 degrez 12 minutes de latitude, & à 23 degrez 42 minutes de longitude. Cette Ville a le titre d'Evêché Suffragant d'Aix. Elle ſouffrit de grandes pertes dans les premiers troubles dont cette Province fut agitée. Sommerive, fils aîné du Comte de Tende, qui en étoit Gouverneur en chef pour le Roy Charles IX. l'aſſiégea le 10 de Juillet 1562. La plûpart des Familles Proteſtantes des Places voiſines y étoient réfugiées ; l'onziéme jour il fit donner trois aſſauts l'un après l'autre depuis trois heures après midi juſqu'à la nuit cloſe, & ayant été toujours repouſſé, il alla camper ſur la fin du mois à trois lieuës de la Ville, d'où le Comte de Tende ſon pere armé contre lui, le contraignit de lever ſon Camp. Le 27 d'Août il vint de nouveau aſſieger la Place de trois côtez, & le 14 de Septembre, après qu'une breche de cent quarante pas y eut été faite, les Aſſiegez ſe rendirent. La Citadelle de la Ville de Siſteron eſt ſur une Montagne très-eſcarpée, ce qui la rend forte ; il y a un Siege de Senéchal de la Province établi depuis l'an 1635 ſous Loüis XIII. L'Egliſe Cathédrale eſt dédiée à Notre-Dame, le Diocèſe de Siſteron s'étend dans la Provence & le Dauphiné ; il y a quarante-trois Paroiſſes dans la premiere de ces Provinces, & il n'y en a que ſeize dans l'autre. Cette Ville eſt très-ancienne ; les uns veulent qu'elle tire ſon origine de Sextus, & les autres de Venus Cythérée ; elle eſt à quatorze lieuës d'Entrevaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE VELLERON, COMTE DE CAMBIS, Gouverneur.

M. DE LIEUTAUD, Lieutenant de Roy.

M. DE SAUNAIS, Major.

PROVENCE huit places.

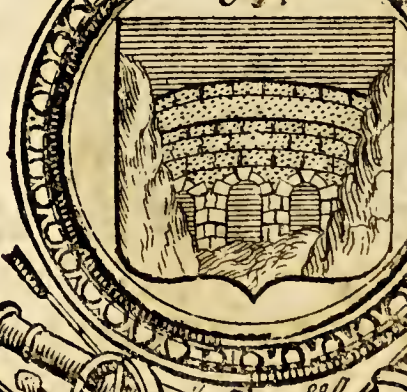

FRONTIERE ANCIENNE.

ENTREVAUX.

A cent ſoixante lieuës de Paris.

PETITE VILLE de France dans la Provence, avec un Château bien fortifié conſtruit ſur une hauteur qui commande le paſſage dans les Montagnes de Piémont, ſituée ſur la Riviere du Var aux confins du Comté de Beüil, à 44 degrez 2 minutes de latitude, & à 24 degrez 40 minutes de longitude, elle eſt à dix lieuës d'Antibes du côté du Nord. Cette Place eſt préſentement le Siege de l'Evêque de Glandeves, Suffragant de l'Archevêché d'Embrun. Cette Ville de Glandeves étant preſque ruinée par les eaux du Var. Elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieuë de celle d'Entrevaux, qui eſt à huit lieuës de Monaco.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU D'ENTREVAUX.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE VOYRE, Commandant.

M. DE MONDIOL, Major.

M. DE CAMPAGNAC, Ayde-Major.

En ITALIE du departement de Provence.

68.e

FRONTIERE DE FRANCE.

MONACO, Principauté.

A cent quatre-vingt lieuës de Paris.

Ville forte d'Italie dans la Mer de Gênes, à huit milles de Nice Frontiere de Provence, située à 43 degrez 43 minutes de latitude, & à 25 degrez 4 minutes de longitude. Cette Place a un bon Port, qui s'appelloit autrefois le Port d'Hercule. C'eſt la Capitale de la Principauté de ce nom. Elle a appartenuë pendant pluſieurs ſiecles à la maiſon de Grimaldi; & eſt maintenant dans la maiſon de Matignon, par le mariage de l'aîné de cette Maiſon avec l'Heritiere de cette Principauté, en 1715. Cette Souveraineté eſt ſous la protection de la France qui y a Garniſon depuis le 12 Novembre 1641, qu'Honoré Grimaldi ſecond du nom, & Hercule ſon fils, en chaſſa les Eſpagnols avec une valeur ſurprenante. Il traita enſuite avec Loüis XIII. qui le fit Chevalier de ſes Ordres en 1642 & lui donna le Duché Pairie de Valentinois, en conſidération des grandes terres qu'il poſſedoit dans le Royaume de Naples. Il y a toujours dans cette Place un Etat Major, & une garniſon compoſée d'un ou deux Bataillons François. Elle eſt à ſept lieuës d'Antibes.

Le Prince Souverain de Monaco, en eſt Gouverneur Général, & Capitaine.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. De Mongrenier, Lieutenant de Roy.
M. De Vernets, Major.
M. Grenier, Ayde-Major.
M. De Roqueville, Ayde-Major reformé.
M. Lanfant, chargé de la direction de la Police, & Finance, avec un Controlleur, gagez par le Roy.

PROVENCE huit places.

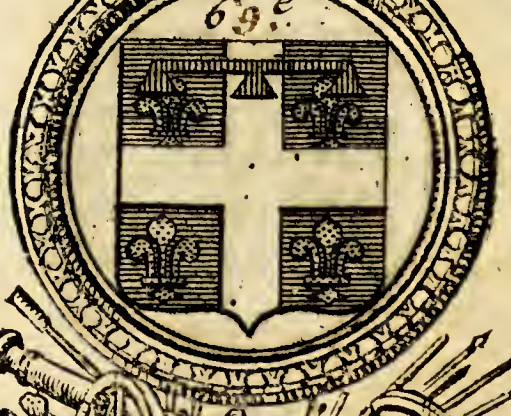

FRONTIERE ANCIENNE.

ANTIBES.

A cent-soixante-quinze lieuës de Paris.

VILLE & Port de Mer de Provence sur la Mediterranée, fortifiée d'une bonne Citadelle, très-considérable par sa hauteur, & son difficile accès, avec le Fort quarré. Elle est située à 43 degrez 33 minutes de latitude, & à 24 degrez 48 minutes de longitude, dans un beau Pays, & entourée de belles murailles. Cette Ville étoit autrefois le Siege ordinaire d'un Préteur des Romains, & son Evêché fut tranferé en 1250 à Grace. Les Marseillois l'ont fondée. Elle est à trois lieuës des Isles Sainte Marguerite, & Saint Honorat.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, FORT ET CITADELLE D'ANTIBES.

M. LE MARQUIS DE JANSON, Gouverneur.
M. LE COMTE DE VALAVOIRE, Lieutenant de Roy.
M. DE MONTESQUIOU, Commandant de la Ville.
M. DE CAIRE, Major de la Ville.
M. D'ASTIER, Ayde-Major, Idem.
M. YOUF DE SAINT LO, Capitaine des Portes, Idem.
M. LE MARQUIS DE MUY, Lieutenant de Roy de la Citadelle.
M. DE LA BASSE'E, Major de la Citadelle.
M. DE COUTANIERE, Major au Fort quarré d'Antibes.

PROVENCE huit places.

FRONTIERE ANCIENNE.

ISLES Ste. MARGUERITE. ET SAINT HONORAT.

A cent-soixante-douze lieuës de Paris.

ELLES sont très-abondantes, & dans un beau Climat, sur les côtes de Provence, situées au Sud, à 43 degrez 30 minutes de latitude, & à 24 degrez 43 minutes de longitude. L'Isle Sainte Marguerite est du Bourg de Cannes, à trois milles au large dans la Mer Mediterranée. Cette Isle est considérable par ses trois Forts, appellez Fortin, d'Arragon, & Royal. Ce dernier est sur un Rocher au bord de la Mer, où sont cinq Bastions bien terrassez, son circuit est d'une lieuë, elle est à un quart de lieuë de l'Isle Saint Honorat, qui y fonda une Abbaye d'hommes, où il y a une grosse Tour à loger quatre cent personnes, & si forte qu'elle resiste au canon, gardée par un détachement de l'Isle Sainte Marguerite qui est à neuf lieuës de Saint Tropez.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLES SAINTE MARGUERITE ET S. HONORAT. autrement dites ISLES DE LERINS.

M. LE MARQUIS DE DREUX, Gouverneur.

M. DE CANCERIS, Major.

PROVENCE huit places.

FRONTIERE ANCIENNE.

SAINT TROPEZ.

A cent-quatre-vingt-cinq lieuës de Paris.

VILLE de Provence maritime, ſituée ſur le Golfe de Grimaud à quatre lieuës de Fréjus, à 43 degrez 15 minutes de latitude, & 24 degrez 22 minutes de longitude. C'eſt un petit Port de mer de la Mediterranée où les plus grands Vaiſſeaux peuvent aborder, & y ſont très en ſûreté. Saint Tropez a une Citadelle bien fortifiée & très-elevée au plus haut de la Place, où il y a une bonne Garniſon pour la défenſe de cette Ville & de ſon Port, qui eſt à treize lieuës de celle de Toulon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE SAINT TROPEZ.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE SQUIDY, Lieutenant de Roy.

M. DE BORELLY, Major.

PROVENCE huit places.

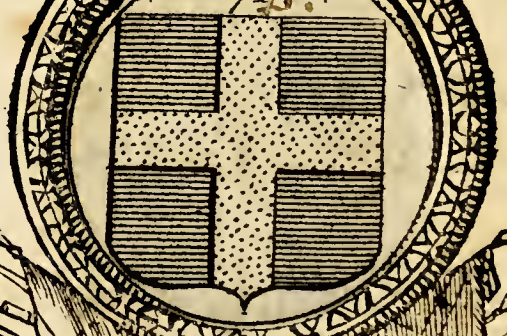

FRONTIERE ANCIENNE.

TOULON.

A cent ſoixante-dix-huit lieuës de Paris.

VILLE forte & fameux Port de mer ſur la Mediterranée du Comté de Provence, ſituée à 43 degrez 4 minutes de latitude, & à 23 degrez 41 minutes de longitude, avec titre d'Evêché ſuffragant d'Arles, & un Arcenal de mer conſidérable. Son Port a deux grands Baſſins; dans le neuf, ſont les Vaiſſeaux du Roy en ſureté, & dans le vieux, ſont les Vaiſſeaux marchands pour le commerce de France. Henry IV. fit fortifier cette Ville importante, avec ſes deux Forts, que l'on nomme le Manteau & la Tour, leſquels défendent l'entrée de ſa belle Rade. Le Duc de Savoye & le Prince Eugene furent obligez d'en lever le ſiege le 20 Août 1707. Elle eſt à douze lieuës de Marſeille.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE TOULON.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE MARNESIA, Commandant en ſon abſence.

Mrs. LES CONSULS, ſont Lieutenant de Roy.

M. DE GRAND VILLE, Major.

M. ARMAND, Ayde-Major.

M. DU PIQUET, ſecond Ayde-Major.

M. DE LA PLECHE, Capitaine des Portes.

TOUR DE TOULON.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE MALABIOU, Major.

PROVENCE huit places.

FRONTIERE ANCIENNE.

MARSEILLE.

A cent ſoixante-neuf lieuës de Paris.

VILLE conſidérable, & très-puiſſante, ſi renommée par ſes anciennes victoires ſur les Romains. Du Gouvernement Genéral de Provence, autrefois République. Elle porte le titre d'Evêché ſuffragant d'Aix Capitale de cette Povince. Il y a une belle Academie des Sciences, avec une bonne Citadelle, bâtie ſous Loüis XIV. dès le 11 Février 1660, & le Fort Saint Jean, qui ferment l'entrée de ſon beau Port. Elle eſt ſituée ſur la Mer Mediterranée, à 43 degrez 18 minutes de latitude, & à 23 degrez 8 minutes de longitude, avec une Darce, où grand Arcenal de Mer, & un ſuperbe Port où ſont les galeres du Roy à couvert des vents & en ſureté du côté de la Ville, où eſt auſſi la Loge pour l'Aſſemblée du commerce maritime, les Vaiſſeaux Marchands ſont rangez du côté de la belle Abbaye de Saint Victor & du Fort de Notre-Dame de la Garde. Cette fameuſe Ville ornée de Baſtides dans ſes environs, eſt des plus anciennes & des plus agréables. Elle eſt à vingt-huit lieuës du Pont Saint-Eſprit.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Commandant à vie dans Marſeille, ſon Territoire & lieux adjacens du Roy.

CITADELLE DE MARSEILLE.

M. DE QUADT, Gouverneur.

M. DE PUGET, Lieutenant de Roy & Commandant.

M. DE VILLERS DE RIENCOURT, Major.

M. GALLET, Ayde-Major.

FORT SAINT JEAN DE MARSEILLE.

M. LE COMTE DE CHERISY, Gouverneur.

M. DE LA DOUE, Commandant Lieutenant de Roy.

M. DE VILLEMANDY, Major.

M. JALQUOT, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur de la Tour de Bouc.

M. DE CROSSE, Gouverneur de Notre-Dame de la Garde.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET, Gouverneur des Iſles du Château d'If, Pomegue & Ratoneaux.

M. GALIFFET, Major.

LANGUEDOC huit places.

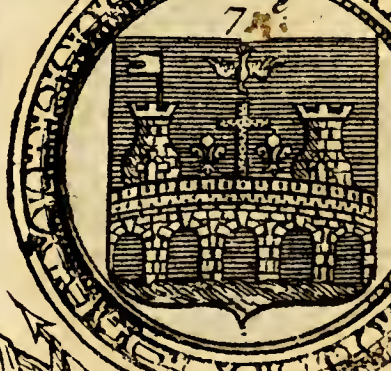

FRONTIERE ANCIENNE.

PONT S. ESPRIT.

A cent trente-neuf lieuës de Paris.

VILLE du Bas Languedoc, défendue d'une bonne Citadelle, de quatre Baſtions Royaux ; ſon ancien Pont fameux a vingt-cinq grandes Arches, & quinze petites de douze cens ſix toiſes de longueur, ſur quinze de largeur, qui traverſe la riviere, ou fleuve rapide des deux Bras du Rône, lequel fleuve ſepare les Provinces du Dauphiné & de Provence d'avec celles du Languedoc, & du Vivarais ; cette Ville eſt ſituée dans une belle Plaine de quatre lieuës de large, à 44 degrez 14 minutes de latitude, & à 22 degrez 21 minutes de longitude, ſur la Rive droite du Rône ; elle eſt à neuf lieuës de la Ville d'Alais.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DU PONT S. ESPRIT.

M. LE COMTE DU ROURE, Gouverneur.

M. DE MONSMOUTON, Lieutenant de Roy.

M. BOUCHON, Major.

LANGUEDOC huit places.
ALAIS
75.c

FRONTIERE ANCIENNE.

ALAIS.

A cent quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte de France dans le Bas Languedoc, au pied des Monts & proche des Cevennes, à deux lieuës d'Anduze en tirant vers le S. Esprit, & à cinq d'Usez vers le couchant, située sur le Gardon à 44 degrez 5 minutes de latitude & à 21 degrez 43 minutes de longitude. Elle est assez grande, peuplée, marchande, & a sept Portes, la Cathedrale a un Portique d'un goût gotique sur lequel s'éleve le clocher. Les Jesuites y ont un College ; Louis XIV. y fit bâtir un Fort en 1689, au dessous est une terrasse assez vaste & dont les vûes sont très-agreables, elle est soutenue d'un parapet & sert de promenade, les Prairies qui occupent une lieuë de terrain au-delà du Gardon, sont tout ce qu'il y a de plus beau aux environs de la Ville. Alais fut érigé en Evêché en 1692 sous Louis XIV. à cause du grand nombre de nouveaux convertis qu'il y avoit dans les Cevennes : ce Dioceſe a été distrait de celui de Nismes. Le commerce fait la plus grande richesse du Dioceſe d'Alais, on y fait de bons Cadis & de belles Ratines de Serges, & l'on n'y voit presque point de Pauvres. Alais est nommé en latin Alesia, & Alestum, cette Ville étoit bâtie dès le onziéme siecle ; c'est un ancien Comté qui a été donné depuis Charles IX. par succession jusqu'à Henri IV. en 1591 en partage au Prince de Conti ; les Habitans d'Alais se maintinrent long-temps dans l'indépendance des Protestans. Ils furent enfin assiegez & pris par Louis XIII. en 1629, & Louis XIV. y a fait faire une bonne Citadelle. Cette Ville est à sept lieuës de Nismes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU D'ALAIS, ET PAYS DES CEVENES Y JOINT.

M. LE MARQUIS DE LA FARE, Gouverneur.
M. LE CHEVALIER D'IVERNY, Commandant.
M DE LA FARE, Major.
M. DE LEUSE, Ayde-Major.
M. DE LEIRIS, Capitaine des Portes.

LANGUEDOC huit places.

NISMES.

A cent quarante-neuf lieuës de Paris.

VILLE forte & Château du Bas Languedoc, placée dans une ſituation charmante à 43 dégrez 30 minutes de latitude, & à 22 dégrez 2 minutes de longitude, ornée de magnifiques antiquitez Romaines, d'Amphiteatres, de grandes Places, & de fontaines publiques, conſtruites ſous Marius, avec les trois Ponts du Gas, aſſemblez en aqueducs, qui n'en ſont qu'à trois lieuës; cette Ville a été bâtie 590 ans avant Rome, par Namauſus fils d'Hercule. Elle a titre d'Evêché ſuffragant de l'Archevêché de Narbonne, & a une Académie de gens de lettres établie par le Roy, & fort eſtimée. C'eſt une Vicomté fort ancienne. Trincavel la ceda au Roy S. Louis avec tous ſes droits, l'an 1247. C'étoit autrefois le lieu de plaiſance de pluſieurs Empereurs Romains. Elle eſt à ſept lieuës d'Aiguemortes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE NISMES.

M. LE PRINCE DE MONTAUBAN, Gouverneur du Château, & Commandant de la Ville.

M. DE BEAUPOIL, Lieutenant de Roy du Château.

M. DE MONFALCON, Major.

M. DE GOUSELLE, Capitaine des Portes.

LANGUEDOC huit places

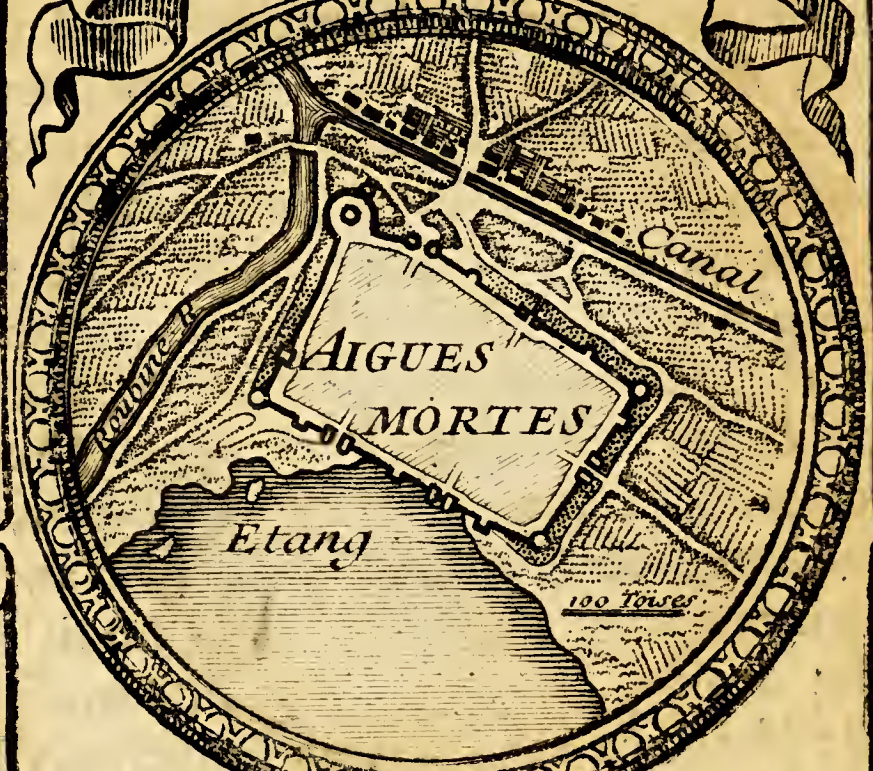

FRONTIERE ANCIENNE.

AIGUEMORTES.

A cent cinquante-quatre lieuës de Paris.

VILLE & Port du Languedoc, au quartier de Niſmes, à une lieuë de la mer Méditerranée. S. Louis l'acquit par échange en 1248, & y fit bâtir une belle Tour, qu'on nomme Conſtance, qui ſert de fanal aux Vaiſſeaux pour l'entrée de ſon Port. Ce n'étoit auparavant qu'un mediocre Village, où S. Louis s'embarqua deux fois pour paſſer en Afrique en 1248 & en 1269. Il y a encore la Tour de la Reyne, qui a été bâtie depuis ce temps. Cette Ville eſt ſituée à 43 dégrez 33 minutes de latitude & à 21 dégrez 51 minutes de longitude. Elle eſt à ſix lieuës de Montpellier.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

AIGUEMORTES ET TOUR CHARBONNIERE.

M. DE PERIGNAN DUC DE FLEURY, Gouverneur, & grand Viguier d'Aiguemortes.

M. LE MARQUIS DE FLEURY, ſon fils, en ſurvivance.

M. DE S. JEAN DE SORBS, Lieutenant de Roy.

M. DE S. AULAS, Major.

LANGUEDOC huit places.

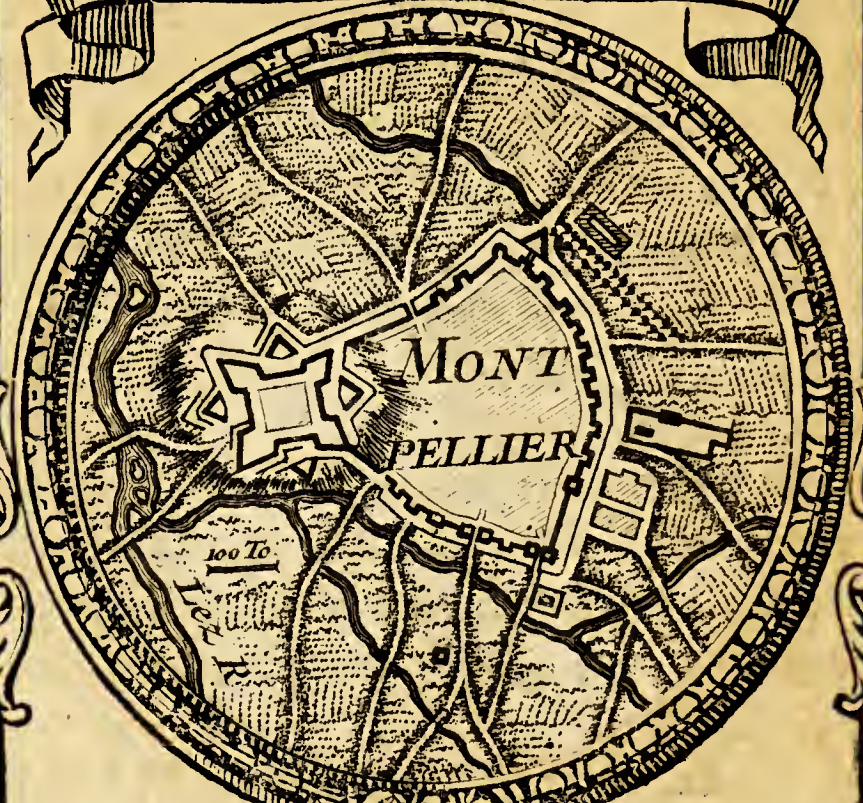

FRONTIERE ANCIENNE.

MONTPELLIER.

A cent-cinquante-ſept lieuës de Paris.

C'Est la plus belle & la plus grande Ville du Languedoc, après Toulouſe ſa Capitale, ſituée ſur le ſommet d'un Mont près la Riviere du Lez, à une lieuë de la Mer Mediterranée, à 43 degrez 36 minutes de latitude, & à 21 degrez 32 minutes de longitude. Les Huguenots en ayant fait un des Forts de leur Parti, Loüis XIII. l'aſſiegea & la prit en 1622, il y fit bâtir enſuite une forte Citadelle. Cette Ville a titre d'Evêché ſuffragant de l'Archevêché de Narbonne, qui y a été tranferé de Maguelonne, ſous François Premier en 1536. Elle a été bâtie peu après Charlemagne, il y a une ſçavante Ecole de Medecine, qui eſt très-conſidérable dans toute l'Europe. Cette grande Ville eſt à ſix lieuës du Port de Cette.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville, Citadelle et Diocese de Montpellier.

M. Le Marquis de Castries, Gouverneur.
M. De la Rochette, Lieutenant de Roy.
M. De Combette, Major.
M. De Vaissiere, Ayde-Major.
M. De Monteillier, Capitaine des Portes.

LANGUEDOC huit places.

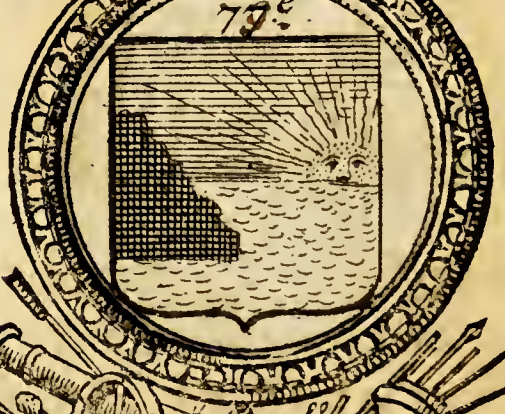

PORT DE CETTE.

A cent ſoixante-deux lieuës de Paris.

CAP de France de la côte du Languedoc, ſur l'Etang de Thau, près de celui de Maguelonne, & de la petite Ville de Frontignan; ſituée à 43 degrez 24 minutes de latitude, & à 21 degrez 20 minutes de longitude. On a fait près de ce Cap une belle Ville, & un bon Port de la Mediterranée, qu'on appelle Port-Loüis, conſtruit ſous Loüis XIV. en 1664 & 1666, à cinq lieuës d'Agde, où eſt le commencement du fameux Canal, nommé le Canal Royal de Languedoc, qui va ſe rendre dans la Garonne à Toulouſe, pour la jonction des deux Mers Mediterranée & Oceane, & pour la facilité du commerce de France, dont la premiere tentative de navigation fut faite le 21 Fevrier 1672. Cette Ville eſt à cinq lieuës de l'Iſle & Fort de Breſcou.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET PORT DE CETTE.

M. LE MARQUIS DE CASTRIES, Gouverneur.

M. DE RIVE, Lieutenant de Roy.

M. GUILLEMINET, Major.

M. DE LA MOTTE, Ayde-Major.

LANGUEDOC huit places.

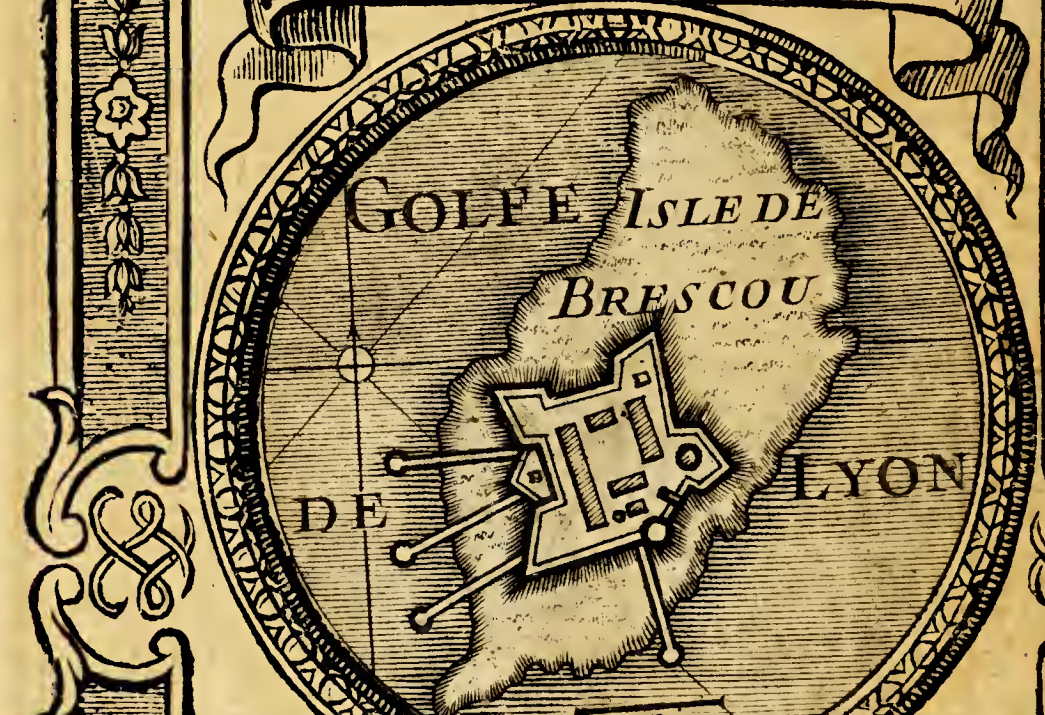

FORT DE BRESCOU.

A cent ſoixante-huit lieuës de Paris.

FORTERESSE, ou Château fortifié du Bas Languedoc, ſitué ſur un Rocher, dans une petite Iſle du Golfe de Lion, de la mer Méditerranée, près de la côte, & du Cap de la Ville d'Agde, à une lieuë de la même Ville en Mer. Sa ſituation eſt belle & néceſſaire pour la ſureté de la navigation & du commerce de France. Il eſt à 43 degrez 15 minutes de latitude, & à 21 degrez 10 minutes de longitude. Cette Iſle eſt à neuf lieuës de Narbonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT ET PORT DE BRESCOU.

M. LE CHEVALIER DE MONTESSON, Gouverneur.

M. LE COMTE DE LA FARE, Lieutenant de Roy.

M. PUILHOT, Major.

LANGUEDOC huit places.

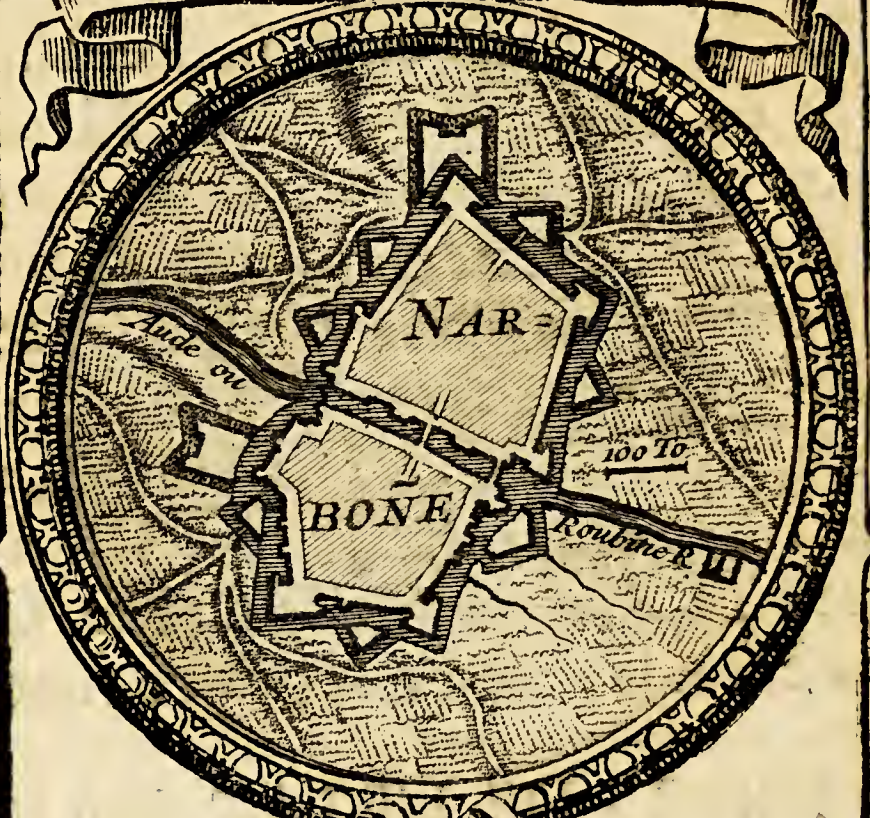

87

FRONTIERE ANCIENNE.

NARBONNE.

A cent ſoixante-quatorze lieuës de Paris.

VILLE riche & bien peuplée dans le Bas Languedoc, avec titre d'Archevêché, ui donne la qualité de Prince & de Primat e la Gaule Narbonnoiſe, ſituée près la ri-iere d'Aude, & ſur le Canal, qu'on appelle Roubine, à deux lieuës de la mer Médi-erranée, à 43 degrez 10 minutes de lati-ude & à 20 degrez 42 minutes de longitu-e; ſes fortifications ſont belles, & défendues e foſſez pleins d'eau, faites ſous le Roy rançois I. Cette Ville eſt très-ancienne & bien onſervée depuis ſix cens trente-ſix ans de la ondation de Rome. Charles Martel l'enleva ux Sarraſins; Elle a été bâtie huit mois avant ome, ſous le nom de Republique, par les nciens Gaulois ſes premiers Habitans; cette elle Ville eſt à neuf lieuës de Salces.

FFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE NARBONNE.

M. LE COMTE DE MERINVILLE, ouverneur.

M. DE LA FARGUE, Lieutenant de Roy.

M. DE PREMONT, Major.

M. Ayde-Major.

M. GOUPIL, Capitaine des Portes.

ROUSSILLON six places.

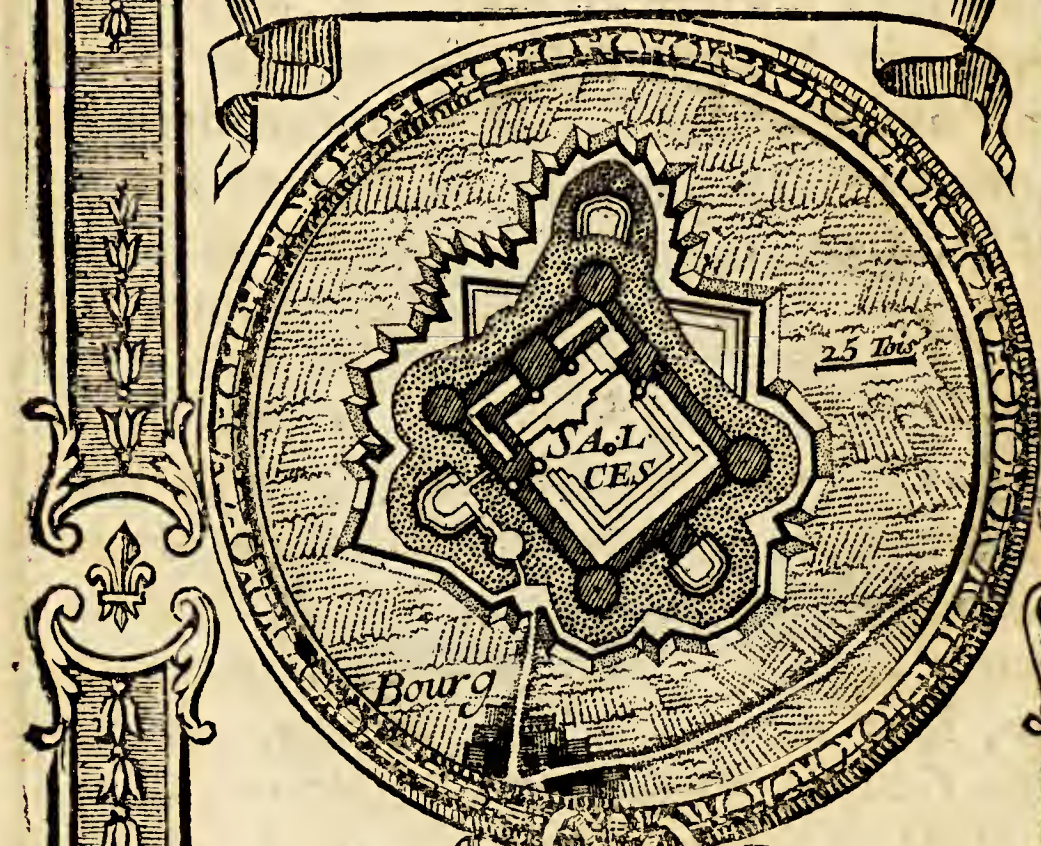

SALCES.

A cent quatre-vingt-trois lieuës de Paris.

PETITE Ville dans le Comté de Roussillon, située près du Lac de Salces, ou de Leucate, à deux lieuës de la mer Méditerranée, à 42 degrez 50 minutes de latitude, & à 21 degrez 33 minutes de longitude accompagnée d'un fort Château bien fortifié de bons fossez & bâti sur une hauteur par les Espagnols, lequel défend le passage des Montagnes de Languedoc en Roussillon. Les François la prirent sur eux le 29 Septembre 1642, sous Louis XIII. Elle est demeurée à la France avec tout le Comté de Roussillon, par le traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place est à 3 lieux de Perpignan.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

SALCES.

M. LE MARQUIS DE NANQUIS, Gouverneur.

M. DAUBIGNE' DE LA FOSSE, Lieutenant de Roy.

M. DE LASSUS, Major & Capitaine des Portes.

ROUSSILLON six places.

FRONTIERE MODERNE.

PERPIGNAN, Capitale.

A cent quatre-vingt-six lieuës de Paris.

VIlle & Citadelle très-forte, Capitale du Comté de Rouſſillon, ſituée dans une belle Plaine près la Riviere du Tet, à deux lieuës de ſon embouchure dans la mer Mediterranée, à 42 degrez 42 minutes de latitude, & à 20 degrez 32 minutes de longitude. C'eſt une grande Ville qu'Iſſuard Comte de Rouſſillon fit bâtir en 1060, des ruines de l'ancienne Ruſcina; ſa Citadelle eſt plus haute que la Ville, & très-réguliere. L'Evêché d'Elne y fut transferé en 1604, ſous Henry IV. laquelle Ville d'Elne ſe rendit à Loüis XIII. le 29 Juin 1641. Son Univerſité y a été établie en 1349, par Pierre d'Arragon. Charles-Quint y fit conſtruire ſa Citadelle, qui a été depuis bien augmentée ſous Loüis XIV. Loüis XIII. prit cette Capitale & tout le Rouſſillon conquis ſur l'Eſpagne, le 9 Septembre 1642. Elle eſt à ſix lieuës de Colioure.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Perpignan.

M. Le Marechal Duc de Noailles, Gouverneur.
M. De la Combe, Lieutenant de Roy.
M. De Fabreques, Major.
M. De Combalsonne, Ayde-Major.
M. De Beaupuy, ſecond Ayde-Major.
M. Le Blanc, Capitaine des Portes.

Citadelle de Perpignan.

M. Le Marechal Duc de Noailles, Gouverneur.
M. De Montesquiou, Commandant.
M. De Chaux, Major.
M. De Pinel, Ayde-Major.

ROUSSILLON six places.

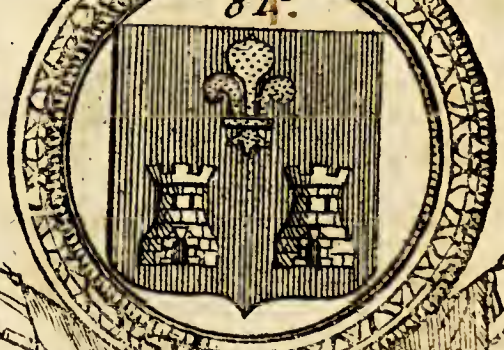

COLLIOURE.

A cent quatre-vingt-douze lieuës de Paris.

VILLE forte, & Port très-fréquenté sur la Mer Mediterranée dans le Comté de Roussillon aux Frontieres de France & l'Espagne, située au pied d'une grande Montagne, à demie lieuë du Port de Vendre. Cette Ville est défenduë par une grande Citadelle, avec le Fort Saint Elme, & deux Tours fortes, qui sont bâties sur deux des Monts Pyrenées, munies de Canons. Elle est à 42 degrez 31 minutes de latitude, & à 20 degrez 12 minutes de longitude. Cette Place fut prise le 3 Avril 1642, sous Loüis XIII. & a été cedée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Elle est à cinq lieuës du Fort de Bellegarde.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE COLLIOURE.

M. LE COMTE D'AUBETERRE, Gouverneur.
M. DE CAUSSADE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA ROQUETTE, Major.
M. DU FOURG, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT SAINT ELME.

M. DE SICARD, Commandant.

ROUSSILLON six places.

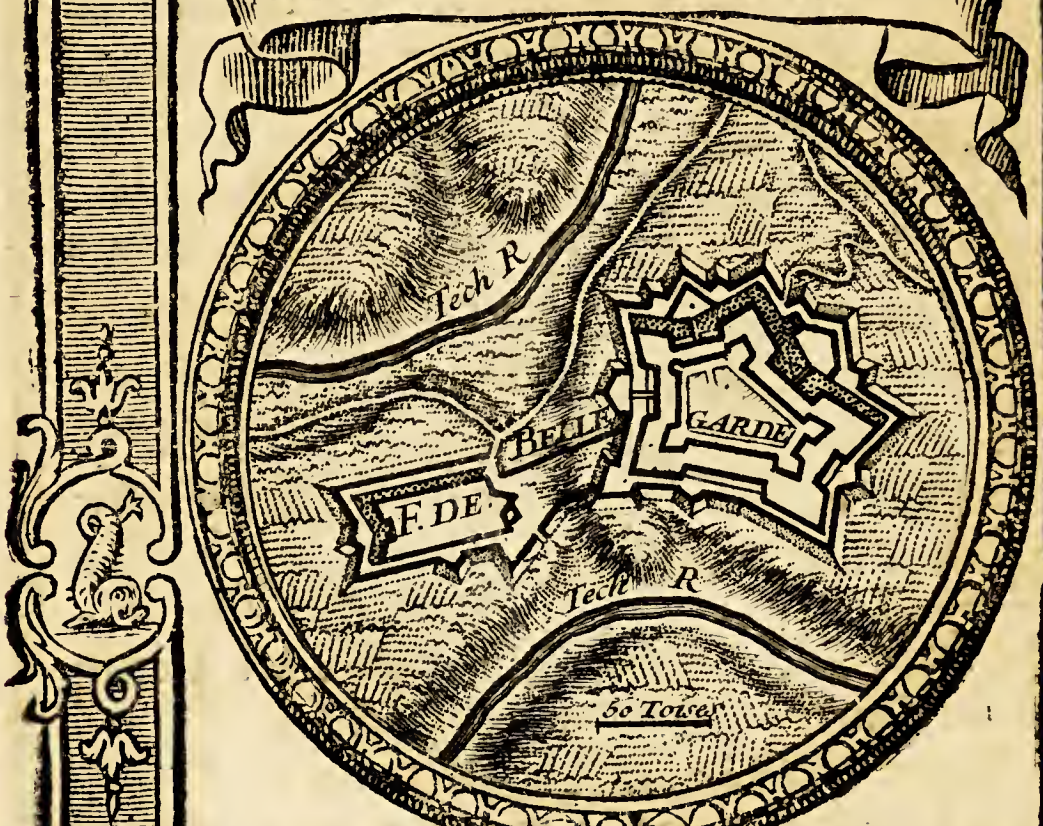

FORT DE BELLEGARDE.

A cent quatre-vingt-dix-ſept lieuës de Paris.

FORTERESSE de France en forme de Citadelle, dans le Comté de Rouſſillon, ſituée entre la Ville de Ceret & celle de la Jonquiere, aux confins de la Catalogne, ſur un haut Rocher dans les Monts Pyrenées, à 42 degrez 27 minutes de latitude, & à 20 degrez 29 minutes de longitude. Elle fut reprise par les François ſur les Eſpagnols le 27 Juillet 1675 ſous Loüis XIV. Cette Place eſt très-importante à cauſe du fameux paſſage du Pertuis & des environs qu'elle garde dans les Montagnes de la Catalogne. Elle eſt à onze lieuës de Ville Franche.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT DE BELLEGARDE.

M. LE COMTE DE PERTUS, Gouverneur.

M. DE LA POMELIE, Lieutenant de Roy.

M. DE LAURENTY, Major.

M. DES VIEUX DE SAINTE CROIX, Aide-Major.

M. DE LA COULEURIER, Capitaine des Portes.

ROUSSILLON six places.

VILLE FRANCHE.

A cent quatre-vingt-huit lieuës de Paris.

PETITE Ville forte, avec un bon Château dans le Comté de Roussillon, située sur la Riviere du Tet, à dix lieuës au dessus de Perpignan, Capitale de la Viguerie de Conflans, qui porte son nom, à 42 degrez 35 minutes de latitude, & à 20 degrez 10 minutes de longitude; Elle fut prise par les François sur les Espagnols en 1640 sous Louis XIII. & reprise le 7 Juillet 1654 sous Louis XIV. Elle est restée au pouvoir de la France par le traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place est à cinq lieuës du Mont-Louis, & à cinq lieuës de Prat de Molliou, où Louis XIV. a fait construire le Fort de la Garde, qui defend cette derniere Place.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE FRANCHE DE CONFLANS.

M. LE COMTE DE LA FARRE TOURNAC, Gouverneur.

M. DE FABRE, Lieutenant de Roy.

M. CONSTANTIN, Major.

CHATEAU DE VILLEFRANCHE.

M. DE VIEILLEVILLE, Commandant.

ROUSSILLON six places.

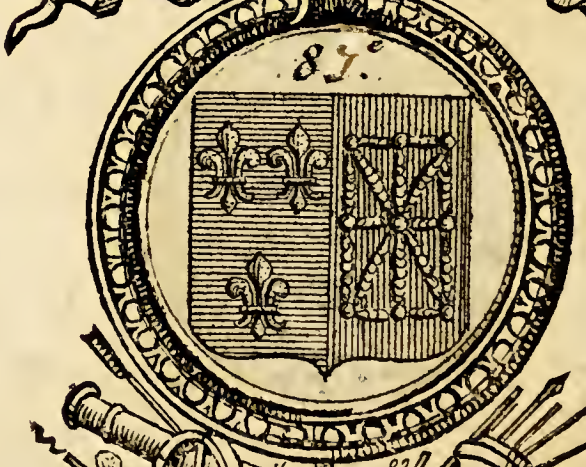

FRONTIERE MODERNE.

MONT LOUIS.

A cent quatre-vingt lieuës de Paris.

PETITE Ville, mais Place très-forte, que Louis XIV. a fait conſtruire dans les Monts Pyrenées du Comté de Cerdagne en Rouſſi-on, contrée de la Catalogne. Elle eſt ſituée une lieuë & demie de Liria, & à deux lieuës e la Ville de Puy Cerda vers l'Orient, laquelle e rendit à Louis XIV. le 29 May 1678, & fut nſuite démolie. Cette Ville du Mont Louis eſt 42 degrez 32 minutes de latitude, & à 19 egrez 43 minutes de longitude, & bien dé-endue par une bonne Citadelle, près la pe-te Riviere de la Teille, qui paſſe au pied de Montagne. Cette Fortereſſe conſidérable t bâtie ſous Louis XIV. dès le premier Août 679. Elle eſt à trente huit lieuës de Lourdes.

FFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

MONT LOUIS.

M. LE MARQUIS DE ROCCOZEL, ouverneur.

M. LE CHEVALIER D'ALQUIER, ieutenant de Roy.

M. DE DURFORT, Major.

M. DE S. HILAIRE, Ayde-Major.

M. DE VILLARS, Capitaine des Portes.

BEARN & Baſſe Navarre, ſept places.

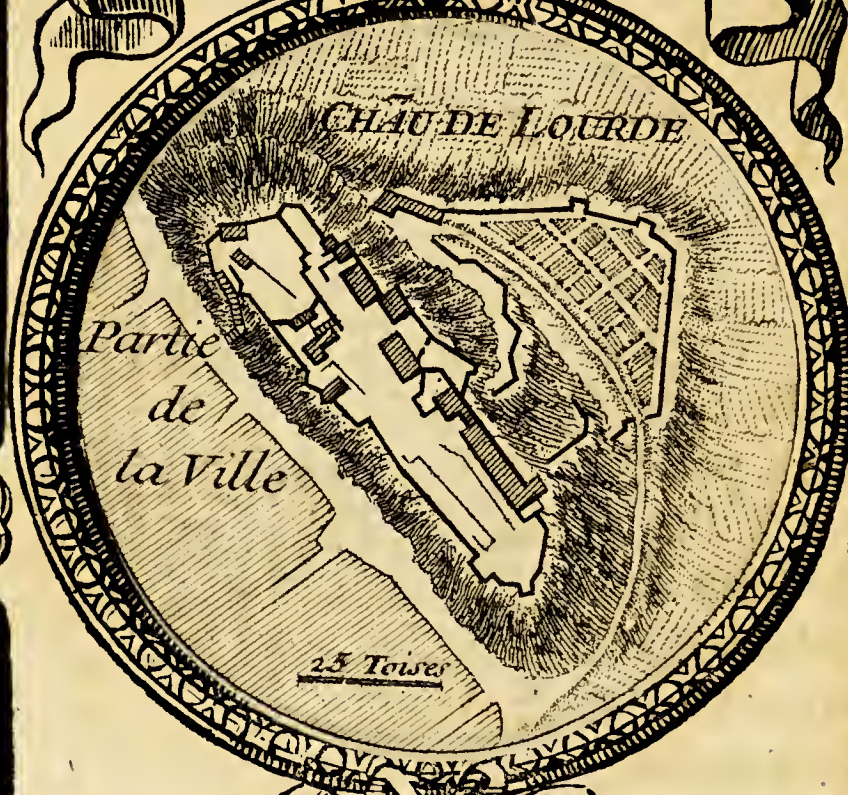

LOURDES.

A cent ſoixante-une lieuës de Paris.

PETITE VILLE forte en Gaſcogne, ſituée dans le Bigore, à l'entrée de la Vallée de Lavedan ſur le Gave de la Ville de Pau, qui eſt Capitale de Bearn, à ſept lieuës de cette Ville, & à quatre lieuës de Tarbes, à 43 degrez 7 minutes de latitude, & à 17 degrez 25 minutes de longitude; ſon Château eſt fort & bâti ſur un haut Rocher, défendu par huit pieces de Canon, avec ſes murs de l'ancienne ſtructure des Romains. Cette Place a toujours été eſtimée bonne pour la garde du paſſage des Montagnes dans l'Arragon, où il y a Garniſon. Elle eſt à dix lieuës de Navarreins.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE LOURDES EN LA SENECHAUSSE'E DE BIGORE.

M. DE BARDOUX, Commandant.

Meſſieurs les Officiers de la Compagnie des Invalides, font les fonctions de Major & d'Ayde-Major dans cette Place.

BEARN & Baſſe Navarre. ſept places.

FRONTIERE ANCIENNE.

NAVARREINS.

A cent ſoixante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Bearn, ſituée à 43 degrez 19 minutes de latitude, & à 16 degrez 49 minutes de longitude. Elle fut fondée par Henry I. Roy de Navarre, & Souverain Seigneur de Bearn, pour lui ſervir de Frontiere; cette Ville eſt à ſix lieuës de Pau, Capitale de cette Province; elle eſt fortifiée d'un bon Château à cinq Baſtions Royaux, revêtuë d'une belle muraille ſur la Riviere du Gave qui paſſe au pied de ſes fortifications où il a un beau Pont. Cette Place eſt à onze lieuës de la Ville de Saint Jean pied de Port.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE NAVARREINS.

M. LE MARQUIS D'AVERNE, Gouverneur.

M. DE GOURNAY, Lieutenant de Roy.

M. VENIER, Major.

BEARN & Baſſe Navarre, ſept places.

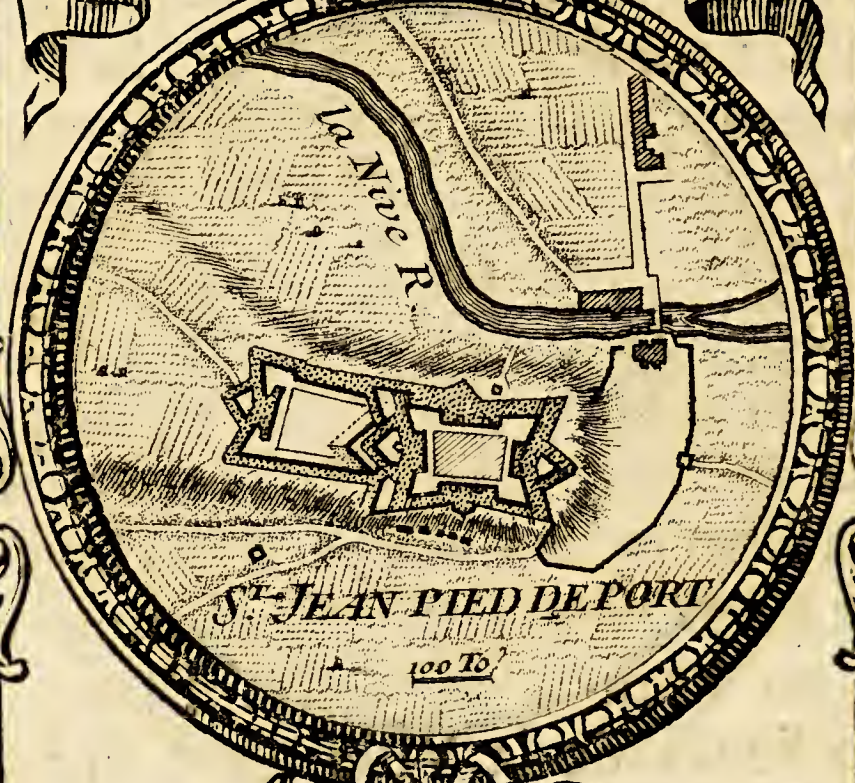

FRONTIERE ANCIENNE.

S. JEAN PIED DE PORT.

A cent ſoixante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte en Bearn, ſituée au pied des Pyrenées, à une lieuë des Frontieres d'Eſpagne, & de la Baſſe Navarre, à 43 degrez 7 minutes de latitude, & à 16 degrez 22 minutes de longitude. Elle étoit anciennement Capitale de la Baſſe Navarre. Cette Ville a une fortereſſe bâtie ſur un bon Rocher qui la défend. Elle eſt ſur la Riviere de la Nive; on a pris ſoin de la bien fortifier, à cauſe du paſſage important dans les Pyrenées, & de la munir de proviſions néceſſaires. Cette Place eſt à douze lieuës d'Andaye.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE SAINT JEAN PIED DE PORT.

M. LE DUC DE GRAMONT, Gouverneur & Meſtre de Camp appointé.

M. DE BERNE, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. DE CHAMPQUEFFIER, Major.

BEARN & Baſſe Navarre. ſept places.

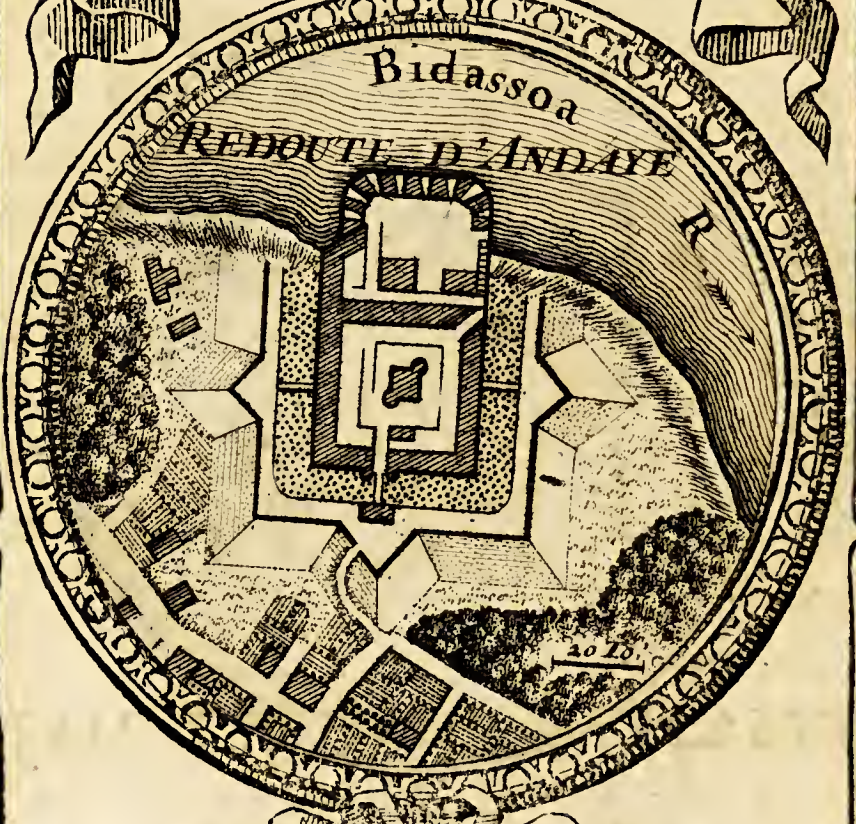

FRONTIERE ANCIENNE.

ANDAYE.

A cent ſoixante-quinze lieuës de Paris.

PLACE forte de France dans le Pays des Baſques, ſituée à 43 degrez 12 minutes e latitude, & à 15 degrez 55 minutes de lonitude. Elle n'eſt ſéparée de Fontarabie que ar la Riviere de Bidaſſoa, qui eſt mitoyene entre la France & l'Eſpagne, Andaye eſt n Bourg fameux en bonne eau de vie, où il a une redoute conſidérable, & bien fortiée, qui défend l'entrée de ſon Port dont la leine mer eſt à trois heures trente minutes; s Habitans ſont très-experts ſur mer, & y ont un grand commerce. Cette Place eſt à ois lieuës du Fort de Socoa.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

OURG D'ANDAYE, DU GOUVERNEMENT DE BAYONNE.

M. DE GORSE, Commandant.

REDOUTE D'ANDAYE.

M. LE MARQUIS DE LILLE, Gouverneur.
M. DE VOLENNE, Lieutenant de Roy.

BEARN & Baſſe Navarre. ſept places.

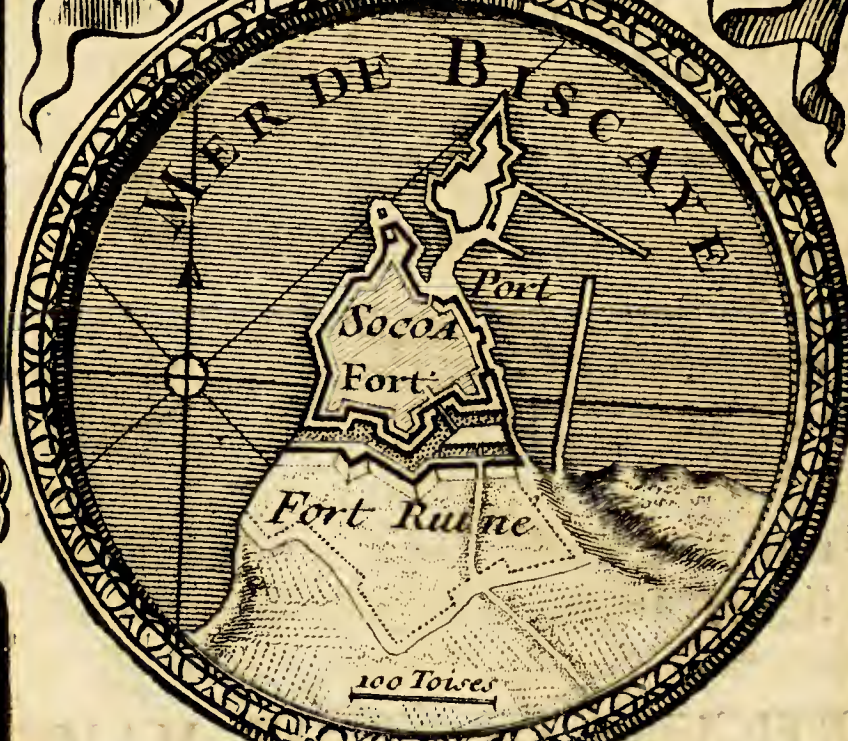

FRONTIERE ANCIENNE.

FORT DE SOCOA.

A cent ſoixante-douze lieuës de Paris.

BOURG & petit Port de mer de l'Océan, dont la pleine mer eſt à trois heures trente minutes, ſitué à la côte du Pays de Labour, une lieuë de la Ville de S. Jean du Luz, où dans cette Ville Louis XIV. épouſa Marie Thereſe Infante d'Eſpagne le 26 Août 1660. Ce ſont les Habitans d'Arlogne, de S. Jean du Luz, & de Cibourg, qui ont fait le Port de Socoa dans l'Océan pour hyverner leurs Vaiſſeaux au retour des Pêches de la Morue, & de la Balaine. Ce Port eſt à 43 degrez 24 minutes de latitude, & à 15 degrez 55 minutes de longitude; il y a un Fort important qui a été bâti depuis, & qui défend ſon entrée & la Côte. Cette Place eſt à six lieuës de Bayonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT DE SOCOA.

M. DE BARETTE, Commandant.

Mrs. Les Officiers de la Compagnie des Invalides, font les fonctions de Major, & d'Ayde Major du Fort.

BEARN & Baſſe Navarre. ſept places.

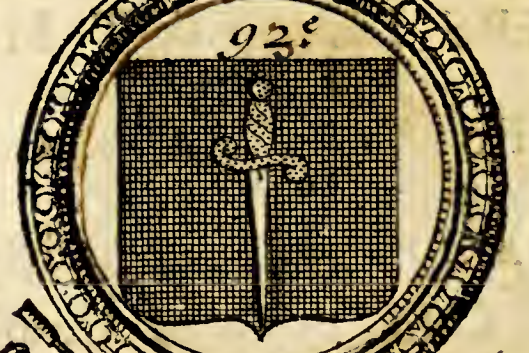

FRONTIERE ANCIENNE.

BAYONNE, Capitale.

A cent ſoixante-ſix lieuës de Paris.

Ville forte de grand trafic, & fameux Port de l'Océan, dont la pleine mer eſt à trois heures trente minutes, ſituée à 43 degrez 29 minutes de latitude, & à 16 degrez 12 minutes de longitude aux confins des Rivieres de la Doure & de la Nive, dans la Province de la Bour au Pays des Baſques, dont elle eſt Capitale, avec titre d'Evêché ſuffragant d'Auch. Elle a un Château flanqué de ſix Tours dans le petit Bayonne, & une bonne Citadelle & un Château fortifié dans le grand Bayonne. Charles VII. réunit cette ancienne Vicomté à la Couronne en 1451. Cette grande Ville eſt très conſidérable pour le commerce de France, & ſes habitans ſont bons Marins. Marie Anne Princeſſe de Neubourg Reyne premiere Douairiere d'Eſpagne, y fait ſon ſéjour ordinaire depuis le premier Septembre 1701 au Château de Foſſe près Bayonne, du côté de la Porte d'Eſpagne. Cette belle Ville eſt à neuf lieuës de Dax.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville, Chateaux et Citadelle de Bayonne.

M. Le Duc de Gramont, Gouverneur, & Lieutenant Général.
M. Dadoncourt, Commandant, Lieutenant de Roy.
M. De Castaing, Major.
M. Du Chesne, Ayde-Major.
M. De Schopy, Capitaine des Portes.

Citadelle de Bayonne.

M. De Pinsun, Lieutenant de Roy.
M. Du Bosc, Major.

Chateau Vieux.

M. De Barville, Commandant.

Chateau Neuf.

M. Dartigalonne, Commandant.
M. De Peyre, Major.

BEARN & Baſſe Navarre, ſept places.

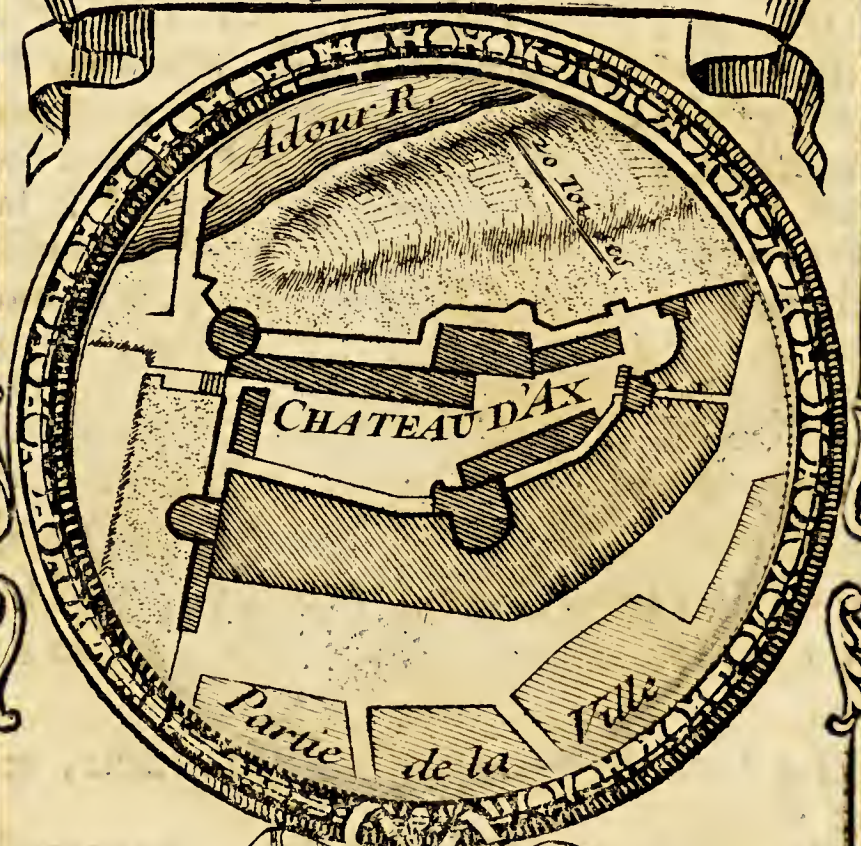

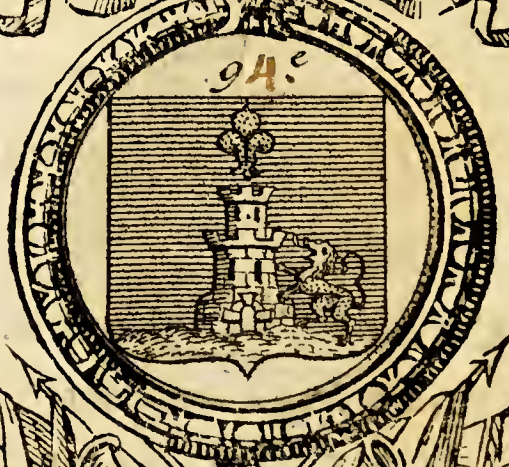

94.e

FRONTIERE ANCIENNE.

DAX.

A cent-cinquante-cinq lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Pays d'Auribat, qui fait partie de la Gaſcogne, du Gouvernement Général de Bearn, ſituée à 43 degrez 46 minutes de latitude, & à 16 degrez 41 minutes de longitude. Elle eſt riche, & de commerce par la commodité de la Riviere de la Dour, ſur laquelle il y a un grand Pont de pierre qui joint à la Ville, où eſt ſon Château flanqué de pluſieurs groſſes Tours rondes, avec un Donjon au milieu, munis de Canons. Elle a titre d'Evêché ſuffragant de l'Archevêché d'Auch, & a été nommée la Cité des Nobles, ayant été autrefois gouvernée par douze Seigneurs. Charles VII. après avoir pardonné à ſes Habitans, l'unit à la Couronne en Septembre 1451. Cette Place eſt à vingt-ſept lieuës de Bordeaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE DAX.

M. LE MARQUIS DE GASSION, Gouverneur.

M. DE SAINT PEE, Lieutenant de Roy.

M. DE LONGPRE', Major.

GUYENNE trois places.

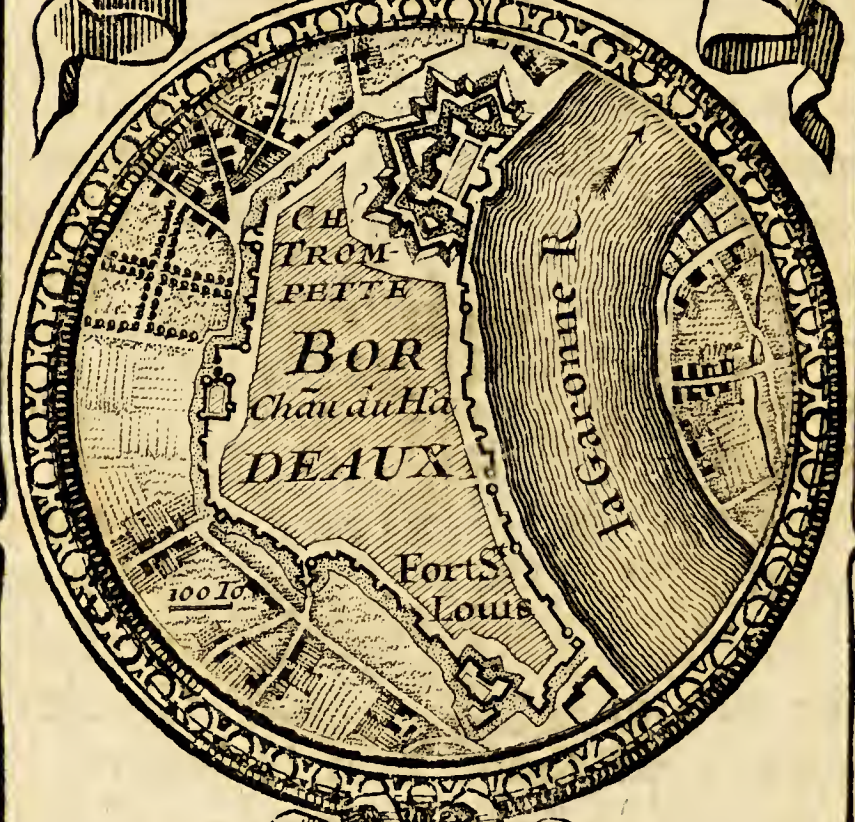

FRONTIERE ANCIENNE.

BORDEAUX, Capitale.

A cent vingt-neuf lieuës de Paris.

VIlle très-conſiderable, & d'un grand commerce, fameux Port de l'Ocean, dont la pleine Mer qui y remonte, eſt à trois heures. Ituée ſur la Riviere de la Garonne, à 44 degrez 9 minutes de latitude, & à 16 degrez 50 minutes de longitude; Capitale de la Province de Guyenne; avec titres d'Archevêché, d'Univerſité, de Parlement, &c. Et un Arcenal de Mer, & de Terre. Son Château Trompette eſt régulierement fortifié, & défend l'entrée de ſon beau Port, & de la Ville. Le Château du Ha, & le Fort Saint Loüis, ou de Sainte Croix, ſont auſſi bien défendus. Cette grande Ville eſt très-ancienne, elle fut forcée par le Duc de Vendôme de ſe ſoumettre à Loüis XIV. le 31 Juillet 1653, & le même Roy lui accorda le retour de ſon Parlement le premier Février 1690; ſon plus beau Fauxbourg s'appelle Saint Surin, entouré de bons Vignobles. Elle eſt à ſept lieuës du Fort de Medoc.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville et Chateau Trompette de Bordeaux.

M. Le Marquis d'Estrades, Maire perpétuel de la Ville de Bordeaux.

M. De Villepreux, Major.

M. Le Duc de Duras, Gouverneur du Château Trompette, Commandant en Guyenne.

M. Cellier, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. De Saint Martin, Major.

M. De Saint Pere, Ayde-Major & Capitaine des Portes.

Fort Sainte Croix, ou de Saint Louis.

M. De Naujan, Commandant.

GUYENNE trois places.

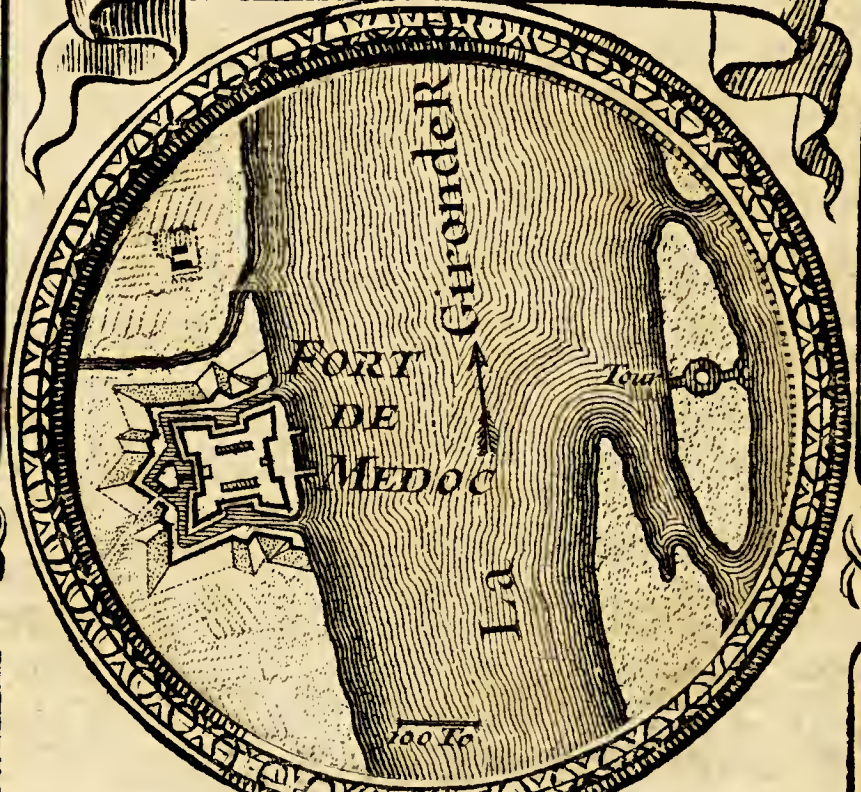

FRONTIERE ANCIENNE.

FORT DE MEDOC.

A cent vingt-deux lieuës de Paris.

FORTERESSE ſituée dans une preſqu'Iſle du nom de Medoc en Guyenne, faiſant partie du Bourdelais ſur la Riviere de Gironde. Ce Pays eſt rempli de Marais qui l'expoſent à de grandes inondations, à 45 deg. 6 min. de lat. & à 16 deg. 48 min. de longit. Cette preſqu'Iſle eſt fort ſablonneuſe, & bien défenduë de tous côtez par les eaux de l'Ocean, dont la pleine Mer eſt à trois heures; il y a dans ce Fort un détachement de la Garniſon de Blaye, qui y paſſe tous les huit jours, lequel Fort n'en eſt qu'à deux lieuës de traverſe de la Riviere de Gironde, au milieu de laquelle il y a une groſſe Tour ronde dans une petite Iſle, pour obſerver le paſſage des Vaiſſeaux qui montent à Bordeaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR

FORT DE MEDOC.

M. DE LA BOISSIERE, Lieutenant de Roy.

M. DE CASTERA, Major.

GUYENNE trois places.

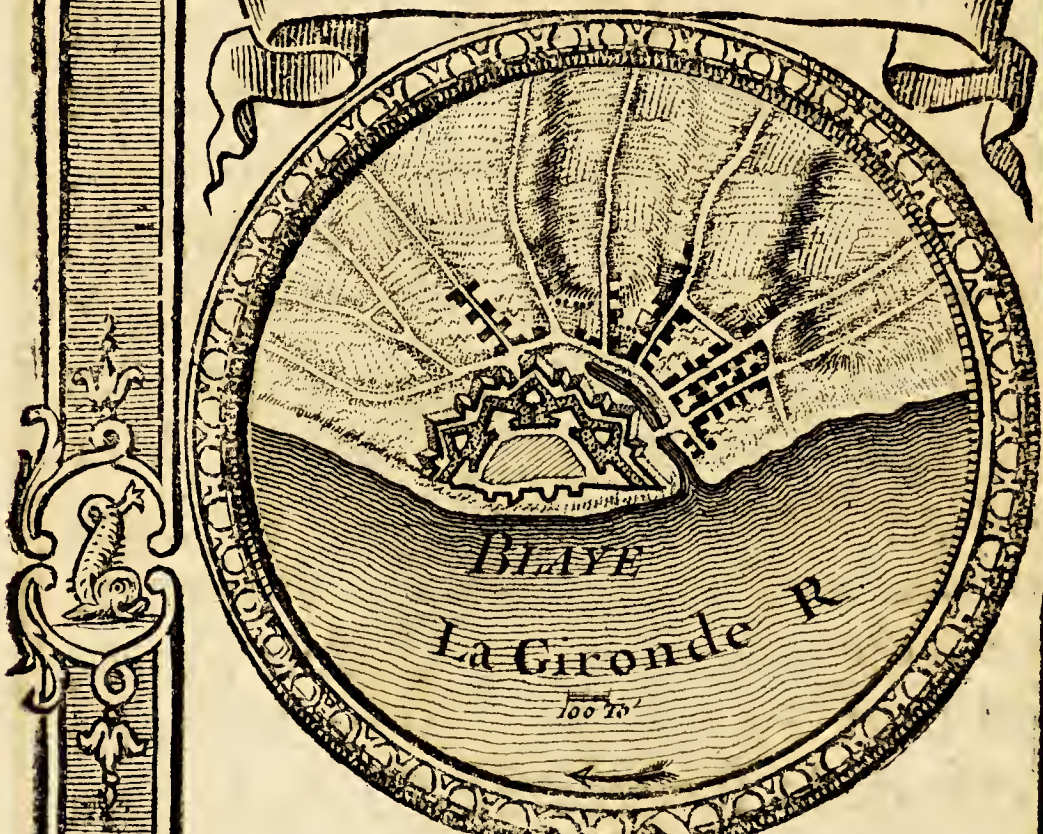

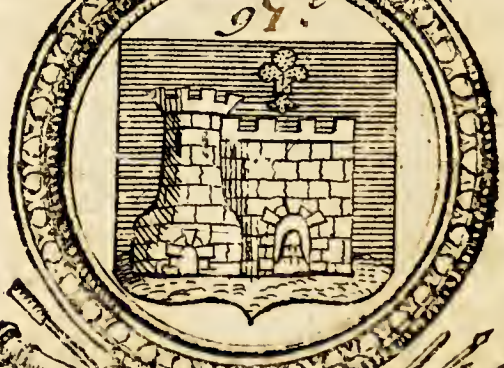

FRONTIERE ANCIENNE.

BLAYE.

A cent vingt lieuës de Paris.

VILLE dans le Bourdelais, avec un Port de l'Ocean, dont la pleine mer eſt à rois heures, & d'un bon commerce; c'eſt une es plus anciennes Places du Royaume, ſituée ur la Riviere de Gironde, à ſept lieuës de Bordeaux, à 45 degrez 7 minutes de latitue, & à 16 degrez 55 minutes de longitude. on Pays fait partie de la Guyenne, & la Riviere de Gironde, qui a deux lieuës de large, le ſépare de celui de Medoc. Sa Citadelle ſt très-bien fortifiée ſur un Rocher, & eſt éparée de la Ville par une belle Eſplanade. l y a dans cette Ville la belle Abbaye de aint Romain, où Cherebert, huitiéme Roy e France, & petit fils de Clovis, a été enerré en 570. Roland Neveu de Charlemagne en a été Seigneur en 810. Elle eſt à ingt-lieuës de Broüage.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, CITADELLE ET COMTE' DE BLAYE.

M. LE DUC DE S. SIMON, Gouverneur.
M. DE GIRENTON, Lieutenant de Roy.
M. DE ROBIAC, Major.
M. DE LAUNAY, Ayde-Major.
M. DE CAUVIGNY, Capitaine des Portes, arde des Clefs de la Citadelle.

AUNIS cinq places.

97e

FRONTIERE ANCIENNE.

BROÜAGE.

A cent treize lieuës de Paris.

VILLE, & Fort de Chapus, de la Province de Xaintonge au Pays d'Aunis ſur l'Ocean, dont la pleine Mer eſt à trois heures quarante-cinq minutes, fortifiée au milieu d'un grand Marécage, ſituée au bord du Golfe qui lui donne le nom de Port de Mer; il eſt large, profond, & les Vaiſſeaux y ſont en ſûreté, à 45 degrez 51 minutes de latitude, & à 16 degrez 30 minutes de longitude. Cette Ville ſe nommoit ci-devant Jacqueville par Jacque de Pons ſon fondateur, après la Bataille de Moncontour en 1569. Charles IX. la fit enſuite fortifier, & ſes fortifications ont été depuis augmentées. Il y a autour de cette Ville des Marais ſalans, d'où l'on tire une très-grande quantité de ſel. Cette Place eſt à trois lieuës de l'Iſle d'Oleron.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BROUAGE.

M. LE VICOMTE DE BAUNE, Gouverneur.
M. DE LA CHAUVERIE, Lieutenant de Roy.
M. DE FLORENSOL, Major.
M. DE CAR, Ayde-Major.

FORT DE CHAPUS.

M. DE QUAY, Commandant.

AUNIS cinq places.

99.e

FRONTIERE ANCIENNE.

ISLE D'OLERON.

A cent seize lieuës de Paris.

CETTE ISLE de la Mer Oceane, est sur les côtes de Xaintonge, au pays d'Aunis, dont la pleine Mer est à trois heures, avec une Forteresse du même nom, située à une lieuë de l'Isle d'Aix, à trois lieuës de l'Isle de Ré, & à deux lieuës de l'embouchure de la Riviere de Charente, à 45 degrez 53 minutes de latitude, & à 16 degrez 24 minutes de longitude; elle a six lieuës de longueur, & deux de largeur, son circuit en a douze; son terrain est bon & fertile; sa Citadelle, qui est située dans la partie Orientale, est bien fortifiée, & défenduë par une bonne Garnison. Cette Isle est à quatre lieuës de Rochefort.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLE, VILLE ET CITADELLE D'OLERON.

M. DE CADEVILLE, Gouverneur.
M. DE SANTIS, Lieutenant de Roy.
M. DE LA BUSSIERE, Major.
M. DE LA DEVEZE, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT DE L'ISLE D'AIX.

M. MIREY DE CARVEL, Commandant.

AUNIS cinq places.

FRONTIERE MODERNE.

ROCHEFORT.

A cent douze lieuës de Paris.

VILLE fameuſe, dont le Port & l'Arcenal de Mer ſont très-commodes, & très-conſidérables pour le ſejour & la conſtruction des Vaiſſeaux du Roy, la pleine Mer y étant à quatre heures quinze minutes. Elle eſt de la Province de Xaintonge au Pays d'Aunis ſur les côtes de la Mer Oceane, ſituée à l'entrée de la Riviere de Charente, à 45 degrez 57 minutes de latitude, & à 16 degrez 37 minutes de longitude. Cette terre de Rochefort fut réunie au Domaine de la Couronne par Charles V. en 1364. Loüis XIV. a fait bâtir & fortifier cette Ville au mois de Juin 1679, avec l'Arcenal & Magaſins du Roy, & a donné la même année de très-beaux Privileges à cette Ville naiſſante. Elle eſt à ſix lieuës de celle de la Rochelle.

OFFICIERS MAJORS DE LA MARINE.

VILLE ET PORT DE ROCHEFORT.

M. DE MORLAIX, Gouverneur de la Ville.

M. LE COMTE DE LA ROCHEALLART, Lieutenant Général des Armées Navales, Commandant.

M. DE MACNEMARA, Capitaine de Vaiſſeau, Major.

M. DE BAILLIVEAU, Capitaine de Vaiſſeau, & Capitaine de Port.

M. LE MARQUIS DE CHAVAGNAC, Lieutenant de Vaiſſeau, premier Ayde-Major.

M. DE SERIGNY DE LOYRE, Lieutenant de Vaiſſeau, ſecond Ayde-Major.

AUNIS cinq places.

FRONTIERE ANCIENNE.

LA ROCHELLE, Capitale.

A cent ſeize lieuës de Paris.

Ville très-conſidérable, & bon Port pour le commerce de l'Océan, dont la pleine Mer eſt à trois heures quarante-cinq minutes. Elle eſt Capitale du Pays d'Aunis, & ſituée à 46 degrez 10 minutes de latitude, & à 16 degrez 29 minutes de longitude. Elle fut priſe ſur les Anglois, & les Rebelles ſous Loüis XIII. le 30 Octobre 1628. Loüis VII. dit le Lion, quarante-troiſiéme Roy de France l'aſſiegea, & la prit en 1224; l'Evêché de Maillezais y fut tranferé par Loüis XIV. en 1649, qui fit fortifier cette Ville d'une bonne Citadelle. Elle eſt à trois lieuës de l'Iſle de Ré.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville et Citadelle de la Rochelle.

M. Le Comte de Gacé, Gouverneur.
M. De Chambon, Lieutenant de Roy.
M. De Marasse, Major.
M. De Mascaron, Ayde-Major.
M. De Rausier, Capitaine des Portes.
M. Le Comte de Guiry, Commandant des Tours, Port & Chaîne du Havre de la Rochelle.

AUNIS cinq places.

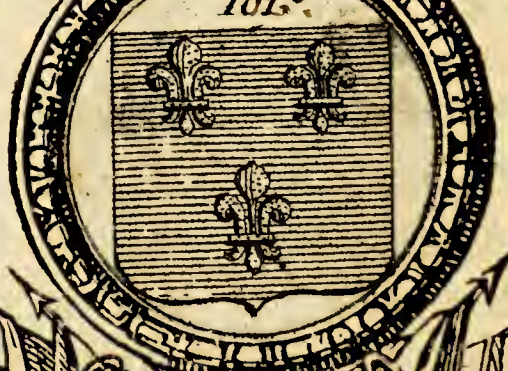

FRONTIERE ANCIENNE.

ISLE DE RE'

A cent dix-neuf lieuës de Paris.

CETTE ISLE de Baſſe Marée eſt très-fertile, dont la pleine Mer eſt à trois heures quarante-cinq minutes, ſituée ſur la Mer Oceane, & ſur la côte Occidentale de France, aux confins de la Province de Poitou, devant la Ville de la Rochelle, & du Gouvernement Général du Pays d'Aunis, à 46 degrez 13 minutes de latitude, & à 16 degrez 12 minutes de longitude, du milieu de l'Iſle. Ses trois Places les plus conſidérables, ſont la Ville & le Fort Saint Martin, le Fort de la Prée, reſidence du Gouverneur, & le Fort de Martrey. Elle a cinq lieuës de long, & une demie lieuë de large; elle appartenoit autrefois aux Vicomtes de Toüars, & fut priſe par M. de Turenne le 9 Octobre 1671. Cette Iſle eſt à 24 lieuës de Nantes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLE ET VILLE DE SAINT MARTIN DE RE'.

M. DE PRINCE', Gouverneur.
M. DE FERNEX, Lieutenant de Roy.
M. ANJORRANT, Major.
M. DE NESLE, Ayde-Major.

CITADELLE DE SAINT MARTIN DE RE'.

M. DU COUDRAY, Lieutenant de Roy.
M. EBRARD DE SAINT SULPICE, Major.
M. DE BACHOU, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT DE LA PRE'E.

M. DE MAUMUSSON, Commandant.

BRETAGNE cinq places.

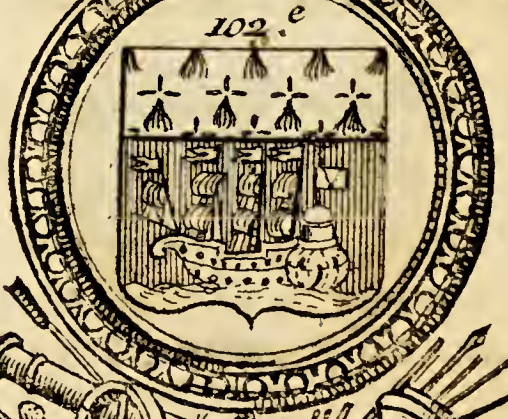

FRONTIERE ANCIENNE.

NANTES.

A quatre-vingt-dix lieuës de Paris.

VILLE très-importante pour le commerce de France avec l'étranger en tout Pays, dans la Haute-Bretagne, qui a titre de Comté & d'Evêché suffragant de Tours; située sur le bord de la Loire, à 47 degrez 14 minutes de latitude, & à 16 degrez 7 minutes de longitude. C'étoit autrefois la demeure ordinaire des Souverains Ducs de Bretagne, qui y firent bâtir un Château très-fort, & élevé sur le bord de cette Riviere de Loire, flanqué de grosses Tours rondes; Saint Clair en a été le premier Evêque; ce Comté fut réuni à la Bretagne par Noël deuxiéme; son Port sur l'Ocean est très-beau, dont la pleine Mer est à trois heures. Cette grande Ville est à vingt-huit lieuës de Belle Isle.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE NANTES.

M. LE MARECHAL DUC D'ESTRE'ES, Gouverneur.

M. DE MENOU, Lieutenant de Roy au Château.

M. DE TREZ, Major.

M. DU CLOS, Ayde-Major.

REDON.

M. LE CHEVALIER DE KERMOISAN, Gouverneur.

BRETAGNE cinq places.

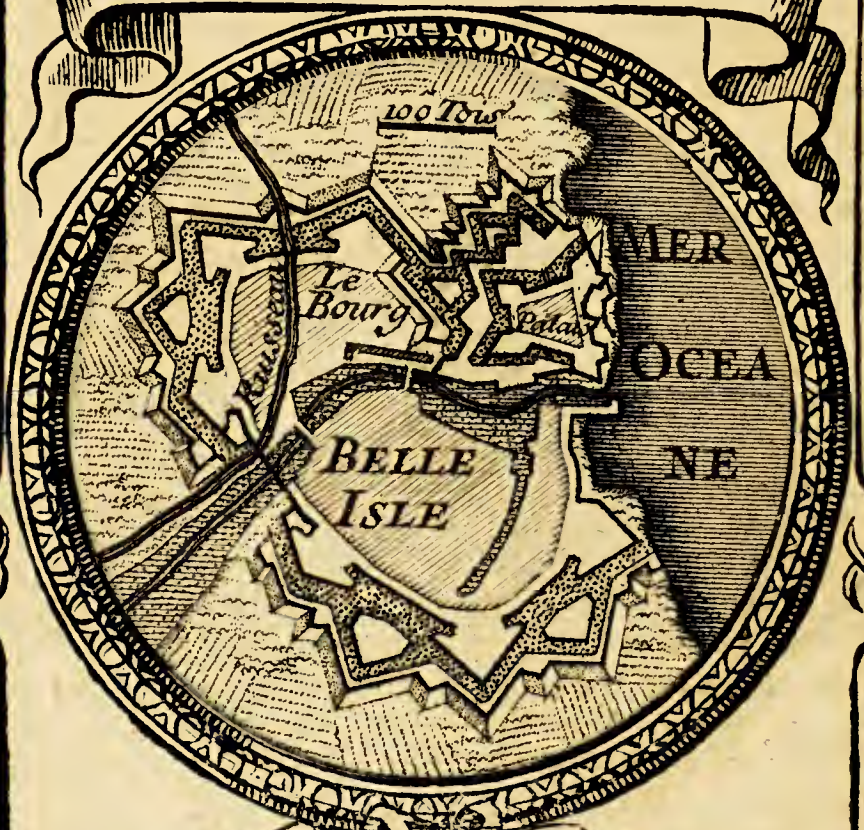

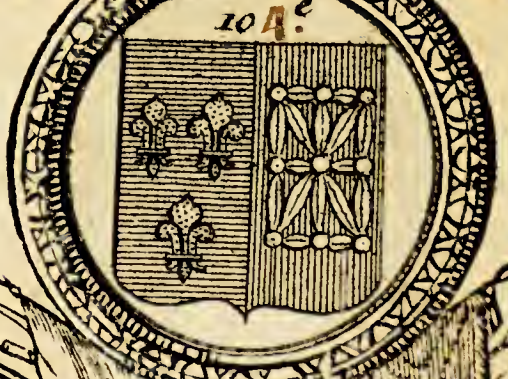

BELLE ISLE

A cent dix lieües de Paris.

CETTE ISLE sur l'Océan, dont la pleine mer est à une heure trente minutes; est des plus considerables du Royaume, située sur les côtes meridionales de la Bretagne, à 47 dég. 20 min. de lat. & à 14 dég. 26 min. de long. Diocese de Vannes, Parlement de Rennes, & Intendance de Nantes. Les Romains la nommoient Caloneſus, Cesar n'en fait pas de mention particuliere & paroît l'avoir confondue avec les autres Isles des environs sous le nom général *d'Insulæ Veneticæ*, dans la suite on lui a donné le nom de l'Isle de Gredel, qu'elle a quitté pour celui de Belle Isle; elle appartenoit au Comte de Cornoüaille, Geoffroy Comte de Rennes, s'en rendit maître & la donna à l'Abbaye de Redon, mais Alain fils de Geoffroy la retira des Moines de Redon pour la rendre au Comte de Cornoüaille, qui la donna peu après à l'Abbaye de Quimperlay, ces deux donations ont causé de grandes contestations entre ces deux Abbayes; elles n'ont été assoupies qu'en 1172 par une transaction conclue entre les Moines. Charles IX. soixante-uniéme Roy de France, donna cette Isle au Comte de Retz de la Maison de Gondy, & l'érigea en Marquisat en 1573, elle a depuis passée à M. Fouquet, sur-Intendant des finances; le Roy, l'a retiré du Marquis de Belle Isle Fouquet, & Sa Majesté lui a donné en échange les Comtez de Vernon & l'Andely, la terre de Longeüil, & le domaine de Beaucaire.

Belle Isle peut avoir six lieües de long sur deux de large Elle est à six lieües du rivage de la mer, c'est un Gouvernement de Place particulier, avec Etat Major, où il y a environ vingt-deux Compagnies en garnison; ses lieux principaux, sont le Palais, & Bangor, & les Paroisses de Sauzon & de Loémaria; il y a un Gouverneur pour la Citadelle du Palais, les Habitans font un commerce très-considérable de Sardines, & d'huile de Sardines, & l'on y fabrique des Etamines. La Ville du Palais à 2860 Habitans, cette Place qui est la plus considérable de Belle Isle, a été fortifiée sous le Regne de Louis XIV. Il y a devant cette Ville, une fort belle rade. Et le Bourg de Bangor, 860 Habitans.

C'est une Isle très-saine, & où les denrées sont à grand marché. Le Port-Louis est sa plus prochaine Ville, qui n'en est à cinq lieües du Pays.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE S. HYLAIRE, Gouverneur de Belle Isle & de la Citadelle.
M. D'ALBOIN, Lieutenant de Roy.
M. DE CUCHOT, Major.
M. DE SEVERAC, Ayde Major, & Capitaine des Portes.

BRETAGNE cinq places.

105e

PORT-LOUIS.

A cent cinq lieuës de Paris.

VILLE maritime, & Port considérable de l'Ocean, dont la pleine Mer est à trois heures. Elle se nommoit autrefois Blavet, située sur la côte Meridionale de la Province de Bretagne, à 47 degrez 43 minutes de latitude, & à 14 degrez 16 minutes de longitude, à l'embouchure de la Riviere de Blavet; où est le Port de l'Orient, près de cette Ville pour le grand commerce de la Compagnie des Indes; Cette Place fut renduë aux François en 1598 par le Traité de Vervins; Loüis XIII. la fit rebâtir avec une Citadelle bien fortifiée, & lui donna le nouveau nom du Port-Louis. Elle est à vingt-sept lieuës de Brest.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

PORT-LOUIS DE BLAVET.

M. LE MARQUIS DE ROTHELIN, Gouverneur.

M. DE RIQUEBOURG, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLENEUVE, Major.

M. DE BONNETON, Capitaine des Portes.

PORT DE L'ORIENT.

M. DE FAYET, Commandant.

M. DU VERNEY, Major.

BRETAGNE cinq places.
BREST
MER OCEANE
106.e

FRONTIERE ANCIENNE.

BREST.

A cent vingt lieuës de Paris.

VILLE très-considérable de la Basse-Bretagne, & fameux Port de l'Ocean, dont la pleine Mer est à deux heures quarante-cinq minutes; sa Citadelle est bien fortifiée à la moderne construite sous Loüis XIV. dès le 16 Novembre 1687, située à 48 deg. 23 min. de latit. & à 13 degrez 6 minutes de longitude. Sa Baye est une des plus belles & des plus fortes de l'Europe; son entrée qu'on appelle le Goulet, est très-difficile à cause de Minous, des Fillettes & du Mingant, qui sont des Rochers cachez de haute marée. Elle a un fameux Arcenal de Mer pour la construction des Vaisseaux du Roy qui y sont en sûreté, & en grand nombre; Cette belle Ville est séparée par la Riviere de Landerneau qui y fait son embouchure, & la rend beaucoup commerçante, dans tous ses environs. Elle est à quarante-une lieuës de Saint Malo.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE BREST, ET ISLE D'OISANT.

M. LE MARQUIS DE CHASERON, Gouverneur.
M. DU DOIGNON, Commandant des Ville & Château.
M. DE CEINTRE', Lieutenant de Roy.
M. DE FONTAINE LONGRAY, Major.
M. DE BEAUREVOIR, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT ET CHATEAU DU TORRO.

M. LE MARQUIS DE GOESBRIANT, Gouverneur.

BRETAGNE cinq places.

FRONTIERE ANCIENNE.

SAINT-MALO.

A quatre-vingt lieuës de Paris.

VILLE, Château, & bon Port de l'Ocean, dont la pleine Mer eſt à ſix heures, ſur les côtes de la Haute-Bretagne, ſituée dans l'Iſle de Saint Aaron, jointe à la Terre ferme par une grande Chauſſée qui y conduit, à 48 deg. 40 min. de latit., & à 15 degrez 29 minutes de longitude ; ce n'étoit autrefois qu'une Abbaye d'hommes lorſque l'Evêché de Quiladet y fut transferé en 1172, ſous Loüis VII. Roy de France ; cette Ville eſt à préſent un des plus fameux Ports de la Mer Britannique, & ſes Habitans ſont eſtimez des plus hardis ſur Mer. Les Anglois y firent inutilement jouer leur Machine infernale de la Mer le 26 Novembre 1693. Elle eſt à trente lieuës de Cherbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE SAINT-MALO, ET FORTS DES ENVIRONS.

M. LE COMTE DE BOZEN D'HAUTEFORT, Gouverneur.

M. DE VOBAREL, Lieutenant de Roy.

M. DU COUDRAY, Major du Château.

M. DE LOZIER, Ayde-Major.

NORMANDIE quatre places.

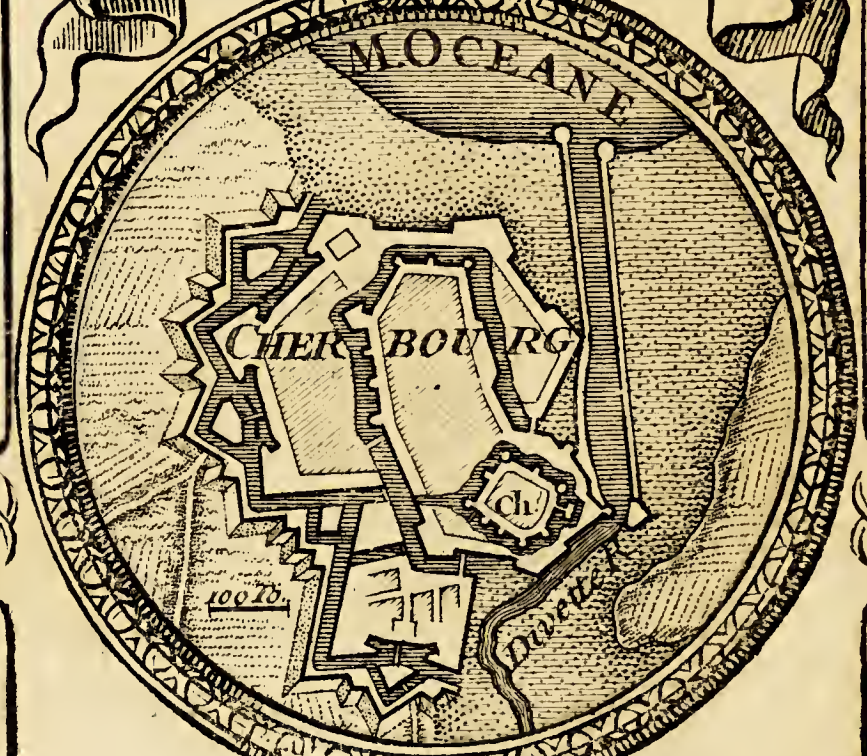

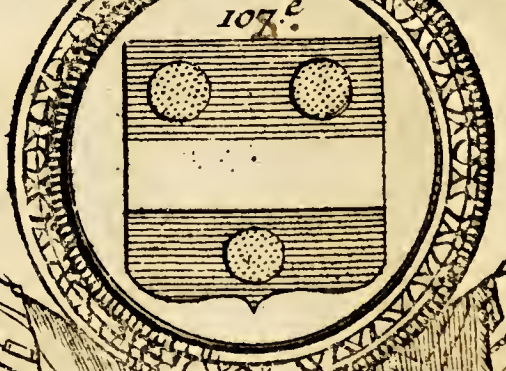

CHERBOURG.

A quatre-vingt-quatre lieuës de Paris.

VILLE Franche, & bon Port de la Mer Britannique en Normandie, dont la pleine Mer eſt à ſept heures trente minutes, ſituée à l'extrêmité du Cottentin, près le Cap de la Hogue, à 49 degrez 38 minutes de latitude, & à 16 degrez 5 minutes de longitude; fondée par Julius Ceſar quand il conquit l'Angleterre; ce fut la derniere Ville que Charles VII. ôta aux Anglois. Elle étoit déja conſidérable en 1050. L'Imperatrice Matilde y fit bâtir la belle Abbaye du Vœu en 1145. Cette Ville reſiſta à Edouard Roy d'Angleterre en 1346. Elle fut priſe & ſon Château par les François ſur les Anglois le 12 Août 1450, ſous le même Roy Charles VII. & ſes fortifications telles que ſon préſent Plan, furent raſées en 1689 ſous Loüis XIV. Elle eſt à 23 lieuës de Caën.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET PORT DE CHERBOURG.

M. LE DUC DE VALENTINOIS, Gouverneur.

M. LE MARQUIS DE FONTENAY, Lieutenant de Roy.

NORMANDIE quatre places.

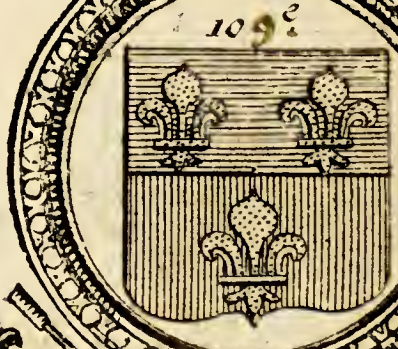

CAEN, Capitale.

A cinquante-six lieuës de Paris.

VILLE considérable, Capitale de la Basse-Normandie, située dans une belle campagne, sur la Riviere d'Orne, à trois lieuës de la Mer Oceane, à 49 degrez 11 minutes de latitude, & à 17 degrez 17 minutes de longitude. Les Murailles de la Ville sont défenduës de leurs fossez remplis d'eau. Son Château est d'une assiette très-forte, étant élevé sur le Roc escarpé, & flanqué de quatre grosses Tours rondes, avec un Donjon. Cette Ville fut fortifiée sous François I. par François de Silly son Gouverneur. Elle est d'un grand commerce par Terre & par Mer; il y a une Université fameuse du Diocèse de Bayeux. Cette Place est à dix-sept lieuës du Havre de Grace.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville et Chateau de Caen.

M. Le Marechal De Coigny, Gouverneur.

M. De Mathan, Lieutenant de Roy.

M. De Villette, Major.

M. Frecan, Capitaine des Portes.

NORMANDIE quatre places.

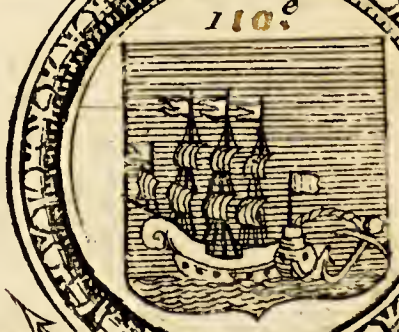

FRONTIERE ANCIENNE.

HAVRE DE GRACE.

A quarante-huit lieuës de Paris.

CETTE VILLE eſt une des plus fortes de l'Europe, & ſon Port un des plus fameux, dont la pleine Mer eſt à neuf heures, où ſont en ſureté les Vaiſſeaux du Roy, avec une très-belle Citadelle, ſituée à l'embouchure de la Riviere de Seine au Pays de Caux en Normandie, à 49 degrez 31 minutes de latitude, & à 17 degrez 50 minutes de longitude. Elle a été bâtie par le Roy François I. en 1509, & depuis elle a été bien fortifiée, ce qui défend l'entrée de la Seine, de la Mer Occane, ou Manche, en l'état qu'elle ſe voit aujourd'hui, avec un Arcenal de Mer conſidérable. Cette Place fut bombardée, mais inutilement, par la Flotte ennemie les 27 & 28 Juillet 1694. Elle eſt à dix-huit lieuës de Dieppe.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DU HAVRE.

M. LE DUC DE SAINT AIGNAN, Gouverneur Général.

M. DE RICOUARD, Lieutenant de Roy dans l'étenduë du Gouvernement.

M. DE BEAUVOIR, Lieutenant de Roy de la Ville & Citadelle.

M. DE CHARNEY, Major de la Ville & Citadelle.

M. DE CHANTOISEAU, Ayde-Major de la Ville.

M. DE SEIGNORET, Ayde-Major de la Citadelle.

M. GUYON, Capitaine des Portes de la Ville.

TOUR DU HAVRE.

M. DE VARENNES GAULIN, Commandant.

NORMANDIE quatre places.

DIEPPE.

A quarante-une lieuës de Paris.

VILLE de Normandie & Citadelle forte, avec un bon Port de l'Ocean, ou Manche, dont la pleine Mer eſt à dix heures trente minutes, ſituée au Pays de Caux à douze lieuës de Roüen ſur la Riviere d'Arques, à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 18 degrez 47 minutes de longitude, le Fort de Polet eſt dans l'un de ſes Fauxbourgs fortifié au pied de cette Riviere. Cette Ville eſt d'un grand commerce de Marée, & fut bombardée avec peu de ſuccès par les Anglois les 22 & 23 Juillet 1694. Elle a été rebâtie à neuf, très-réguliere, ſous Louis XIV. après la Paix de Riſwic de 1697.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE DIEPPE, ET FORT DE POLET.

M. LE COMTE DE MANNEVILLE, Gouverneur.

M. LE COMTE DE LA BOISSIERE, Lieutenant de Roy.

M. ſon Fils en ſurvivance.

M. DE BELVAL, Major.

M. DE LEARD, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

HOTEL Royal des Invalides es Paris.

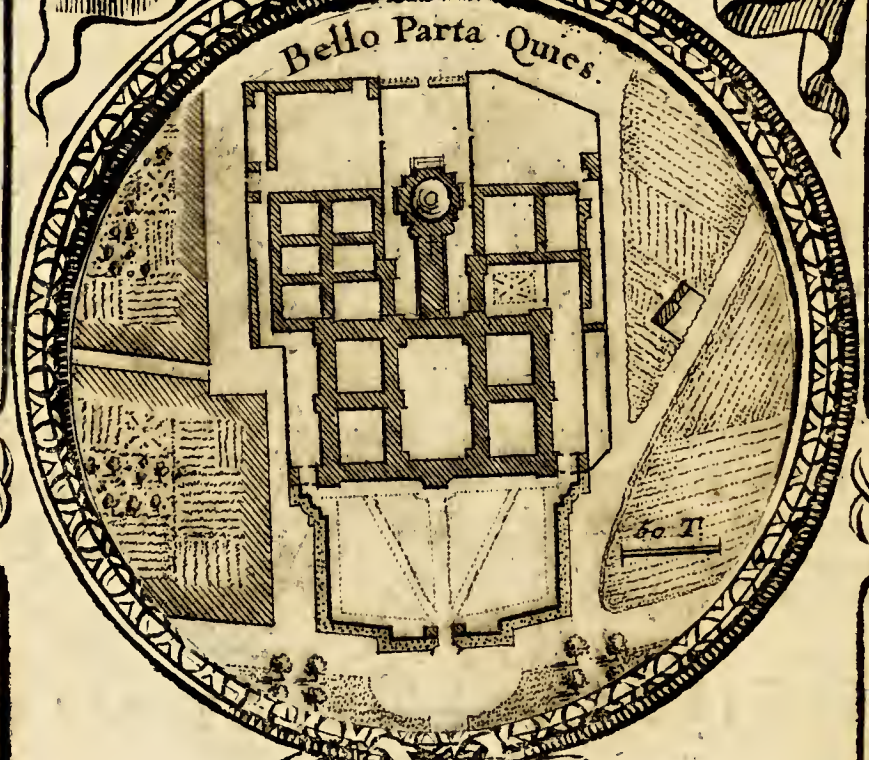

A PARIS.

HÔTEL ROYAL
DES OFFICIERS ET SOLDATS INVALIDES.

CET HÔTEL, qui eſt un des plus beaux Monumens de la liberalité, & de la magnificence de Louis XIV. fut établi par ſon Edit du mois d'Avril 1674, au-deſſous de Paris, ſur une élévation à 380 toiſes de la Riviere de Seine. En faveur des Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons eſtropiez à la guerre, & hors d'état de ſervir. Ils y ſont logez, nourris & entretenus de toutes choſes le reſte de leur vie, juſqu'au nombre de quatre mille hommes de ſa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y ſéjournent ordinairement, & le ſurplus des Officiers & Soldats Invalides moins infirmes, eſt partagé ſucceſſivement par Compagnie pour le ſervice du Roy, dans les Villes, Citadelles, Forts, & Châteaux des frontieres du Royaume. Son premier revenu eſt de 4 deniers pour livre, prélevez ſur tout ce qui ſe paye pour les troupes du Roy, & l'excedent de ce revenu, eſt deſtiné aux Penſions des Chevaliers Militaires de S. Louis, depuis 200 livres juſquà 800 livres, & aux gratifications des Officiers ; le ſecond revenu ſont les Penſions que les Abbayes & Prieurez d'hommes à la nomination de S. M. ſont obligez de payer pour les Oblats. Il y a un Etat Major, & l'on y fait la garde journellement.

Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus dès l'an 1670, de ſa fondation, ſous la direction de M. de Louvois, Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre, Premier Directeur & Adminiſtrateur General ; puis ont été Meſſieurs de Courtanveaux, de Barbezieux, de Chamillard, de Voiſin ; le Conſeil de la guerre, Meſſieurs de Conteſt, le Blanc, de Breteüil, le Blanc, & à preſent M. Caüyn d'Angervilliers, nommé par le Roy le 23 May 1728 ; Et avant l'an 1670, les Officiers & Soldats Invalides étoient anciennement partagez par Oblats ou Religieux laïs, dans les Abbayes d'hommes de fondation Royale, dont nos Rois s'étoient réſervez le droit d'y placer des Officiers & Soldats eſtropiez au ſervice de terre.

Les premiers fondemens de cet Hôtel Royal furent jettez en 1670, il fut achevé de bâtir en 1676. M. Dormoy en a été premier Gouverneur Commandant en 1670, puis Mrs de S. Martin, en 1678, des Roches, en 1696, de Boiveau, en 1705, le Comte de Beaujeu, en 1728, & à preſent M. le Chevalier de Gages, depuis 1730.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR DE L'HOSTEL R.

M. le Chevalier de GANGES, Gouverneur, Commandant, le premier Juin 1730.

M. le Chevalier de S. André-Marnais, Maréchal de Camp, Lieutenant de Roy, le même jour.

M. de Varenne, Major.

M. de S. Martin, Premier Ayde-Major.

M. de Beauchene, second Ayde-Major.

M. de S. Felix, troisiéme Ayde-Major.

M. BERTHELOT DE DUCHY, Directeur & Intendant.

Service du dedans de l'Hôtel Royal des Invalides.

TRESORIERS GENERAUX & Payeurs des Invalides.

M. Perichon, ancien.

M. le Riche, alternatif.

M. Pelletier, Secretaire Garde des Archives.

M. Mazelet, Controlleur.

M. Michon, sous-Inspecteur.

M. de Beauregard, Prevôt, & Commissaire d'Artillerie de l'Hôtel, avec six Archers.

M. Maloët, Medecin.

M. Boucaut, Chirurg. Major.

M. d'Armena, Chirurgien Ayde-Major, & M. Guyon, Apotiquaire, gagnant Maîtrise.

Plus un Capitaine des Portes & cinq Portiers, avec vingt Prêtres Aumôniers-Religieux du Couvent de S. Lazare à Paris, & quatre Freres servans pour le Service Divin, attachez à l'Eglise de l'Hôtel Royal, qui est un chef-d'œuvre de l'Art par son grand ordre & sa magnificence, avec quarante Sœurs de la Charité pour le service des Infirmeries des Officiers & Soldats de l'Hôtel.

Garde de l'Hôtel Royal à Paris.

Vingt-cinq Compagnies pour la garde ordinaire, à un Capitaine, un Lieutenant, & vingt cinq hommes par Compagnie, & six Tambours qui roulent ensemble sur le pied de cinq Compagnies qui montent chaque jour la garde à l'Hôtel Royal, font cinquante Officiers, 625 Soldats, compris 50 Sergens & six Tambours.

Il y a aussi une Compagnie de bas Officiers pour la garde ordinaire, composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, & de 60 hommes compris trois Sergens & deux Tambours.

LE ROY a établi une Ecole de Trompette dans l'Hôtel Royal des Invalides par son Ordonnance du premier Juin 1731, composée d'un Maître de Trompette & d'un Ayde pour instruire vingt Cavaliers, qui y sont envoyez successivement à la fois, & pris dans les Regimens de la Cavalerie Legere pour en fournir les Compagnies : Ils sont logez & nourris audit Hôtel Royal, & ont deux sols par jour pour leur entretien, outre leur solde ordinaire.

Le Sieur Petitot, ci-devant Secretaire du Gouvernement de Lyon, ayant inventé & remis à Monseigneur d'Angervilliers, en 1733, un Projet pour donner des eaux en abondance à l'Hôtel Royal des Invalides, tant pour l'usage ordinaire, que pour la propreté ; vient de finir au mois de Janvier 1736, une machine qui éleve journellement trois mille muids d'eau à 72 pieds d'hauteur du fond d'un puit qui communique à la Riviere de Seine, lequel est inépuisable, & procure de grands avantages à l'Hôtel Royal des Invalides.

AUGMENTATION.

SUITE DES VILLES INTERIEURES DU ROYAUME, & autres Places de Guerre.

Noms & qualitez des Gouverneurs, Lieutenans Généraux, & Lieutenans de Roy des Provinces, & des Intendans-Commiſſaires du Roy dans les Généralitez, &c. avec les Officiers des Etats Majors, & Commandans en général des autres Villes, Forts & Châteaux du Royaume, dont les Plans ne ſont point ici executez, diſtinguez par ordre des Départemens, & compoſez de même que les précedentes Places; enſemble les Officiers Généraux & Principaux Commandans pour le Roy dans la Nouvelle France ou Amerique Septentrionale & Méridionale.

AU PREMIER JUILLET 1736.

PARIS, VILLE, PREVÔTE' ET VICOMTE'.

P.er Gouvernement Général.

M. le Duc DE TRESMES, Gouverneur & Lieutenant Général, & en ſurvivance M. le Duc DE GESVRES, ſon fils aîné.

M. le Marquis de Bretonvilliers, Lieutenant de Roy dans l'étendue du Gouvernement de Paris.

CHATEAU DE VINCENNES.

M. le Marquis du Châtelet, Capitaine-Gouverneur.

M. de S. Sauveur, Lieutenant de Roy, avec une Compagnie Franche de Fuſiliers, pour la garde du Château de Vincennes, compoſée d'un Capitaine, M. le Marquis du Châtelet.

un Lieutenant, M.

un Enſeigne, M.

de ſoixante-dix Soldats, compris trois Sergens & un Tambour, avec un Drapeau.

CHATEAU DE LA BASTILLE.

M. Jourdan de Launay, Capitaine-Gouverneur.

M. Jourdan de Lompré, Lieutenant au Gouvernement, avec une Compagnie pour la garde du Château de la Baſtille, compoſée d'un Capitaine, M. Jourdan de Launay, d'un Lieutenant, M. de Beauval, & de ſoixante hommes de guerre à pied François, y compris trois Sergens & un Tambour, avec un Drapeau.

CHATEAU DE LA TOURNELLE A PARIS.

M. Menard, Capitaine-Gouverneur; avec un Brigadier & 8 Gardes, faiſant corps de la Marine des Galeres du Roy.

M. DE HARLAY DE CELY, Conſeiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris.

2e. ISLE DE FRANCE.

Premier Grand Gouvernement Général.

M. le Comte D'Evreux, Gouverneur Général.
M. le Comte de Buron, Lieutenant Général.
M. d'Elvémont, Lieutenant Général au Vexin François.
M. le Duc de Bouflers, Lieutenant de Roy au Beauvoiſis.
M. le Baron de Bruis, Lieutenant de Roy au Noyonnois, Valois, Soiſſonnois & Laonnois.
M. le Marquis de Blaru, Lieutenant de Roy, au reſte de l'Iſle de France, à la gauche de la Seine.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de BOUFLERS, Gouverneur & Grand Bailli de Beauvais.

M. le Comte de Thurin, Gouverneur de Clermont.
M. Didier, Major.
M. de la Chevalleraye, Gouverneur de Beaumont.
M. le Duc de S. Simon, Gouverneur de Pont Ste Maixance.
M. le Duc de Rufec, ſon fils en ſurvivance.
M. le Comte d'Evreux, Gouverneur & Grand Bailli de Noyon.
M. Caron, Lieut. de Roy.
M. de Launoy, Major.
M. le Duc d'Humieres, Gouverneur & Grand Bailli de Chauny.
M. le Maréchal d'Etrées, Gouverneur de Coucy-le-Château.
M. de Brochart, Lieutenant de Roy.
M. de Villemont, Major.
M. le Marquis de Charny, Châtelain de Coucy.
M. le Duc d'Humieres, Gouverneur de Compiegne.
M. le Marquis de Malecis, Lieutenant de Roy,
M. de Gaya, Major.
M. le Duc de Treſmes, Grand Bailli du Valois, & Gouverneur de Creſpy.
M. de Prémont, Major.
M. le Duc de S. Simon, Gouverneur, & Grand Bailli de Senlis.
M. le Duc de Rufec, ſon fils en ſurvivance,
M. de Léautaud, Major.
M. de Lucé, Grand Bailli du Soiſſonnois.
M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de Soiſſons.
M. le Chevalier de Mauroy, Lieutenant de Roy, & M. de Montſivry en ſurvivance.
M. de Sucy, Major.
M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de Laôn.
M, de Livergny, Lieutenant de Roy.
M. d'Hermival, Major.
M. de Martigny, Capitaine des Portes.
M. Châtelain, & Garde de la Tour de Laôn.
M. de Barneville, Gouver-

neur de Brie comte Robert.

M. de la Riotterie, Gouverneur & Grand Bailli de Melun.

M. le Marquis de Rumond, Gouverneur & Grand Bailli de Nemours.

M. Capitaine du Château de Nemours.

M. le Chevalier d'Eſcluſelle, Gouverneur de Dreux.

M. le Comte d'Harville, Lieutenant General de Hurepoix, en Beauce.

M. le Comte de Courſon, Gouverneur & Grand Bailli d'Epée de Limours.

Dourdan, S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orleans.

M. le Comte des Barres, Gouverneur d'Eſtampes, M. le Marquis des Barres, ſon fils en ſurvivance.

M. Gouverneur de la Ferté Alais.

M. le Maréchal de Montmorency, Gouverneur de Mante, & pays Mantois.

M. de la Chenaye, Gouverneur de Meulan.

M. Grand Bailli, & Gouverneur de Montfort-Lamaury.

M. Gouverneur d'Houdan.

M. Grand Bailli & Gouverneur de Château-neu en Thimerais.

M. CHAUMONT DE LA GALAISIERE, Intendant de la Généralité de Soiſſons.

3e. PICARDIE ET ARTOIS.

Deuxiéme Grand Gouvernement Genéral.

M. le Duc d'ELBEUF, Gouverneur Général.

M. le Prince Charles de Lorraine, en ſurvivance.

M. le Duc de Charoſt, Lieut. Général de la baſſe Picardie.

M. le Duc de Bethune, ſon fils, en ſurvivance.

M. le Comte de Solre, Lieutenant Général de la haute Picardie, dit le pays de Santerre.

M. le Prince d'Iſenghien, Lieutenant Général en Artois

M. le Marquis d'Houdetot, Lieutenant de Roy au pays Boulonnois, & pays reconquis.

M. le Marquis de Vauchel, Lieutenant de Roy, au pays de Ponthieu, Bailliages d'Amiens & d'Abbeville.

M. Lieutenant de Roy, au pays de Vermandois & de Thierache.

M. le Marquis d'Avarey, Lieutenant deRoy, au pays de Santerre, Mondidier & Roye, Grand Bailli de Peronne.

M. du Geneſt du Repaire, Lieutenant de Roy, en Artois, où ſont Arras & Bapaume.

M. le Marquis de Courtebourne, Lieutenant de Roy en Artois, où ſont S. Omer & Aire.

GOUVERNEMENS.

M. de Galoubie, Gouverneur du Pont de Remy.

M. Dufey, Major.

M. le Chevalier de Valory, Gouverneur de Rüe.

M. le Marquis de Gamaches, Seigneur, Vicomte avoüé, & Gouverneur de S. Valery.

M. le Marquis d'Harville, Gouverneur de Roye.

M. de Neuvillet, Lieutenant de Roy.

M. Milon d'Abemont, Gouverneur de Mondidier.

M. le Marquis de Meuſe, Gouverneur de Ribemont.

M. le Chevalier de Bremont, Lieutenant de Roy.

M. le Chevalier de Meſnin, Gouverneur de Marle.

M. Danſel, Lieut. de Roy.

M. de Riſancourt, Grand Bailli de Marle.

BOULONNOIS.

Gouvernement Général indépendant de celui de Picardie.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur général, & de Monthulin.

M. Lieut. de Roy.

M. des Landes, Major.

M. Robert, Ayde-Major.

M. Glabault, Capitaine des Portes.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur d'Eſtaples.

M. du Fretoy, Gouverneur du Crotoy.

M. de Campagne, Sénéchal du Boulonnois.

M. CHAUVELIN, Intendant de la Généralité d'Amiens & Artois.

4e. CHAMPAGNE ET BRIE.

Troiſiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Prince de ROHAN-SOUBISE, Gouverneur Général.

M. le Baſcle Marquis d'Argenteüil, Lieutenant Général aux Bailliages de Troyes, Châlons, &c.

M. le Comte de Giſaucourt, Lieutenant de Roy.

M. De Joyeuſe Comte de Grandpré, Lieutenant Général au Bailliage de Reims, &c.

M. le Chevalier de S. Clair, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Choiſeul, Lieutenant Général au Département de Langres, &c.

M. de Vauréal, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Segur, Lieutenant Général aux Bailliages de Meaux, Provins & Château-Thierry.

M. le Comte de Segur, ſon fils, en ſurvivance.

M. le Marquis de Chenoiſe, Lieutenant de Roy.

La qualité de Sénéchal hereditaire de Champagne, eſt attachée à la Terre de Joinville.

Celle de Sénéchal hereditaire de Reims, à la Terre du Marquisat de Thusy.

Et celle de Sénéchal de Château-Thierry, est attachée à ce Duché.

M. de Boliard, Grand Bailli de Meaux.

M. de Mégrigny, Comte d'Aunay, Grand Bailli de Troyes.

M. le Duc de Boüillon, Grand Bailli de Château-Thierry.

M. de Vinay de Noyers, Grand Bailli de Châlons.

M. d'Espagneul de Villette, Grand Bailli de Vermandois, qui comprend Reims & Laôn.

M de Villelongue, Grand Bailli de Rethel.

M. le Marquis de Villaine, Grand Bailli de Vitry.

GOUVERNEMENS.

M. le Chevalier de Ricoüart, Gouverneur de Donchery.

M. le Baron de l'Hourses de Beauregard, Gouverneur de Rethel Mazarini.

M. le Chevalier de Bougard, Commandant à Carignan.

M. de Sallabery de Benneville, Gouverneur à Château Porcien.

M. le Comte de l'Héry, Capitaine des Portes à Reims.

M. de Radoüay, Gouverneur de Fismes.

M. Le Chevalier de Saint Pau, Gouverneur de Sainte-Menehoud.

M. de la Geriniere Lieutenant de Roy.

M. Clozier, Major.

M. le Marquis de Villaine, Gouverneur de Vitry.

M. de Saint Mars, Sergent Major.

M. le Marquis de Casteja, Gouverneur de Saint Dizier.

M. Aymier, Lieut. de Roy.

M. Gouverneur de Joinville.

M. de Villars, Gouverneur de Bar-sur-Aube.

M. le Marquis de Renel, Gouverneur de Chaumont en Bassigny.

M. le Comte de Pezeux, Gouverneur & Grand Bailly de Langres.

M. le Marquis de Pezeux, son fils en survivance.

M. de Suzemont, Gouverneur de Vassy.

M. le Marquis de Sillery, Gouverneur d'Epernay.

M. Vinay de Tincourt, Lieutenant de Roy.

M. de Charmont, Gouverneur de Châlons.

M. le Bascle Marquis d'Argenteüil, Gouverneur de Troyes.

M. le Marquis des Granges, Grand Bailly & Gouverneur de Sens.

M. Le Comte de Croissy, Gouverneur de Crecy.

M. de Beleme, Lieutenant de Roy.

M. Gouverneur de Dammartin.

M. le Duc de Boüillon, Gouver. de Château Thierry.

M. le Marquis de Pleurre, Gouverneur de Sezanne.

M. le Marquis de Ville-Gagnon, Gouverneur de Provins.

M. Gouverneur de Monterreau, Fautyonne.

M. Gouverneur de Pons-sur-Yonne.

M. de Bulquieuville, Gouvernenr de Vaucouleur.

M. le PELETIER DE BEAUPRE', Intendant de la Généralité de Châlons.

5e. BOURGOGNE DUCHE'.

Quatriéme Grand Gouvernement Général.

Monſeigneur le Duc de BOURBON, Gouverneur Général, & Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne.

M. de Saulx, Comte de Tavannes, Lieutenant Général aux Baillages de Dijon, Auxonne, Châtillon, & Bar-ſur-Seine.

M le Comte d'Auvillars, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Beringhen, Lieutenant Général de la Ville & du Baillage de Châlons.

M. de Feyllans, Baron de Mantonaye, Lieutenant de Roy.

M. de Saulx, Vicomte de Tavannes, Lieutenant Général de la Ville & Baillage de Macon, & Comté de Charollois.

M. de la Vernette, Lieutenant de Roy.

M. de Saulx, Comte de Tavannes, Lieutenant Général d'Autunois, d'Auxois & d'Auxerrois.

M. Comeau de Créancé, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Choin, Lieutenant Général du Charollois.

M. le Comte de Fauttieres, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Laſſay, Lieutenant Général, & Sénéchal de Breſſe, Bugey, Valromey, & Gez.

M. Joly de Choin, Lieutenant de Roy.

GOUVERNEMENS.

Monſeigneur le Duc de BOURBON, Gouverneur de la Ville & Château de Dijon.

M. le Comte de Tavannes, Grand Bailly.

M. Des Granges, Lieutenant de Roy, Commandant au Château.

M. de Champrenault, Major.

Monſeigneur le Duc de Bourbon, Gouverneur de S. Jean de Laune.

Monſeigneur

Monſeigneur le Duc de Bourbon, Gouverneur de Sevre, ou Bellegarde.

M. le Comte de la Feüillée, Gouverneur de Châtillon, & de Chaumont.

M. le Comte de la Madelaine Ragni, Grand Bailly de Chaumont.

M. de la Montagne, Grand Bailly de Châtillon ſur Seine.

M. le Vicomte de Tavannes, Gouverneur de Macon.

M. de Rambuteau, Lieutenant de Roy.

M. des Bois, grand Bailli.

M. le Marquis d'Entragues, Gouverneur de la Tour du Pont de Mâcon en Breſſe.

M. le Marquis de Châteaugay, Gouverneur de Taland.

M. Comeau de Créancé, Gouverneur de Nuis.

M. le Marquis de Varax, Gouverneur de Beaune.

M. de Terreneuve, Maor.

M. de Vienne, grand Bailli de Bar-ſur-Seine.

M. de Vienne de Bouſerolle, Capitaine de la Ville & Château de Bar-ſur-Seine.

M. le Marquis de Rougemont, grand Bailli de Bugey, & Valromey.

M. de Malmont de Sainte-Colombe, Gouverneur de la Montagne.

M. le Marquis de Lambert, Gouverneur d'Auxerre.

M. le Comte de Courſon, grand Bailli d'Auxerrois.

M. de Morey de Chanſigny, Gouverneur de Vezelay.

M. de la Tournelle, Gouverneur de Crévan.

M. le Marquis du Châtelet-Circy, grand Bailly & Gouverneur de Semur en Auxois.

M. de Chartriere de Briere, Lieuteuant de Roy de Semur.

M. le Chevalier d'Hauteüil, Gouverneur d'Avalon.

M. le Marquis d'Aligny, Gouverneur d'Autun.

M. de Montagu, Capitaine du Château.

M. de Dracy-Grancy, grand Bailli d'Autun.

M. le Marquis de Prie, Gouverneur de Bourbon-Lancy.

M. de Romilly, grand Bailly.

M. Joly de Langes, Grand Bailly du Comté de Charollois.

M. le Comte de Chouin, Gouverneur de Bourg en Breſſe.

M. Tardy de la Perouze, Lieutenant de Roy.

M. de Richebourg, Gouverneur du Pont d'Ains.

M. de la Rochefoucaud de Gondras, Gouverneur du Pont de Veſſe en Breſſe.

M. le Comte de Thurin, Gouverneur de Monthuel en Breſſé.

M. Damas, Marquis d'Antigny, Gouverneur de la Souveraineté de Dombes, ſous

Monſeigneur le Prince de Dombes.

M. Tenarre de Montmain, Gouverneur de Seiſſel.

M. de Saint-Apolinat de Fonſavine, grand Bailly de Bellay

M. le Chevalier de Faiſſans, Gouverneur de Châtillon-lès-Dombes.

M. Binet, Lieutenant de Roy.

M. Renaut, Gonverneur du Pont de Chanas & Lavours.

Le Prieur des Chartreux & ſes Religieux, Gouverneur de la Place de Pierre-Châtel, dans le Bugey, par Proviſions du Roy Louis XIII. du 22 Decembre 1641. & choiſiſſent un Officier de Guerre pour les fonctions militaires.

M. le Marquis de Blanchefort, Gouverneur de Gex.

M. des Broſſes, grand Bailly de Gex.

M. de Sonhé, Gouverneur de Flavigny.

M. grand Bailly de Châlons.

M. DE LA BRIFFE, Conſeiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Bourgogne.

Le. DAUPHINE'.

Cinquiéme Grand Gouvernement Général.

Monſeigneur LE DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Saſſenage, Lieutenant Général, & grand Sénéchal.

M. le Comte de Cambis, de Velleron, Commandant dans la Province.

M. le Marquis de Virieu, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Grenoble & de Briançon.

M. de Morges, Comte de Vantavon, Lieutenant de Roy aux Bailliages d'Embrun & de Gap.

M. Lieutenant de Roy aux Bailliages de Vienne & de Saint-Marcellin.

M. le Marquis de Chabrillant, Lieutenant de Roy, aux Pays de Valentinois, & Diois de Saint-Pol.

M. le Comte de Maugiron, grand Bailly de Greſivaudan, ou de Grenoble & du Viennois.

M. le Maréchal du Bourg, grand Bailly de Diois & du Valentinois.

M. le Marquis de Montſuron, Comte de Ribiès, grand Bailly des Montagnes de Briançon, &c.

M. de Beins de Viſaucourt, Sergent de Bataille de la Province de Dauphiné.

GOUVERNEMENS.

M. le Chevalier de S. André, des Gardes du Roy, Gouverneur de Vienne.

M. de Quinſon, Lieutenant de Roy.

M Carlin, Major.

M. du Perron, Gouverneur de Saint-Marcellin.

M. le Marquis de Merieu, Gouverneur de Romans.

M. de Villeneuve, Commandant au Pont de Beauvoiſin.

M. le Marquis de Gouvernet Sénéchal de Valentinois & Diois.

M. le Chevalier de Marcieu, Gouverneur de la Ville & Château de Valence.

M. de Saint-Genas, Lieutenant de Roy.

M. Coſton, Major.

M. le Marquis de Vacheres-Gramont, Gouverneur de la Ville de Creſt.

M. de Boffin d'Argenſon, Gouverneur de Gap.

M. de la Viorne, Major.

M. le Chevalier de Gouvernet, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montlimart.

M. de Chabrillam, Lieutenant de Roy.

M. de Preſles, fils, Major.

M. le Chevalier du Fort, Gouverneur de Pierrelatte, à la nomination de Monſeigneur le Prince de Conty.

M. le Marquis de la Charce, Gouverneur de la Ville de Nyons.

M. le Chevalier de Saint-André de Marnais, Gouverneur de Die.

M. d'Allier, Major.

M. le Marquis de Conches, Gouverneur du Château de Queyras.

M. de Sombremard, Commandant.

M. le Camus, Marquis de Montaudier, Gouverneur de Mevoüillon.

M. le Chevalier de Montaudier, Lieutenant de Roy.

M. le Duc d'Hoſtun, Gouverneur de la Ville de Tallard.

M. DE FONTANIEU, Intendant de la Généralité de Grenoble.

7e. PROVENCE.

Sixiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE VILLARS, Gouverneur général des Pays & Comté de Provence.

M. le Marquis de Brancas, Lieutenant Général.

M. le Comte de Forcalquier ſon fils, en ſurvivance.

M. de Buous, Syndic pour la Nobleſſe, Lieutenant de Roy d'Arles & dépendances, & Vigueries.

M. Lieutenant de Roy de Marſeille, ſes dépendances & Vigueries voiſines.

M. le Marquis de Cauſans, Lieutenant de Roy pour Graſſe, dépendances, & Villes des environs.

M. de Vintimille, Comte du Luc, Lieutenant de Roy pour Aix, & les Vigueries des environs.

M. Sénéchal de la Viguerie d'Aix.

M. le Comte de la Baume, Sénéchal des Vigueries d'Arles & de Taraſcon.

M. de Courban, Sénéchal des Vigueries de Forcalquier, d'Apt & de Manoque.

M. de Chantercine, Sénéchal des Vigueries de Digne, de Seine & de Colmars.

M. le Baron de Thezé, Sénéchal de la Viguerie de Siſteron.

M. de Saint-Clement, Sénéchal de la Viguerie d'Hyeres.

M. de Beaureceüil, Sénéchal de la Viguerie de Toulon.

M. de Saint-Céſary, Sénéchal des Vigueries de Graſſe & de Saint-Paul.

M. le Comte de Caſtelane, Sénéchal des Vigueries de Caſtelane, d'Annot, &c.

M. Sénéchal de la Viguerie de Marſeille, & terres adjacentes.

M. du Canet, Sénéchal des Vigueries de Draguinan, d'Aups & de Lorgues.

M. de Fontblanque, Sénéchal des Vigueries de Brignolles, de Saint-Maximin, &c.

GOUVERNEMENS.

M. le Comte du Luc, Gouverneur des Iſles de Porquerolles, & Lingouſtier, en la rade d'Hieres.

M. le Marquis de Marignane, Gouvern. des Iſles de Portecros, en la même Rade.

Le Commandant à Hieres, ſupprimé.

M. le Chevalier de Gargas, Commandant à Colmars.

M. Galleran, Aide-Major.

M. le Comte de Caſtelane, Commandant à Guilleſtre.

M. le Chevalier de Launay, Commandant au Fort Saint-Vincent, & Vallée de Barcellonnette.

M. le Comte de Chaſtelux, Commandant à Seyne.

M. Girard, Aide-Major.

M. Rouret, Gouverneur de la Tour de Bergançon.

M. le Chevalier d'Authier, Commandant à Guillaumes.

M. de Mauroy, Gouverneur de Taraſcon.

M. Gouverneur d'Arles.

M. le Marquis de Nans, Gouverneur de Saint-Remy.

M. de Buous, Gouverneur d'Apt.

M. de Sinetty, Gouverneur de Pertuys.

M. de Beauchamp, Gouverneur de Manoſque.

M. d'Ayroux, Gouverneur de Forcalquier.

M. du Bouſquet, Gouverneur de Brignolle.

M. de Reydamondis, Gouverneur de Dravignan.

M. de Martigny, Gouverneur de Lorgues.

M. de Fauris, Gouverneur de Graſſe.

M. le Comte de Morges, Lieutenant de Roy de la Principauté d'Orange.

M. de la Palun, Commandant dans la Ville & dépendances d'Orange.

M. DES GALLOIS DE LA TOUR, Premier Preſident, Intendant de la Généralité de Provence.

M. MITTON DE SENNEVILLE, Intendant de la Marine à Toulon, & dans toute la Provence.

M. D'HERICOURT, Intendant des Galeres à Marſeille.

8e. LANGUEDOC.

Septiéme Grand Gouvernement Général.

Monſeigneur le Prince DE DOMBES, Gouverneur général.

M. le Marquis de la Fare-Laugere, Commandant.

M. le Marquis de Maillebois, Lieutenant général au haut Languedoc.

M. le Marquis de Prie, Lieutenant général au bas Languedoc.

M. le Marquis de la Fare-Laugere, Lieutenant général dans les Cevennes, &c.

M. le Marquis de Nogaret, Lieutenant de Roy, aux Dioceſes de Toulouſe, & autres des environs.

M. le Marquis de Muruiel, Lieutenant de Roy aux Dioceſes de Caſtres, & de Saint-Pons.

M. le Comte de Ganges, Lieutenant de Roy aux Dioceſes de Saint-Papoul, Carcaſſonne, & autres.

M. le Marquis de la Fare, Lieutenant de Roy au Gévaudan.

M. le Marquis de Caſtries, Lieutenant de Roy aux Dioceſes de Montpellier, de Niſmes & autres.

M. de Margon, Lieutenant de Roy aux Dioceſes de Beziers, de Narbonne & d'Agde.

M. le Marquis de Montpezat, Lieutenant de Roy aux Dioceſes de Mirepoix, Alet & Limoux.

M. Lieutenant de Roy au Dioceſe d'Uzés, & le bas Vivarais.

M. le Marquis de Fournez-Montfrain, Sénéchal de Niſmes.

M. de Rochemontels, Sénéchal & Gouverneur de Toulouſe & Pays Albigeois.

M. le Vicomte de Calmont, Sénéchal & Gouverneur de Lauragais.

M. le Comte de la Saumée, Sénéchal du haut Vivarais & du Velay.

M. le Marquis de Cavalat de Siran, Sénéchal de Carcaſſonne, Beziers & Limoux.

M. de Capriol, Sénéchal de Caſtres.

M. de la Roche de Saint-Angel, Sénéchal du Pays de Beaucaire.

M. d'Urtubie, Sénéchal du Pays de Labour.

M. Sénéchal de Nébouzan.

M. grand Bailly du Velay.

M. le Marquis de Morangiez, grand Bailli de Gévaudan.

M. le Marquis de Vaugné, grand Bailli du Vivarais.

GOUVERNEMENS.

M. le Baron de Lordat, Gouverneur de la Ville & Château de Carcaſſonne.

M. le Chevalier de Lordat, ſon frere, en ſurvivance.

M. Sapté de Montblanc, Major.

M. Laſſel, Capitaine de la Tour de Cabardez.

M. le Marquis d'Arſis, Gouverneur de Beziers.

M. de Gavilda, Major.

M. de la Comme, Gouverneur du Fort du Port de Vendres.

M. le Marquis de la Fare, Gouverneur d'Agde.

M. le Marquis de Ganges, Gouverneur de Ganges.

M. du Vilain, Commandant dans les Cevennes.

M. le Marquis de la Châtre, Gouverneur des Forts de Salins, & Peccais.

M. de la Farre, Lieutenant de Roy.

M. de la Rochebernard, Major.

M. de la Garde, Major du Fort du Has.

M. le Vicomte de Narbon-

ne, Gouverneur de la Ville & Château de Sommieres.

M. de Villevielle, Lieutenant de Roy.

M. de Terrien, Major.

M. de Monteſquiou de Planeſe, Gouverneur du Château de Pere-Pertuſe.

M. de Nogaret de Roquecerriere, Commandant le Lavaunage, & Valon de Nage.

M. le Chevalier de Rambion, Gouverneur du Château de S. Hypolite.

M. de la Garennie, Major.

M. de Préfoſſé, Commandant de Sauvé.

M. de Brancas, Comte de Rochefort, Gouverneur de Beaucaire.

M. le Marquis de Montalembert, Gouverneur du Château de S. André de Villeneuve-lez-Avignon.

M. le Marquis de Chabrillans, Lieutenant de Roy.

M. de la Peruſſie, Gouverneur de la Tour & Pont de Villeneuve-lez-Avignon.

M. de Vedrille, Commandant des deux côtez du Fleuve du Rône, depuis le Pont S Eſprit, juſques & non compris Villeneuve.

M. le Marquis de Polignac, Gouverneur du Pays de Velay & de la Ville du Puy.

M. Loupiat de la Deveze, Commandant.

M. Julien de Meuſe, Gouverneur de Roquemaure.

M. des Pierre des Ports, Gouverneur de Lunel.

M. du Laurent, Gouverneur de Clermont de Lodéve.

M. le Chevalier de la Farelle, Commandant à Uzès.

M. DE BERNAGE DE S. MAURICE, Conſeiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Languedoc.

PAYS DE FOIX, DONEZAN, ET ANDORE.

Gouvernement Général.

M. le Comte DE SEGUR, Gouverneur & Lieutenant général, Capitaine-Gouverneur de la Ville & Château de Foix, & grand Sénéchal du même Pays.

M. le Marquis de Ségur, ſon fils, en ſurvivance.

M. le Marquis de Bonnac, Lieutenant général.

M. de Lafitte, Lieutenant de Roy du même Pays.

GOUVERNEMENS.

M. le Marquis de Bonnac, Gouverneur du Mas d'Azil, du Comté de Foix.

M. Barſa de Pradine, Capitaine du Château d'Arſin.

M le Marquis de Bonnac, Gouverneur du Château d'Uſſon, & de celui de Kerigu, au Pays de Donezan.

BASSE NAVARRE ET BEARN.

11.e Gouvernement Général.

M. le Duc DE GRAMONT, Gouverneur, & Lieutenant Général du Royaume de Navarre & Principauté de Bearn.

M. le Marquis de Souvré, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Lons, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Troiſville, Sénéchal de Navarre.

M. de la Lanne, Châtelain de Navarre.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Gramont, Gouverneur & Capitaine du Château de Pau.

M. le Vicomte de Saint-Martin, Commandant de Pau.

M. le Comte de Troiſville, Gouverneur du Pays & Vicomté de Soules, & du Château de Mauléon.

M. de Poüy, Gouverneur de S. Beat.

M. de Mulely, Commandant de S. Beat, en Comminges.

M. de Bardou, Major.

M. Bezin, Aide-Major.

M. de Bombellei, Gouverneur d'Olleron.

M. de Gargas, Major.

M. Lozie, Aide-Major.

M. de Conches, Commandant à S. Bertrand, en Comminges.

M. MAILLARD DE BALOSRE, Intendant de la Généralité d'Auſch.

GUYENNE ET GASCOGNE. 12.

Huitiéme Grand Gouvernement Général.

Monſeigneur le Comte d'EU, Gouverneur général.

M. le Marquis de Bonnelles, Lieutenant général dans la baſſe Guyenne.

M. le Comte de Lautrec, Lieutenant général dans la haute Guyenne.

M. de la Deveze, Lieutenant de Roy, dans la partie du Quercy, où eſt Cahors.

M. de Saint-Aluere, Lieutenant de Roy, dans la partie de Quercy, où eſt Montauban.

M. le Marquis de Tauriac, Lieutenant de Roy, dans la partie de Roüergue, où ſont Rhodez & Villefranche.

M. le Baron de Pujols, Lieutenant de Roy, dans la partie

partie de Roüergues, où ſont Vabres & Milhaut.

M. Lieutenant de Roy aux Pays de Comminges & Conſerans.

M. le Comte de la Serre, Lieut. de Roy, dans l'Armagnac.

M. Lieutenant de Roy dans le Bigorre.

M. le Marquis de Vignolles, Lieutenant de Roy à Bordeaux, & dans le Bordeleois.

M. le Comte de Boſen d'Hautefort, Lieutenant de Roy dans la partie du Perigord, où eſt Perigueux.

M. de Jumilhac, Lieutenant de Roy, dans la partie de Perigord, où eſt Sarlat & Bergerac.

M. le Comte de Saujon, Lieutenant de Roy, dans l'Agénois & Bazadois.

M. de la Motthe-Guérin, Lieutenant de Roy, dans le Condomois & vraye Gaſcogne à Aire.

M. le Marquis de Camprenne d'Amont, Lieutenant de Roy à Bayonne, & dans les Landes.

M. le Marquis de Montferrand, grand Sénéchal de Guyenne & de Bordeaux.

M. le Comte de Laugnac, grand Sénéchal de Guyenne & de Bazas.

M. le Comte de Verteillac, Gouverneur & grand Sénéchal de Perigord.

M. le Marquis de S. Alvere, grand Sénéchal du Quercy.

M. le Duc de Gramont, Grand Sénéchal du Pays des Baſques.

M. le Baron de Barbaſan, grand Sénéchal & Gouverneur du Pays & Comté de Bigorre.

M. ſon fils en ſurvivance.

M. de Puget, grand Sénéchal d'Armagnac.

M. le Marquis de Roquetaillade, grand Sénéchal d'Albret.

M. Durfort, grand Sénéchal de Roüergue.

M. le Marquis de Ravignan, grand Sénéchal, & Gouverneur du Mont de Marſan, Turſan & Gavardan.

M. le Vicomte de Juillac, grand Sénéchal de Lannes.

M. le Comte de Bleignac, grand Sénéchal de Bazadois.

M. de Savignac, Maréchal de Camp de la Province de Guyenne.

GOUVERNEMENS.

M. le Comte de Polaſtron, Gouverneur de Caſtillon & Caſtillonnet.

M. le Chevalier de Pujol, Gouverneur de Puymirol.

M. de la Beaume, Lieutenant de Roy.

M. Binet, Commandant de la Tour de Cordoüan, à l'Embouchûre de la Gironde.

M. Gouverneur des 4 Vallées d'Aure.

M. de Noguet, Gouverneur de Tarbes.

M. de Gontault, Comte de Cabreres, Gouverneur de Figeac.

M. de Vaveaucourt, Gouverneur de Tiviers.

M. le Comte d'Aubeterre, Capitaine-Châtelain de Casteleuher, en Agenois.

M. le Maréchal Duc de Roquelaure, Gouverneur de Lectoure.

M. de Villette, Gouverneur de Saint-Antonin.

M. de la Vaisse, en survivance.

M. Gouverneur de Dombez.

M. de la Broüe, Gouverneur de Moissac.

M. Berthier de Castelbon, Gouverneur d'Aspect.

M. d'Astore, Capitaine du Château de Fronsac.

M. BOUCHER, Intendant de la Généralité de Bordeaux.

M. PAJOT, Intendant de la Généralité de Montauban.

SAINTONGE ET ANGOUMOIS.

15.e Gouvernement Général.

M. le Duc D'UZE'S, Gouverneur Général.

M. le Duc de Crussol, son fils. en survivance.

M. d'Aubeterre, Comte de Jonsac, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Soudeilles, Lieutenant de Roy en Saintonge.

M. le Marquis d'Eschoisi, Lieutenant de Roy en Angoumois.

M. le Marquis de Comminges, grand Sénéchal de Saintonge.

M. de Charval, grand Sénechal d'Angoumois.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc d'Uzès, Gouverneur de Saintes.

M. le Duc de Crussol, en survivance.

M Lambert, Lieutenant de Roy.

M. de Crouzillac, Major.

M le Comte de Riom, Gouverneur de Coignac, par la démission de M. le Duc de Richelieu.

M. le Duc d'Uzès, Gouverneur d'Angoulême.

M. le Duc de Cruſſol, en ſurvivance.

M. de Villognon, Lieutenant de Roy.

M de Beaumont, Major du Château.

M. de la Fargue, Commandant de S. Jean d'Angely

M. le Chevalier du Freſne, Commandant à l'Iſle-Madame.

M. DE BEAUHARNOIS, Intendant de la Marine à Rochefort, & dans toute la Guyenne, & Saintonge.

14e. PAYS D'AUNIS.

Gouvernement Général, qui comprend la Rochelle, Broüage, Iſles de Ré, d'Oleron & autres adjacentes.

M. le Comte de Matignon, Gouverneur général.

M. le Comte de Guiry, Lieutenant Général

M. Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Cliſſon, grand Sénéchal de la Rochelle.

M. BIGNON DE BLANZY, Intendant de la Généralité de la Rochelle.

15e. POITOU.

Gouvernement Général.

Monſeigneur le Prince de CONTY, Gouverneur Général du haut & bas Poitou, Laudunois & Châtelraudois.

M. le Marquis de Verac, Lieutenant Général au haut Poitou.

M. le Marquis de la Carte, Lieutenant Genéral, au bas Poitou.

M. Lieutenant de Roy à Châtelleraud, Loudun, & partie du Siege de Mommorillon.

M. Doüily de Curzay, Lieutenant de Roy à Poitiers, Luſignan, & au reſte du haut Poitou.

M. Saguier de Luigné, Lieutenant de Roy à Mauléon, & les Sables.

M. le Marquis de la Rochejacquelin, Lieutenant de Roy à Fontenay, & au reſte du bas Poitou.

M. le Marquis de Pallinieres, Grand Sénéchal de Poitou, à Poitiers, & Siege Royal de Niort, & Gouverneur du Château de Poitiers.

M. Fumée, Grand Sénéchal de Poitou, à Châtelleraud.

M. Rouſſeau de la Pariſiere, Grand Sénéchal de Poitou, à Sivray & Siege Royal de Saint Maixant.

GOUVERNEMENS.

M. le Marquis de DREUX, Gouverneur de la Ville & Château de Loudun & Pays Loudunois.

M. du Petit Touré, Lieutenant de Roy.

M. le Prince de Talmont, Gouverneur de Châtelleraud.

M. le Marquis de Villennes, Gouverneur de Niort.

M. de la Marre Commandant.

M. de Royant Gouverneur du Château de la Chaume.

M. de la Salle Lezardieres Commandant.

M. le Marquis de la Bretesche, Gouverneur & Lieutenant général de Poitiers.

M. le Duc de Châtillon, Capitaine du Château de Poitiers.

M. le Chevalier de la Vieuville, Gouverneur de Fontenay-le-Comte.

M. le Chevalier d'Alboy de la Vieuville, ſon frere, Major.

M. de Boiſgroliers, Gouverneur de Luſignan.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur de Saint-Maixant.

M. LE NAIN, Intendant de la Généralité de Poitiers.

15e. BRETAGNE.

Neuviéme Grand Gouvernement Général.

Monſeigneur le Comte DE TOULOUSE, Gouverneur général.

M. le Comte de Châteaurenault, Lieutenant général, en Bretagne, à la réſerve du Comté Nantois.

M. le Comte de Voluire, Lieutenant de Roy en la haute Bretagne, des Dioceſes de Rennes, de Dol, de S. Malo & de Vannes.

M. le Marquis de Langeron, Lieutenant de Roy en baſſe Bretagne, des Dioceſes de S. Brieuc, de Treguier, de Saint Paul de Léon & de Quimper, ou Cornoüaille.

M. le Maréchal d'Eſtrées, Lieutenant Général au Comté Nantois, Ville & Château de Nantes.

M. Colbert, Comte de Croiſſy, Lieutenant de Roy, dans l'étendue de l'Evêché & Comté Nantois.

GOUVERNEMENS.

M. Gouverneur de Rennes.

M. le Marquis de Montater, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de la Chenelaye, Gouverneur de Fougeres.

M. le Duc de la Trémoille, Gouverneur de Vitré.

M. le Chevalier Guyon, Commandant du Fort de la Latthe.

M. de la Haye S. Hilaire, Gouverneur de Cathais.

M. de Boiléve du Planty, Gouverneur de Lannion.

M. le Comte de Pontbriand, Gouverneur du Fort & Iſles des Ebiens.

M. le Marquis de Voluire, Gouverneur de Ploermel.

M. le Chevalier de la Bretonniere, Gouverneur de la Ville & Château de Dinant.

M. de Maux, Lieutenant de Roy.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur d'Hennebon.

M. le Marquis de Lannion, fils, Gouverneur de Vannes.

M. le Marquis du Cambout, Gouverneur de la Preſqu'Iſle de Ruis, & Château de Sucino.

M. le Comte de Carcado, Gouverneur de Quimpercorentin.

M. de Carcado, Marquis de Molac, ſon fils, en ſurvivance.

M. Gouverneur de Concarneau.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur de Quimperlay.

M. de Pariſy-Fontaine, Gouverneur de Morlaix.

M. le Marquis de Paulmy, Gouverneur de Saint-Briéve.

M. Iſarn de Villefort, Gouverneur de Quinguamp.

M. le Maréchal d'Etrées, Gouverneur de la Ville & Tour de Pilmil.

M. le Chevalier Danvaux, Commandant.

M. Iſarn-de-Villefort-d'Auxy, Gouverneur des Villes, & Châteaux de Guerande, & Croiſic.

La plûpart des autres Villes de cette Province, ont des Gouverneurs particuliers, & il n'y a ni Baillis, ni Sénéchaux, pour commander la Nobleſſe, comme dans les autres Provinces : mais elle eſt diviſée en huit Régimens, chacun de dix Compagnies de Gentilshommes, dont les Officiers ſont par élection, à la réſerve des Colonels pourvûs par le Roy, & qui ſont gens qualifiez du Pays.

M. Colonel du Régiment de la Nobleſſe de l'Evêché de Rennes.

M. de la Blottiere, Colonel du Régiment de Nantes.

M. le Comte de Lannion, Colonel du Régiment de Vannes.

M. Colonel du Régiment de Saint-Malo, & de Dol.

M. le Marquis de la Riviere, Colonel du Régiment de Saint-Brieuc.

M. le Marquis de Loémaria, Colonel du Régiment de Tréguier.

M. le Marquis de Brézal, Colonel du Régiment de Léon.

M. Colonel du Régiment de Quimper.

M. DE PONTCARRE' DE VIARME, Intendant de la Généralité de Bretagne.

M. ROBERT, Intendant de la Marine à Breſt, & dans toute la Bretagne.

10e. NORMANDIE.

Dixiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE LUXEMBOURG, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Beuvron, Lieutenant Général de la haute Normandie.

M. le Duc de Valentinois, Lieutenant Général de la baſſe Normandie.

M. le Chevalier de Geſvres, Lieutenant de Roy au Bailliage de Caux.

M. le Chevalier de Geſvres, Lieutenant de Roy au Bailliage de Roüen.

M. le Marquis de Flavacourt, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Giſors.

M. Prevoſt de Saint-Julien, Lieutenant de Roy, au Bailliage d'Evreux.

M. le Marquis de Laigle, Lieutenant de Roy, au Bailliage d'Alençon.

M le Comte de Gratteau, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Caën.

M. le Duc de Luxembourg, Grand Bailli de Roüen,

M. le Marêchal de Coigny, Grand Bailli de Caën.

M. le Comte de Canisy, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Coutances.

M. le Marquis de la Brissolliere, Grand Bailli d'Alençon.

M. le Chevalier de la Tour, Grand Bailly de Côtentin.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Luxembourg, Gouverneur de Roüen.

M. le Comte de Beuvron, Gouverneur du vieux Palais de Roüen.

M. de la Courtade, Commandant.

M. de Choisy, Major.

M. Le Chevalier de Saujon, Gouverneur du Pont-de-l'Arche

M. des Plassons, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Flavacourt, Gouverneur de Gisors.

M. le Comte de Belle-isle, Gouverneur de Vernon.

M. de Montfort, Gouverneur de Caudebec.

M. le Marquis de Matharel, Gouverneur d'Honfleur.

M. de Volaville, Lieutenant de Roy.

M. de Buquel, Major.

M. de Sainte-Marie de Garcelle, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Gesvres, Gouverneur du Pontaudemer.

M. le Marquis de l'Aigle, Gouverneur de Verneüil.

M le Comte d'Aubigné, Gouverneur de Falaise.

M. le Marquis de Grancey, Gouverneur d'Argentan.

M. de la Suriere, Gouverneur d'Alençon.

M. le Chevalier de Courcy, Gouverneur de Valogne.

M. le Marquis de Longaunay, Gouverneur de la Ville & Château de Carantan, & du Pont d'Ouvre.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de S. Lo.

M. le Chevalier de la Tour, Commandant.

M. le Chevalier du Mesnil-Durand, Commandant en leur absence.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de Grandville.

M. de Sennecy, Commandant.

M. Gouverneur de Coutance.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de l'Isle de Chazé.

M. des Fugerests, Gouverneur de Bellesme.

M. le Comte de Serillac, Gouverneur d'Avranches.

M. de Broglio, Abbé, & Gouverneur du Mont Saint-Michel.

M. le Chevalier de Montaigu, Commandant à la Hogue.

M. DE LA BOURDONNAYE, Intendant de la Généralité de Roüen.

M. AUBERY DE VASTAN, Intendant de la Généralité de Caën.

M. LALLEMANT DE LEVIGNEN, Intendant de la Généralité d'Alençon.

18e. HAVRE DE GRACE.

Gouvernement Général.

Officiers Généraux, & Principaux. VOYEZ ci-devant le Plan & la Deſcription de cette Place, *Pages* 224. & 225.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de S. Aignan, Gouverneur de Montivilliers, & d'Harfleur.

M. le Duc de S. Simon, Capitaine du Château de Fécamp.

M. de Freſne, Gouverneur de Fécamp.

M. ſon Fils, en ſurvivance.

M. de Briquemont, Lieutenant de Roy de Fécamp.

M. BEGON, Intendant de la Marine au Havre, & dans toute la Normandie.

LE MAINE, PERCHE ET LAVAL.

19e. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE FERVAQUES, Gouverneur Général.

M. le Comte de Teſſé, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Fervaques, Lieutenant de Roy au Pays Chartrain.

M. Lieut. de Roy au Pays du Maine.

M. Lieut. de Roy au Pays du Perche.

M. de Maridort, Grand Sénéchal.

GOUVERNEMENS.

M. le Marquis de Fervaques, Gouverneur du Mans.

M. de Courcival, Major.

M. des Champs, Gouverneur de Mayenne, & Duché.

M. Abot du Bouchet, Gouverneur de Mortagne; & M. le Marquis de Boisfevrier, en ſurvivance.

M. le Duc de la Trémoille, Gouverneur de Laval, & du Pays.

M. le Marquis de Chapuiſeau, Gouverneur de la Ville & Château du Loir.

M Abot du Bouchet, Grand Bailli du Perche.

19e. ORLEANNOIS.

Onziéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc D'ANTIN, Gouverneur Général.
M. le Duc d'Epernon, ſon Fils, en ſurvivance.
M. Briſay, Comte de Denonville, Lieutenant Général, au Pays Chartrain, & partie du Gâtinois.
M. le Marquis de Fervaques, Lieutenant de Roy.
M. Lieutenant Général d'Orleannois, où ſont Orleans, Beaugency, & Eſtampes.
M. Dupuy d'Igny, Lieutenant de Roy.
M. Lieutenant Général aux Pays Blaiſois, Dunois, & Vendômois.
M. Lieutenant de Roy au Vendômois.
M. le Comte de Quincy, Lieutenant de Roy à Gien, Montargis, Gâtinois, & Puiſay.
M. de la Martiniere, Grand Bailli d'Orleans.
M. de Servin, Grand Bailli de Chartres.
M. le Marquis de Piſon, Grand Bailli de Blois.
M. de Rochambeau, Grand Bailli du Duché de Vendôme.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc d'Antin, Gouverneur d'Orleans,
M. le Marquis d'Arménonville, grand Bailly, Gouverneur & Capitaine de la Ville de Chartres.
M. le Comte de Saint-Florentin, Gouverneur de Gergeau.
M. de Vimeur, Gouverneur Capitaine du Château de Vendôme.
M. le Pellerier des Forts, Capitaine-Gouverneur, & grand Bailli de Gien.
M. Lieutenant de Roy.
M. Major.
M. Wendt, Gouverneur, & Capitaine de Montargis.
M. Conſtantin, Concierge du Château.
M. Gouverneur de Beaugency.

M. DE BAUSSAN, Intendant de la Généralité d'Orleans.

20e. NIVERNOIS.

Gouvernement Général,

M. le Duc DE NEVERS, Gouverneur général.

M. le Marquis de Myennes-ſur-Loire, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Prancontal, Lieutenant de Roy.

M. de Montargis, grand Bailli de Saint-Pierre-le-Moutier.

GOUVERNEMENS.	
M. le Duc de Nevers, Gouverneur de Nevers.	M. le Marquis de Langeron, Gouverneur de la Charité-ſur-Loire.

22e. BOURBONNOIS.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE LA VALLIERE, Gouverneur général & Sénéchal.

M. le Duc de Vaujour, ſon fils, en ſurvivance.

M. le Marquis de Levis de Châteaumorant, Lieutenant général.

M. Guillard de la Motthe, Lieutenant de Roy, à Moulins, & au Pays entre la Loire & l'Allier.

M. Lieutenant de Roy à Bourbon, à Montluçon, & au Pays à la gauche de l'Allier.

GOUVERNEMENS.	
M. le Duc de la Valliere, Gouverneur de Moulins.	M. le Marquis de la Palun, Gouverneur de la Ville & du Château de Bourbon-l'Archambault.
M. le Duc de Vaujour, ſon fils, en ſurvivance.	

M. PALLU, Intendant de la Généralité de Moulins.

LYONNOIS, FORESTS ET BEAUJOLOIS. 23.

Douziéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE VILLEROY, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Villeroy d'Alincourt, Lieutenant Général.

M. de Fautrieres, Lieutenant de Roy de Lyonnois & Beaujolois.

M. d'Albont, Prince d'Ivetot, Lieutenant de Roy de Foreſts.

M. de la Ferriere, Sénéchal de Lion, Commandant le Gouvernement.

M. le Marquis d'Urfé, grand Bailli de Saint-Etienne en Foreſts.

M. Camus d'Argigny, grand Bailli de Beaujolois.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Villeroy, Gouverneur de Lyon.

M. de Freſne, Major de la Ville de Lyon.

M. Capitaine des Portes.

M. de Freſne de Champigny, Commandant le Château de Pierre-Enciſe, & 30 hommes de Guerre.

M. Lieutenant.

M. Boüeſſe, Capitaine de la Compagnie du Regiment Lyonnois, entretenue à Lyon.

M. Dafaux, Lieutenant.

M. POULLETIER DE NAINVILLE, Intendant de la Généralité de Lyon.

23e. AUVERGNE.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE BOUILLON, Gouverneur général.

M. le Marquis de Lignerac, Lieutenant général de la haute Auvergne.

M. le Vicomte de Beaune, Lieutenant général de la baſſe Anvergne.

M. le Marquis de Bouzols, ſon neveu, en ſurvivance.

M. le Marquis de Rouſſille, Lieutenant de Roy dans la haute Auvergne.

M. le Marquis de Quincy, Lieutenant de Roy dans la baſſe Auvergne.

M. le Marquis d'Apchon, Sénéchal de Riom.

M. Sénéchal de Clermont.

M. le Duc de Boüillon, Sénéchal & Gouverneur de Cuſſet.

M. le Vicomte de Beaune, Châtelain d'Uſſon.

M. le Marquis de Saint-Projet, grand Bailli d'Aurillac.

M. ROSSIGNOL, Intendant de la Généralité de Riom.

24e. LIMOSIN.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE FILTZ-JAMES, Gouverneur général.

M. Comte du Dognon, Lieutenant général au haut Limoſin.

M. Comte d'Eſcars, Lieutenant général, au bas Limoſin.

M. , Lieutenant de Roy, au haut Limoſin.

M. , Lieutenant de Roy, au bas Limoſin.

M. le Marquis de Saillant, grand Sénéchal du Limoſin.

GOUVERNEMENS.	
M. Gouverneur de la Ville de Limoges.	M. le Marquis de la Tour, de Murat, Gouverneur de la Ville de Tulles.

M. AUBERT DE TOURNY, Intendant de la Généralité de Limoges.

25e. LA MARCHE.

Gouvernement Général.

M. le Marquis DE S. GERMAIN-BAUPRE', Gouverneur général.

M. le Marquis de Marlaurent, Lieutenant général.

M. de Marolles de Rocheplatte, Lieutenant de Roy dans la haute Marche.

M. le Comte de la Gorze, Lieutenant de Roy dans la baſſe Marche.

M. ſon fils, en ſurvivance.

M. de Lépau, Sénéchal de Gueret.

M. de Saintefaire, Sénéchal du Dorat.

26e. BERRY.

Gouvernement Général.

M. le Marquis D'ARPAJON, Gouverneur général, & Grand Bailli de Berry.

M. le Comte de Seignelay, Lieutenant général, & Sénéchal du haut & bas Berry.

M. le Comte de Barres, Lieutenant de Roy du haut Berry.

M. de Rancher de Trememont, Lieutenant de Roy du bas Berry.

GOUVERNEMENS.
M. le Marquis d'Arpajon, Gouverneur de la Ville, & de la Tour de Bourges.
M. le Marquis d'Arpajon, Gouverneur d'Iſſoudun.

M. de la Tude, Lieutenant de Roy d'Iſſoudun.
M. de Baigneux, Major.
M. Heurteault, Chevalier de Merolles, Gouverneur de Graçay & de Vierzon.

M. DODART, Intendant de la Généralité de Bourges.

25e. TOURAINE.

Gouvernement General.

Monſeigneur le Comte DE CHAROLOIS, Gouverneur général, & Gouverneur de la Ville & Château de Tours.
M le Comte de Razilly, Lieutenant Général.
M. le Marquis de Creſtor, Lieutenant de Roy.
M. le Marquis de Leuville, grand Bailli de Tours.

GOUVERNEMENS.
M. le Marquis de Vaſſé, Gouverneur du Château du Pleſſis-lès-Tours.
M. le Duc de S. Aignan, Gouverneur de Loches.

M. le Duc d'Antin, Gouverneur, Grand Bailli de la Ville & Château d'Amboiſe.
M. le Chevalier de la Valiere, Lieutenant de Roy.

M. LECLERC DE LESSEVILLE, Intendant de la Généralité de Tours.

26e. ANJOU.

Gouvernement General.

M. DE LORRAINE, Prince de Lambeſcq, Gouverneur général du Pays d'Anjou, Ville & Château d'Angers, & du Pont de Sé.
M. le Comte de Maulévrier, Lieutenant général.
M. d'Autichamps, Lieutenant de Roy en Anjou.
M. Sénéchal d'Anjou.

GOUVERNEMENS.
M. d'Autichamps de Miribel, Lieutenant de Roy de la Ville & Château d'Angers.
M. de Boispoly, Major,
M. Guyon de Vaux, Lieu-

tenant de Roy du Pont de Sé.
M. de Contades, Gouverneur de Beaufort-en-Vallée.
M. Gouverneur de la Flêche.
M. de Bailleüil, Gouverneur de Châteaugontier.
M. de Saint-Offange, Gouverneur de Baugé.

29e. SAUMUROIS.

Gouvernement Général.

M. le Comte D'AUBIGNE', Gouverneur général.
M. le Comte de Maulévrier, Lieutenant géneral.
M. d'Antigné, Lieutenant de Roy de Saumurois.

GOUVERNEMENS.
M. le Comte d'Aubigné, Gouverneur de la Ville & Château de Saumur.
M. le Chevalier de Cany, Lieutenant de Roy.
M. du Petitthoüars, Major, reçu en survivance à la Lieutenance de Roy de Saumur.
M. , Gouverneur de Richelieu.
M. Gouverneur de Mirabeau.

30e. FLANDRE FRANÇOISE.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE BOUFLERS, Gouverneur général de la Flandre, du Haynault, & de l'Isle.
M. le Maréchal de Montmorency, Lieutenant général.
M. le Sart de Prémont, Lieutenant de Roy au Cambresis, à Bouchain, au Pays d'Ostrevant, & au Quesnoy.
M. le Marquis de Bouzie, Lieutenant de Roy au Pays d'entre Sambre, & la Meuse.
M. le Marquis de Prez, Lieutenant de Roy au Pays d'entre l'Escaut, & la Meuse.

M. BIDE' DE LA GRANDVILLE, Intendant du Département de Flandre.
M. MOREAU DE SEYCHELLES, Intendant du Département de Haynault.

DUNKERQUE, *a le Rang de Gouvernement de Province, & n'a plus d'Etat Major.* 32.

Voyez ci-devant le Plan, & la Description de cette Place, *pages* 44. & 45.

M. DE RICOÜART, Intendant de la Marine à Dunkerque.

33e. METZ ET VERDUN.

Gouvernement Général.

M. le Comte DE BELLE-ISLE, Gouverneur, Lieutenant général, & Commandant aux Pays & Evêchez de Metz & Verdun, & aux Places de la Saare, & Duché de Bar.

M. Foés de Château-Brehain, Lieutenant général au Pays Meſſin.

M. de Moranville, Lieutenant de Roy, au même Pays.

M. le Marquis du Châtelet de Laumont, grand Bailli de Sare-Louis.

COMMANDANS DES PLACES.

M. le Chevalier Lauthier de Chabanon, Commandant à Sarrebourg.

M. de Valigny, Capitaine du Château de Marville.

M. le Chevalier Abincq, Commandant à Rodemacq.

M. le Chevalier de Prémareſt, Lieutenant de Roy à Nancy.

M. Huſſon, Major de la vieille Ville de Nancy.

M. Dupont, Major de la Ville neuve.

M. de Blamécourt, Capitaine des Portes.

M. le Comte d'Aubigné, Commandant pour le Roy à Tréves.

M. le Chevalier du Lau, ordre pour faire les fonctions de Major.

M. DE CREIL DE BOURNEZEAU, Intendant du Département de Metz & Pays Meſſin.

34e. TOUL.

Gouvernement General.

M. le Marquis de Crecy, Gouverneur, & Lieutenant général de l'Evêché & du Pays Toulois.

M. le Comte d'Eſchenay, Lieutenant général.

M. le Hayer de la Folaine, Lieutenant de Roy au même Pays.

34e. ALSACE.

Gouvernement General.

M. le Maréchal Comte DU BOURG, Gouverneur général, & grand Bailli d'Alsace, Commandant dans la Province.

M. le Marquis d'Antin, Lieutenant général.

M. de Saint-Offelden, Lieutenant de Roy de la haute Alsace.

M. de Maret, Lieutenant de Roy de la basse Alsace.

COMMANDANS DES PLACES.

M. le Chevalier d'Argence, Commandant au Château de Liéthemberg.

M. de Colommées, Major.

M. de Maguenat, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de la Chapelle, Commandant à Lauterbourg.

M. de la Ville, Major.

M. de Lasliez, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Pralon, Commandant à Colmar.

M. de la Sabliere, Major.

M. le Chevalier de Majean, Commandant à la Petite-Pierre.

M. Pillot, Commandant à Saverne.

M. le Chevalier de la Javeliere, Gouverneur de Philisbourg.

M. de Cavagnac, Lieutenant de Roy.

M. d'Armand, Major.

M. du Favres, Aide-Major.

M. de Guadet, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Lolmie, Commandant au Fort de Kell.

M. de Penquer, Major.

M. Alberty, Capitaine des Portes.

M. de Berzé, Major à Wiessembourg.

M. le Chevalier Charon, Commandant au Château de Lanseron.

M. le Chevalier de Brussac, Commandant d'Obernheim, Bourg de l'Evêché de Wormes.

M. FEYDEAU DE BROU, Conseiller d'Etat, Intendant du Département d'Alsace.

35e. FRANCHE-COMTE'.

Gouvernement General.

M. le Duc DE TALLARD, Gouverneur général.

M. le

M. le Duc de Randan, Lieutenant général.

M. le Duc de Duras, Commandant dans la Province.

M. le Marquis de Gambais, Lieutenant de Roy d'un des quatre Bailliages de Franche-Comté.

M. Dupuy Vauban, fils, Lieutenant de Roy d'un Bailliage.

M. de Bory, Lieutenant de Roy, d'un Bailliage.

M. Peliſſier, Ecuyer, Lieutenant de Roy, d'un Bailliage.

M. de Beaubretan, grand Bailli d'Amont, ou de Gray.

M. le Marquis de Montaigu, grand Bailli de Beſançon.

M. le Marquis de Clermont de Gallerande, grand Bailli du Milieu, ou de Dole.

M. le Marquis de Beaufremont, grand Bailli d'Aval, ou de Salins.

GOUVERNEMENS.

M. Tranchant de Navenne, Gouverneur de Veſoul.

M. de la Baſtie-Verſel, Gouverneur de Dole.

M. de Marcelot, Major.

M. le Comte de la Tour de Meuſe, Commandant les Châteaux, & Seigneuries de Blamont, d'Hericourt, Châtelot, & Clemont.

M. de la Chenaye, Aide-Major.

M. le Baron de l'Eſpérance, Commandant du Fort S. Hypollite, ſur le Doux dans la Montagne.

M. DE VANOLLES, Intendant du Département de Franche-Comté.

COMTE' DE ROUSSILLON.

37. *Gouvernement General.*

M. le Maréchal Duc DE NOAILLES, Gouverneur & Lieutenant général, Gouverneur & Capitaine général des Comtez & Vigueries de Rouſſillon, de Conflans, Cerdagne, & Pays adjacens.

M. le Comte d'Ayen, ſon fils, en ſurvivance.

M. le Marquis de Caylus, Lieutenant général dans le Rouſſillon, & le Conflans.

M. Picon d'Andrezel, Lieutenant de Roy en Rouſſillon.

GOUVERNEMENS.

M. de la Vieuville, Gouverneur du Château & Tour de Pratz de Molliou, de Périlloux, & de la Garde.

M. le Chevalier de Beau-

puy, Commandant.
M. de la Riviere, Major.
M. le Chevalier de la Comme, Commandant au Fort de Vandre.
M. de Lunda, Commandant du Fort & Village des Bains.
M. de la Morandiere, Major.
M. de la Motte-Juigné, Commandant à Saint-Laurent de Cerda.

M. BAUYN DE JALAIS, Intendant du Département de Rouſſillon.

NOUVELLE FRANCE.

AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

38.e *Gouvernement General.*

M. le Maréchal Duc D'ESTRE'ES, Vice-Amiral de France, Viceroy de l'Amérique Septentrionale, & Méridionale.

M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant général de la nouvelle France, ou du Canada.

GOUVERNEMENS.
M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur de la Ville Capitale de Quebec.
M. des Chaillons, Lieutenant de Roy.
M. Pean, Major.
M. de Beaujeu, Major des Troupes en Canada.
M. Broüillant de S. Ovide, Gouverneur de l'Iſle Royale.
M. de Bourville, Lieutenant de Roy.
M. de Chambon, Major.
M. du Vivier, Aide-Major.
M. de Beaucours, Gouverneur de Mont-Réal.
M. le Chevalier Begon, Lieutenant de Roy.
M. le Baron de Longueüil, Major.
M. de Vaudreüil de Cavagnial, Gouverneur des trois Rivieres.
M. de Bannes, Lieutenant de Roy.
M. du Buiſſon, Major.
M. de Bienville, Gouverneur de la Loüiſianne.
M. de Louboey, Lieutenant de Roy à la nouvelle Orleans.
M. le Chevalier de Noyan, Major.
M. d'Artaguiette-Diron, Lieutenant de Roy à la Mobille.
M. de Beauchamp, Major.

M. RAUDOT, Intendant de la Marine, ayant le Département général des Claſſes du Royaume, à la Cour.

M. DE CARTIGNY, Intendant général des Armées Navales de France, à Paris.

M. HOCQUART, Intendant de la nouvelle France & Canada, à Quebec.

AMERIQUE MERIDIONALE.

38e. ISLES DU VENT.

Gouvernement Général.

M. le Marquis DE CHAMPIGNY, Gouverneur, & Lieutenant Général des Isles du Vent.

GOUVERNEMENS.

M. de Brach, Gouverneur de la Martinique.

M. de Châteaugay, Lieutenant de Roy, à la Martinique.

M. de Clieu, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Poinsable, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. Kearney, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Longueville, Major. *Idem.*

M. de Pradines, Gouverneur de la Grenade.

M. de Binoist, Lieutenant de Roy.

M. Bonvoust, Major.

M. de la Mirande, Gouverneur de Cayenne.

M. de Crenay, Lieutenant de Roy.

M. d'Orvilliers, Major.

M. d'Audifred, Aide-Major.

M. de Larnage, Gouverneur de la Guadeloupe.

M. Dumont de S. Renty, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Lafond, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Ligny, Major. *Idem.*

M. de Poincy, Gouverneur de Marie-Galande.

M. de la Chassagne du Jarrier, Major.

M. Hoüel, Ingénieur des Isles du Vent.

M. Raussain, Arpenteur des mêmes Isles.

M. PANIER D'ORGEVILLE, Intendant des Isles du Vent & de la Martinique.

39e. ISLES SOUS LE VENT.

Gouvernement Général.

M. le Marquis DE FAYETE, Gouverneur & Lieutenant Général des Isles sous le Vent, à l'Isle S. Domingue.

M. de Chastenoye, Gouverneur Particulier du Cap Saint-Domingue, ou François, gros Bourg.

M. de Brach, Gouverneur Particulier de l'Iſle S. Louis.

M. Mithon l'Ecoſſois, Lieutenant de Roy, & Capitaine Gardes-Coſtes de la Teſte de Buch, à Léogane, Ville Capitale de l'Iſle S. Domingue.

GOUVERNEMENS.

M. Bizothon de la Mothe, Major à Léogane.

M. d'Hericourt, Lieutenant de Roy au Cap François.

M. Pernay du Recours, Major.

M. Moret, Lieutenant de Roy au Petit-Goave.

M. de Rodoüan, Major.

M. Deſcairac, Lieutenant de Roy à l'Iſle Saint-Loüis.

M. Maſſip, Major.

M. de Courpon, Lieutenant de Roy à l'Artibonite, ou Port de Paix.

M. Maupoint, Major.

M. Buttet, Lieutenant de Roy, au Fort-Dauphin.

M. de Chaſtenoye, Major au Fort-Dauphin.

M. des Petitsbois, Major à Jacquemel.

M. du Bourry, Major à la Grande-Anſe.

M. Ferret, Major à Mirbalais.

M. le Chevalier de Vaudreüil, Major à l'Iſle-à-Vache.

LES trois Gouvernemens généraux de la nouvelle France, ou de l'Amérique Françoiſe, ſous le Miniſtere de Mr. le Comte DE MAUREPAS, Secretaire d'Etat de la Marine, & des Galeres du Roy, ſont remplis ordinairement par des Officiers de la Marine; & toutes les Troupes du Roy qui ſont dans ces Pays avec leurs Officiers, ſont détachez des Compagnies franches de la Marine, qui réſident dans les Ports de France, aux ordres de Monſeigneur le Comte DE TOULOUSE, Grand-Amiral, en 1683. & Mgr. le Duc DE PINTHIE'VRE, Fils de S. A. S. en ſurvivance, du premier Janvier 1734.

M. DE LA CHAPELLE, Intendant des Iſles ſous le Vent, à Saint-Domingue.

TABLE
DES GOUVERNEMENS GE'NE'RAUX
DES PROVINCES DU ROYAUME,
& de la Nouvelle France, ou Amérique.

Par ordre Alphabetique.

ALSACE, - *Page* 260
AMERIQUE SEPTENTRIONALE, - - 262
AMERIQUE MERID. 263
ANGOUMOIS, & SAINTONGE, - - - - - 246

ANJOU, ----- 257
AUNIS, ----- 247
AUVERGNE, -- 255
BEARN & baſſe Navarre, 244
BERRY, ----- 256
BOULONNOIS, 234
BOURBONNOIS, 254
BOURGOGNE, Duché, 236
BRETAGNE, --- 248
CHAMPAGNE & BRIE, 234
DAUPHINE', -- 238
DUNKERQUE, -- 258
FLANDRE FRANÇOISE, ----- 258
FOIX, DONEZAN, & ANDORE, --- 243
NOUVELLE FRANCE, ou CANADA, 262
FRANCHE COMTE', 260
GUYENNE & GASCOGNE, ---- 244
HAVRE-DE-GRACE, 252
ISLE DE FRANCE, - 232
LANGUEDOC, - 241
LIMOSIN, ---- 255
LYONNOIS, FORESTS, &c. -- 254
LA MARCHE, -- 256
LE MAINE & PERCHE, ----- 252
METZ & VERDUN, 259
NIVERNOIS, -- 253
NORMANDIE, - 250
ORLEANNOIS, 253
PARIS, ----- 231
PICARDIE & ARTOIS, 233
POITOU, ---- 247
PROVENCE, -- 239
ROUSSILLON, - 261
SAUMUROIS, - 258
TOUL, ------- 259
TOURAINE, -- 257

DANS LE ROYAUME.

Grands Gouvernemens Généraux, -- 12.
Gouvernemens Généraux, ------ 25. } 37.

Gouvernemens Généraux dans la Nouvelle France, 3.

TOTAL---- 40.

OBSERVATIONS.

MESSIEURS les Officiers Généraux, & Principaux Commandans pour le Roy dans les Provinces du Royaume, & dans la nouvelle France, de même que Meſſieurs les Officiers des Etats Majors des Places de Guerre, & autres Perſonnes, ſont priez d'adreſſer, s'il leur plaît, au Sieur Lemau de la Jaiſſe, de l'Ordre de Saint-Lazare, ruë & près la Fontaine de Richelieu à Paris, dans le courant de cette année, & dans les premiers mois de 1737, leurs differentes Remarques, ſur les changemens, augmentations, omiſſions, ou corrections des noms propres & qualitez, ainſi que du décès des Officiers, & des noms en blanc, qu'on a pû ſçavoir, de même d'une partie du Blazon des Armoiries au vrai des

Villes & Places de Guerre, qui ſeront à leur connoiſſance, & qui leur paroîtront néceſſaires, afin que l'Auteur puiſſe les rétablir dans le prochain Suplément aux mutations des Officiers, compris dans ce nouveau Livre des Plans, qu'il eſpére de donner en 1737. pour plus de perfection à ſatisfaire au déſir du Corps Militaire du Royaume.

Tous les Exemplaires de ce nouveau Livre DES PLANS, *tant en Brochures, que reliez, ſeront toujours ſignez de l'Auteur, & marquez à ſa Marque du Militaire de France. pour diſtinguer les véritables, d'avec les contrefaits; on eſt prié d'y faire attention.*

Lemau de la Jaisse;

APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux une Carte intitulée: *Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne*, & j'ai crû qu'on pouvoit permettre de la graver, & de la rendre publique. A Verſailles, le ſept Mars 1730.

Signé, HARDION.

PRIVILEGE GENERAL DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre cher & bien amé le Sieur PIERRE LEMAU DE LA JAISSE, ancien Officier de feuë notre très-chere Tante, MADAME Doüairiete d'Orleans, & de l'Ordre de Saint-Lazare; Nous ayant fait remontrer, qu'il ſe ſeroit appliqué depuis pluſieurs années à dreſſer & compoſer une Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, tant ancien que moderne, avec les explications, qu'il ſouhaiteroit faire deſſiner, imprimer, graver, & donner au Public: mais comme cet Ouvrage lui a coûté bien du travail, des peines & des

dépenſes pour le rendre dans la perfection où il ſe trouve, & étant très-utile, tant pour la connoiſſance de nos Troupes, que pour le Public; & qu'il craint que quelques Deſſinateurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands, & autres, ne s'aviſaſſent de lui contrefaire, ce qui lui feroit un tort conſiderable: il nous auroit pour cet effet très-humblement fait ſupplier de vouloir bien lui accorder nos Lettres de Privilege, par leſquelles il ſoit défendu à tous Deſſinateurs, Imprimeurs, Graveurs, Marchands en Taille-douce, & autres, de s'immiſcer à copier, ou faire copier, en tout ou en partie, & par extrait, tant en grand, qu'en petite feüille ſéparée, ou autrement, ladite Carte ci-deſſus ſpécifiée. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Expoſant, reconnoître ſon zéle pour notre ſervice, & lui donner les moyens de Nous les continuer; Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire deſſiner, imprimer, ou faire graver ladite Carte générale de la Monarchie, & du Militaire de France, tant ancien, que moderne, avec les Explications, en telle forme, caractére, maniere, & grandeur que bon lui ſemblera, tant en feüilles ſéparées qu'autrement, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de la faire vendre & débiter par tout notre Royaume, Pays, Terres, & Seigneuries de notre obéiſſance, pendant le tems & eſpace de dix années conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes; Faiſons défenſes à toutes ſortes de Perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'Impreſſions, Deſſeins, ou Gravûres Etrangeres dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi à tous Deſſinateurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Taille-douce, & autres, de deſſiner, ou faire deſſiner, graver, ou faire graver, imprimer, ou faire imprimer, & vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, tant ancien, que moderne, avec les explications, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de Titre, tant en grand qu'en petit, même en feüilles ſéparées, ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Sieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation, tant des Planches, que des Exemplaires contrefaits, & des Uſtenciles qui auront ſervi à ladite contrefaction, que nous entendons être ſaiſis, en quelques lieux qu'ils ſoient trouvez, de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts: à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la gravûre & impreſſion de ladite Carte ſeront faites dans notre Royaume, & non ailleurs; & qu'avant de l'expoſer en vente, gravée ou imprimée, ſera remiſe dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVELIN; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, une dans celle de notre Château du Louvre, &

une dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVELIN, le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant, ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles ou empêchemens. Voulons qu'en mettant au bas de ladite Carte ces mots: Avec Approbation & Privilege du Roy, ces Presentes soient tenuës pour bien & dûement signifiées; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le dix-septiéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cens trente, & de notre Regne le quinziéme. Par le Roy en son Conseil. Signé, SAINSON, avec grille & paraphe, & scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Registre 7. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, No. 569. *fol.* 523. *conformément au Reglement de* 1723. *qui fait défenses, Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autre que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du méme Reglement. A Paris, le* 24 *Avril* 1730.

Signé, P. A. LEMERCIER, *Syndic.*

SECONDE APPROBATION.

Approuvé ce Manuscrit contenant 260 pages. A Versailles le 19 Avril 1736. *Signé*, HARDION.

AVIS important aux Dénonciateurs.

LE Pourvû dudit Privilege céde volontairement au Dénonciateur son tiers de lad. amende de 6000 livres, se réservant seulement les Planches, les Exemplaires, & les Ustenciles saisis, au moyen de quoi ledit Dénonciateur aura le tiers, ou 2000 livres y énoncées. Cet Ecrit servira de Promesse.

E736
L544p
Copy 2
832